



PLAN D' ACTIONS DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL GRAND ANNECY

JUIN 2021



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
CONTEXTE ET ENJEUX DU PLAN D’ACTION	3
1. RESUME	3
2. METHODOLOGIE D’ELABORATION DU PLAN D’ACTION	4
2.1. UN PLAN D’ACTION CO-ECRIT AVEC LES PARTENAIRES	4
2.2. ATELIER « ELUS ».....	5
2.3. ATELIER « SERVICES ET PARTENAIRES »	5
2.4. ATELIERS « ENTREPRISES ».....	5
2.5. ATELIERS « CITOYENS »	6
2.6. ATELIERS « JEUNES ».....	6
2.7. COMMUNICATION GRAND PUBLIC	7
3. PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DU PCAET	10
3.1. PILOTAGE ET ANIMATION DU PCAET.....	10
3.1.1. Animation du PCAET en interne : orientation 1.2	10
3.1.2. Animation des réseaux de partenaires	11
3.2. SUIVI ET EVALUATION DU PCAET.....	13
3.2.1. Contexte réglementaire de suivi et évaluation du PCAET.....	13
3.2.2. Dispositif d’évaluation et de suivi mis en place	13
3.2.3. Tableau de bord de suivi.....	16
4. VUE D’ENSEMBLE DU PLAN D’ACTION	18
5. GUIDE DE LECTURE DU PLAN D’ACTION	22
5.1. OBJET DES FICHES ACTION	22
5.2. METHODOLOGIE DE CHIFFRAGE	22
PLAN D’ACTION 2020-2025 - FICHES ACTIONS	24

CONTEXTE ET ENJEUX DU PLAN D'ACTION

1. RESUME

L'élaboration du plan d'actions s'est effectuée dans la continuité du travail sur la stratégie, en y associant l'ensemble des acteurs du territoire et en portant une attention particulière à l'adéquation entre le plan d'action opérationnel et les ambitions stratégiques.

Ainsi, 12 ateliers de concertation ont été dédiés à la construction des actions, mobilisant élus, services du Grand Anecy, partenaires institutionnels, entreprises, citoyens et ateliers jeunes. Des entretiens et échanges avec les services ont par la suite permis d'affiner et de finaliser les fiches actions.

De manière à assurer la cohérence du plan d'action avec les objectifs stratégiques ambitieux exprimés par les citoyens et affichés dans le Plan Climat, une première approche budgétaire du plan d'action est réalisée. A travers ce chiffrage, le Grand Anecy a souhaité identifier le niveau d'engagement de la collectivité pour impliquer tous les acteurs.

Les enjeux du Plan Climat sont avant tout celui de la mobilisation et de la massification des actions avec celui de l'adaptation au changement climatique.

Le plan d'action est composé initialement de 68 actions diversifiées et échelonnées à plus ou moins long terme selon l'urgence de l'objectif à atteindre et la maturité de la filière considérée. Il comprend des actions qui prolongent ou qui renforcent les actions existantes mais également des actions nouvelles pour obtenir les résultats nécessaires à court terme et garantir l'atteinte des objectifs à horizon 2030 et 2050. *L'évolution du plan d'actions est présentée au paragraphe 2.8.*

Tout comme la stratégie, le Plan d'actions intègre les actions des démarches et plans préexistants de manière à assurer l'articulation de toutes les démarches et une cohérence d'ensemble. Parmi les 68 actions, 39 actions principales conditionnent l'atteinte des objectifs stratégiques.

Pour chaque action ont été identifiés : le public cible de l'action, la structure pilote, les partenaires connus ou potentiels, le contexte de l'action, le détail de sa mise en œuvre, les moyens associés et des indicateurs de suivi.

Afin de faciliter le pilotage et le suivi du PCAET, les indicateurs de suivi ont été mutualisés dès que possible avec les indicateurs du référentiel Cit'ergie. Le suivi du Plan Climat pourra ainsi se baser sur la démarche Cit'ergie qu'a engagée la collectivité.

L'évaluation environnementale du plan d'action, qui fait l'objet d'un rapport indépendant, a été réalisée en parallèle du plan d'action. Cette analyse a permis d'affiner le plan d'action pour en limiter les impacts, comme présenté sur la figure ci-dessous. Les impacts environnementaux issus de l'EES (intégrant les impacts Climat-Air-Energie) ont également été rappelés en fin de fiche et les principales préconisations ou mesures Eviter-Réduire-Compenser ont été intégrées aux fiches dans un encart dédié.

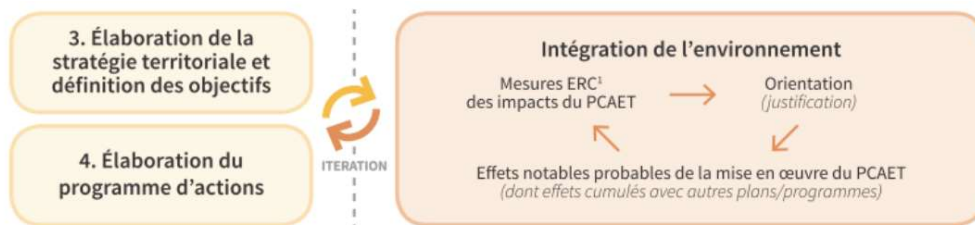


Figure 1 : Méthodologie d'élaboration parallèle du plan d'action et de l'évaluation environnementale stratégique

Le travail de suivi annuel (mutualisé avec le suivi Cit'ergie) et d'évaluation à 3 ans permettra d'ajuster le plan d'action en adaptant si nécessaire les efforts au vu des premiers résultats et des potentielles évolutions réglementaires ou de subventions.

2. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN D'ACTION

2.1. Un plan d'action co-écrit avec les partenaires en 2019

Le lancement des ateliers climat a eu lieu le 11 avril 2019 avec une séance l'après-midi destinée aux élus, agents des collectivités, entreprises et partenaires et une séance tout public en soirée. Les séances ont donné lieu à la présentation et au partage du diagnostic du PCAET. Elles se sont déroulées avec la participation de Stéphane Labranche : sociologue du climat, chercheur enseignant et membre du GIEC et de Serge Planton Climatologue – Association Météo et climat.

Coconstruit avec l'ensemble des acteurs du territoire, le Plan Climat a réuni citoyens, entreprises, partenaires et jeunes pour l'élaboration de son plan d'action lors de **12 ateliers ayant regroupé 420 participants** au printemps 2019 :

- 17/05 matin : atelier destiné aux élus, avec pour objectif de discuter de l'implication des communes dans le PCAET ;
- 17/05 après-midi : atelier destiné aux services du Grand Ancecy et aux partenaires institutionnels ;
- 23/05 et 13/06 matin : deux ateliers à destination des entreprises ;
- 22/05 (Alby-sur-Chéran), 12/06 (Thorens-Glières) et 13/06 (Ancecy) soirs : trois ateliers à destination des habitants,
- Printemps-Automne 2019 : 5 ateliers thématiques organisés avec les jeunes membres de « Youth for Climate ».

Le PCAET a par ailleurs repris sur le volet mobilité les éléments de la concertation du PDU, qui s'est déroulée concomitamment à celle du PCAET. Partenaires institutionnels (Etat, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil Départemental, communes), élus de la commission mobilité du Grand Ancecy, associations ayant un lien avec la mobilité (Roul'Co, Grenelle des Transports et de la qualité de l'Air, Lac Ancecy Environnement, etc.....), entreprises, exploitants de réseaux de transports, membres du club climat, membres du conseil local de développement avaient ainsi formé des groupes territoriaux techniques qui se sont réunis à 9 reprises entre 2017 et 2019 (170 participants).

Le déroulé des ateliers spécifiques au PCAET est décrit succinctement ci-dessous.

Les ateliers se sont déroulés en deux temps, 1) travail collectif pour faire émerger les thèmes prioritaires que les participants souhaitent travailler 2) les participants sont répartis en petits groupes pour rédiger les fiches action, qui ont servi de base de travail à la mise en forme du plan d'action (voir la rubrique « lien avec d'autres actions et démarches » des fiches action).



Une première version a ainsi été constituée par l'équipe projet à l'été 2019 en s'appuyant sur les retours des consultations des partenaires et du public et des actions en cours.

Cette version a été amendée par l'équipe Climat-Air-Energie du Grand Ancecy, pour s'en approprier le contenu et s'assurer de la bonne prise en compte des actions des plans et démarches en cours.

Le travail des ateliers a été présenté de la soirée de restitution des ateliers climat qui s'est déroulée le 24 octobre 2019 à Ancecy.

2.2. Atelier « élus »

L'atelier d'élaboration du plan d'action dédié aux élus s'est tenu le 17 mai 2019 matin et faisait suite à un premier atelier sur la stratégie organisé le 26 avril 2019. La séance s'est ouverte par une plénière introductive rappelant le contexte de la démarche PCAET (cadre réglementaire, articulation du PCAET avec les autres plans et démarches du Grand Ancecy, écart entre le scénario TEPOS de la collectivité et le scénario tendanciel, coût de l'action et de l'inaction du point de vue de la facture énergétique du territoire) ainsi qu'une proposition de plan stratégique : ambitions, axes et objectifs stratégiques, axes opérationnels.

Suite à cette plénière, le travail sur le plan d'action a été organisé en ateliers autour des thématiques suivantes :

- Urbanisme, habitat et végétalisation
- Agriculture, sylviculture et ressources
- Organisation interne et énergies renouvelables

Ce premier atelier a permis de dégager 5 actions.

2.3. Atelier « services et partenaires »



L'atelier « services et partenaires » s'est déroulé à la suite de l'atelier « élus », le 17 mai 2019 après-midi. Ont participé les agents du Grand Ancecy, des communes du Grand Ancecy, les partenaires institutionnels et non institutionnels. La séance a débuté par une plénière introductive similaire à celle de l'atelier « élus ».

Suite à cette plénière, le travail sur le plan d'action a été organisé en ateliers autour des thématiques suivantes :

- Urbanisme, habitat et végétalisation
- Agriculture, sylviculture et ressources
- Organisation interne et énergies renouvelables

Cet atelier a mené à la rédaction de 15 fiches action.

2.4. Ateliers « entreprises »

Les deux ateliers « entreprises » se sont tenus les 23 mai et 13 juin 2019. Ces ateliers ont été co-animés par l'AMO PCAET et l'animatrice des Clubs-Air-Climat - devenus ateliers climat - afin d'impulser une dynamique qui a vocation à se poursuivre lors de la mise en œuvre du PCAET à travers les ateliers permanents du Climat.

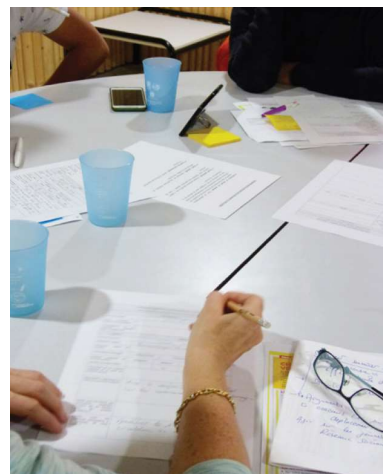
Lors de ces deux ateliers, les entreprises présentes ont rédigé 29 propositions d'action.

2.5. Ateliers « citoyens »

Trois ateliers « citoyens » se sont tenus en soirée et en trois lieux du territoire (Alby-sur-Chéran, Thorens-Glières et Annecy) pour faciliter la participation et gagner en représentativité des habitants du territoire, qui peuvent rencontrer des problématiques différentes suivant qu'ils résident dans la ville centre ou en périphérie. Les ateliers citoyens ont été organisés en lien avec la démarche Imagine le Grand Annecy du Projet de territoire. Les associations environnementales sont invitées à participer aux ateliers climat citoyens.

A l'instar des ateliers climat « entreprises », ils ont également fait l'objet d'une co-animation de l'AMO PCAET et de l'animatrice des anciens Clubs-Air-Climat citoyens devenus ateliers climat citoyens afin d'impulser une dynamique qui a vocation à se poursuivre lors de la mise en œuvre du PCAET à travers les ateliers permanents du Climat.

61 fiches action ont été constituées par les citoyens lors des ateliers.



2.6. Ateliers « jeunes »

Les jeunes du groupe « Youth for climate » Annecy ont pris contact au printemps 2019 avec la ville et l'agglomération.

Ils ont mis en avant 5 thèmes sur lesquels il leur semblait prioritaire d'agir, et pour lesquels des ateliers ont été organisés en 2019 ou le seront en 2020 :

- **Mobilité** : un atelier avec visite à la SIBRA le 10 juillet 2019, et un atelier avec les équipes en charge du PDU le 10 décembre 2019 ont été organisés ;
- **Restauration collective** avec pour proposition la mise en place de menus végétariens : un atelier et visite avec les équipes de la cuisine centrale d'Annecy le 28 août 2019, puis une rencontre avec Monsieur le Maire le 16 octobre 2019 afin de lui faire part des propositions des jeunes ont eu lieu. Un travail sur ce sujet sera poursuivi en 2020 afin d'élargir le projet à l'ensemble de la restauration collective (collèges, lycées, enseignement supérieur, entreprises, ...).
- **Revégétalisation** de chaque quartier : un atelier sera proposé sur ce sujet au cours du premier trimestre 2020, en lien avec le projet de planter 250 000 arbres.
- **Panneaux publicitaires et enseignes lumineuses** : un atelier sera proposé courant 2020 avec le CAUE et la direction de l'aménagement du Grand Annecy qui est en charge de l'élaboration du RLPi.

En plus de ces thématiques, un atelier transverse sur la communication s'est tenu le 31 octobre 2019 en présence de la Direction de la communication du Grand Annecy, du service communication de la ville d'Annecy et de la SIBRA qui a permis d'échanger sur les pratiques des jeunes en matière de recherche d'information et les besoins d'évolution des outils actuels.

En 2019, 5 ateliers thématiques ont donc été organisés ainsi que 4 réunions de travail préparatoires en amont avec les jeunes. Les jeunes ont également témoigné sur leur retour d'expérience lors de la soirée de restitution des ateliers Climat le 24 octobre 2019. Ils ont été associés et ont pu exprimer leur avis lors des consultations publiques lancées sur le PLPDMA et le PDU.

Une réunion est prévue début 2020 afin de dresser un bilan partagé du travail réalisé et d'envisager les suites à donner. Le travail mené avec les jeunes a permis d'alimenter le plan d'actions du PCAET, comme par exemple l'action 13 sur la restauration collective responsable.

2.7. Communication grand public

En parallèle des ateliers de concertation, le Grand Anancy a également communiqué largement sur l'élaboration de son Plan Climat à travers **deux réunions à destination du grand public et deux dossiers dédiés au Plan Climat dans le magazine de l'agglomération.**

Ainsi, le lancement des ateliers climat le 11 avril 2019, qui s'est déroulé sur une journée et s'est conclu par une réunion publique de présentation du diagnostic en soirée, a concouru avec la parution d'un premier dossier sur le diagnostic du Plan Climat dans le numéro d'avril 2019 de Grand Anancy magazine.

Ce dossier contenait une présentation des premiers éléments de diagnostic (Climat-Air-Energie ainsi que de vulnérabilité au changement climatique), l'annonce des ateliers de concertation à venir, une enquête sur la perception du changement climatique par les Grands Annéciens, un article sur les freins au passage à l'action et un article sur l'économie circulaire.

- 22 29** SPÉCIAL CLIMAT
- 22** Le climat, c'est l'affaire de tous
- 23** Enquête changement climatique : votre avis nous intéresse
- 25** 3 questions à Stéphane La Branche, sociologue du climat
- 26** Transition énergétique : on en est où ?
- 27** S'adapter à de nouveaux enjeux
- 28** Eau potable : gérer les sécheresses
- 29** Le réemploi, au cœur de l'économie circulaire



Figure 2 : Visuels de la première de couverture et de la page de présentation du diagnostic du numéro n° 7 de Grand Anancy magazine, avril 2019

Une seconde réunion publique, la soirée de restitution des ateliers Climat, a été organisée le 24 octobre 2019 à Anancy afin de présenter au grand public la stratégie et le plan d'action du PCAET. Un livret récapitulatif de la démarche a été édité spécialement pour cet événement et distribué aux participants.

Suite à cette soirée de restitution, le plan d'action du Plan Climat a fait l'objet d'un dossier spécial Climat dans le Grand Anancy magazine du mois de janvier 2020, mis à l'honneur sur la couverture du magazine (voir figure ci-dessous). Ce dossier visait à présenter la stratégie, la démarche de concertation, puis le plan d'action du Plan Climat à travers des focus sur les principales actions de chaque axe stratégique, ponctués de témoignages d'habitants du Grand Anancy.



Figure 3 : Visuels de la première de couverture et de la page d'ouverture du dossier Climat dans le numéro n° 9 de Grand Anecy magazine, janvier 2020

2.8 Evolution du plan d'actions

Deux nouvelles actions viennent compléter le plan d'actions initial :

L'orientation 2.2 du PCAET : Planifier une mobilité durable intègre l'action 26 bis « **Engager la réalisation du réseau Tramway et de Bus à Haut Niveau de Service de l'agglomération du Grand Anecy** »

Cette action nouvelle prend en compte l'évolution du Plan des déplacements urbains en plan de Mobilité et répond à l'avis de l'Espace citoyen.

L'orientation 2.4 : Atténuer les impacts du secteur économique intègre l'action 42 bis « **Devenir une station touristique durable** » Celle-ci répond à l'avis de la MRAE qui recommandait d'approfondir les actions relatives au tourisme et à la préoccupation de l'espace citoyen.

Le Plan d'actions comptabilise désormais 70 actions.

Les avis de la MRAE et du Préfet de Région,

Le dossier du PCAET comprend un rapport supplémentaire sur la réduction des émissions des polluants atmosphériques qui sera évalué tous les deux ans. Ce rapport intègre les actions 2 ;6 ;8 ;11 ;14 ;16 ;18 ;22 ;26 ;25 ;32 ;33 ;34 ;41 ;46 ;48 ;52 ;54 ;56 comme ayant un impact positif sur la qualité de l'air et les actions 20 ;21 ;26 ; 26 bis ; 27 ;28 ;29 ;30 ;31 ;31 ;35 ;36 ;37 ;38 ;40 comme ayant un impact très positif sur la qualité de l'air.

Les actions intègrent la prise en compte des avis des Autorités administratives comme présenté dans le rapport de réponse aux avis de la MRAe et de l'État.

La mise à disposition du public du projet de PCAET du 15 avril au 15 mai.

Le bilan de la mise à disposition du public du PCAET est présenté dans le document N° 11 du PCAET.

Les fiches actions intègrent les remarques de la mise à disposition.

3. PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DU PCAET

3.1. Pilotage et animation du PCAET

Le suivi et l'évaluation du PCAET sont pilotés par le Vice-Président en charge de la qualité de l'air, de la transition énergétique et écologique et mené de manière contradictoire avec les parties prenantes conformément aux engagements de gouvernance du Projet de territoire.

Il constituera le Comité de pilotage (COPIL), en lien avec le Copil Cit'ergie, rassemblant les Vice-Présidents concernés par le dossier et pourra l'élargir aux élus communautaires ainsi qu'aux partenaires institutionnels et non institutionnels. Le Vice-Président aura la possibilité d'inviter au Copil, s'il le juge utile, des représentants des ateliers climat, de l'Observatoire citoyen du Projet de Territoire (pour les actions communes Projet de territoire et PCAET), de l'Espace citoyen invité à donner son avis sur le projet de PCAET et des ateliers climat. Le Copil établira le bilan de l'année écoulée ainsi que le programme de l'année à venir. Il sera vigilant à lever les freins éventuels ou les difficultés de mise en œuvre du plan d'actions. Il préparera l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

Il présentera annuellement le point d'avancement du PCAET devant les instances délibératives du Grand Anecy.

Pour cela il s'appuiera sur la Direction de l'Action Environnementale et plus précisément le service Climat air énergie qui organisera et animera :

- L'équipe projet PCAET interne du Grand Anecy composée des représentants des Directions du Grand Anecy, des responsables de services et des agents en charge de la mise en œuvre des actions.
- Le Comité Technique (Cotech) du PCAET en lien avec le Cotech Cit'ergie, élargi aux agents des communes du Grand Anecy, aux partenaires institutionnels et non institutionnels. Il aura en charge la préparation du Copil.
- La gouvernance des ateliers climat (Citoyens associations ; entreprises ; jeunes et collectivités) qui est à instaurer. Elle sera invitée à participer au Cotech et au Copil du plan climat selon l'ordre du jour.
- Des réunions thématiques pour la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions.

Ce projet de Pilotage, de suivi et d'évaluation du PCAET pourra être adapté selon les évolutions du contexte tout au long de la durée du PCAET. Le tableau de bord de suivi du PCAET contenant l'ensemble des indicateurs mobilisés est annexé au Plan d'actions.

3.1.1. Animation du PCAET en interne : orientation 1.2

Une équipe projet interne transversale, qui rassemble des référents dans les différents pôles :

- La Direction générale
- La Direction de l'Action Environnementale
- La Direction de l'Eau
- La Direction de la Valorisation des déchets
- La Direction de l'Aménagement (PLUIHD – habitat et aménagement)
- La Direction du Développement économique
- La Direction de la Mobilité
- Le CIAS

Des réunions d'équipe projet sont prévues 1 à 2 fois dans l'année pour suivre l'avancement du plan d'action et faire remonter les freins éventuels à la mise en œuvre ainsi que les adaptations si nécessaire des actions. Ces réunions seront mutualisées avec la démarche Cit'ergie.

3.1.2. Animation des réseaux de partenaires

La mobilisation de l'ensemble des acteurs et partenaires (citoyens, entreprises, partenaires institutionnels, communes, jeunes) est l'élément essentiel de la réussite du plan d'action, car l'atteinte des objectifs dépendra de l'implication de chaque citoyen, consommateur, entreprise, banque, mais aussi d'autres institutions pour la part de responsabilité qui leur incombe (politiques fiscales, incitatives et de soutien à l'investissement de l'Europe et de l'Etat, mise en œuvre du SPPEH par la Région, pilotage des réseaux d'énergie par les communes et leur syndicat...). Ainsi, le Grand Anancy a pleinement intégré le rôle d'animateur territorial et se donne pour mission d'activer tous les leviers à sa disposition pour permettre aux autres acteurs de jouer un rôle actif dans la transition collective.

Animation du réseau des communes (orientation 1.2)

Comme pour les citoyens et les entreprises, les communes du Grand Anancy seront invitées à participer à l'atelier climat collectivités Fiche action 7 du PCAET.

Le Grand Anancy aura ainsi pour rôle d'accompagner les communes dans la déclinaison des objectifs du PCAET à leur échelle par la rénovation de leur patrimoine, en optimisant les déplacements des agents, et en déclinant localement les politiques de mobilité, habitat, réduction des déchets

L'atelier permanent du climat collectivités permettra et favorisera :

- des échanges, formations, mutualisation d'actions entre communes et avec des partenaires locaux,
- la réalisation des actions communales, (facilitation et ingénierie par l'AMO TEPOS)
- une articulation des différentes échelles d'action (communale, intercommunale...),
- les retours d'expérience,

et proposera l'engagement des communes volontaires dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

Entretenir et conforter les relations avec les partenaires institutionnels

Les liens du Grand Anancy avec les principaux partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, collectivités voisines, Syane, SIESS, DDT, ADEME, chambres consulaires, représentants de filières professionnelles...) sont déjà bien établis, en témoignent les nombreuses démarches (TEPOS, CTITE, C-track 50...) et conventions partenariales dans lesquelles la collectivité est engagée.

Le Plan Climat poursuivra et entretiendra et amplifiera cette dynamique de travail avec les partenaires. Les partenaires seront invités à participer de façon transversale et selon les thématiques abordés aux différents ateliers climat ainsi qu'à la conférence annuelle du climat.

Accompagnement des entreprises (orientation 1.3)

L'accompagnement des entreprises sera porté par le centre de ressources entreprises de Saint-Jorioz destiné à l'excellence environnementale des entreprises (Action 18 du PCAET)

Ce centre de ressources aura pour principales missions :

- de sensibiliser le tissu économique aux enjeux de la transition environnementale et d'assurer une veille sur ces thématiques ;
- d'apporter du conseil et de l'information indépendants et de qualité aux entreprises sur les thématiques climat air énergie, dont les adaptations des conditions de travail pour s'adapter au changement climatique ;
- d'animer un programme de conférences, permanences, formations, rencontres... et d'organiser un prix / challenge permettant de valoriser les entreprises mettant en œuvre des actions

exemplaires en matière de limitation d'émission de GES (bilan carbone et monitoring qui visent la neutralité carbone) ;

- de faire se rencontrer les acteurs (entreprises, experts, chercheurs, porteurs de projets, financeurs, bureaux d'études, consultants, ...) afin de co-crée un réseau avec les entreprises et les chambres consulaires. Dans ce cadre, de favoriser la mutualisation de certaines activités (transports, achats, élimination de déchets) ;
- de créer une charte définissant un cadre pour un engagement volontaire des acteurs économiques
- de soutenir les acteurs économiques dans leurs premières démarches
- de renforcer les capacités des artisans pour soutenir la transition énergétique et d'accompagner l'évolution de l'économie d'achat vers l'économie de l'usage, de l'économie linéaire à l'économie circulaire.

Le centre de ressources de Saint-Jorioz doit devenir le lieu totem pour la transition environnementale des entreprises, identifié par l'ensemble des acteurs.

Implication des habitants dans la transition écologique du territoire (orientation 1.1)

L'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan Climat nécessite l'implication de l'ensemble des habitants du territoire, tant dans l'émergence et le portage d'actions que dans un changement profond des comportements. C'est pourquoi la mobilisation des citoyens fait l'objet de la première orientation opérationnelle du plan d'action et des 2 premières actions. Dans son rôle de pilote et de catalyseur de cette transition, le Grand Anancy a donc pour objectif de mettre en place des moyens conséquents pour susciter ces évolutions, à savoir :

- **la création de la Maison de la Transition, lieu unique pour une information indépendante et de qualité sur les thématiques de la transition écologique** (mobilité, climat, valorisation des déchets, qualité de l'air, transition énergétique, habitat, eau, biodiversité...). La Maison de la transition aura également pour mission de **mettre en place les ambassadeurs du climat et de la transition écologique** sur le modèle des ambassadeurs du tri.
- la transformation du Club-Air-Climat citoyens et son renforcement en **ateliers permanents du Climat**, qui auront pour but de développer des actions concrètes avec les citoyens ;
- l'organisation d'une **conférence annuelle du Climat** ;
- **le soutien financier aux initiatives citoyennes**, à travers la mise en place d'un budget dédié et d'une convention de partenariat avec centrales ENR citoyennes du territoire ;

Enfin, l'implication des citoyens s'appuiera sur la mise en œuvre d'une **stratégie de communication dédiée au Plan Climat** (action 17).

3.2. Suivi et évaluation du PCAET

3.2.1. Contexte réglementaire de suivi et évaluation du PCAET

Le PCAET s'intègre dans un contexte réglementaire défini par le Décret n°2016-849 du 28 juin 2016, qui le soumet à un dispositif de suivi et d'évaluation, afin de mesurer l'avancement des actions et leurs impacts. Pour ce faire, des indicateurs de suivi ont été définis pour chaque action.

Après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit également faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public. Le PCAET refait l'objet d'une évaluation au terme des 6 ans, qui permet son renouvellement.

Par ailleurs, l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) à laquelle est soumis le PCAET fait également l'objet d'un dispositif de suivi-évaluation. Ce dispositif a pour but de vérifier, après l'adoption du plan, la correcte appréciation des effets défavorables identifiés dans le rapport d'évaluation environnementale et le caractère adéquat des mesures prises, ainsi que d'identifier, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et permettre, si nécessaire, l'intervention de mesures appropriées.

3.2.2. Dispositif d'évaluation et de suivi mis en place

Un dispositif de suivi et d'évaluation est mis en place lors de l'élaboration du plan d'action du PCAET. Plusieurs types d'indicateurs ont été définis, selon le niveau d'objectifs à suivre. Ces différents types d'indicateurs et leur rôle sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Niveau du suivi / évaluation	Objectif de l'évaluation	Les outils de mesure associés
1-Programme d'actions	Suivre la mise en œuvre technique du plan d'actions : avancement et résultats visibles de l'action programmée	Tous les ans : - Indicateurs de réalisation (avancement) pour chaque action, d'impact si possible - Indicateurs de moyens par ambition (dont budget engagé)
1-Programme d'actions	Suivre les incidences environnementales du plan d'action	Tous les ans : - Indicateur de suivi environnemental pour les actions qui en sont dotées
2-Stratégie	Assurer l'évaluation et le pilotage politique des opérations stratégiques. Evaluer la pertinence, la cohérence et l'efficacité du programme d'actions (en particulier actions publiques) en regard des moyens mis en œuvre	Tous les ans : - Indicateurs stratégiques : mesure d'impact de faisceaux d'action par orientation stratégique, pour une amélioration continue du projet Tous les 3 ans : - Séminaire d'évaluation - Rédaction d'un rapport d'évaluation

Indicateurs de suivi des actions

Chaque action dispose d'un ou plusieurs indicateurs de suivi. Ces indicateurs ont été sélectionnés par l'équipe projet en lien avec l'AMO afin qu'ils soient facilement relevables et qu'ils donnent une quantification fiable de l'avancement de l'action. Lorsque possible, leur valeur initiale (à l'année 2019) et leur valeur cible (à l'année 2025) ont été précisées. Les valeurs (qualitatives ou quantitatives) doivent être renseignées annuellement par le chef de projet PCAET dans un tableau de bord (pour cela, il pourra être amené à contacter un détenteur de données ou un partenaire porteur d'action).

Afin de faciliter le suivi du plan d'action, le nombre d'indicateurs a été limité. De plus, les indicateurs ont été mutualisés autant que possible avec les autres démarches ou plans existants : PDU, PLH, CODEC, PLPDMA, Imagine le Grand Anancy... En particulier, la définition des indicateurs de suivi du PCAET s'est appuyée sur la base des indicateurs Cit'ergie, puisque le Grand Anancy est engagé dans une démarche de labellisation et que cette démarche fait figure de référence parmi les démarches Climat-Air-Energie en termes de suivi.

Le suivi du PCAET sera ainsi mutualisé avec celui de la démarche Cit'ergie.

Indicateurs de suivi environnemental des actions

Liés à l'Evaluation Environnementale Stratégique, ces indicateurs ont été définis et associés aux actions lorsque jugé nécessaire dans l'EES. Ils permettront de suivre les impacts environnementaux attendus des actions et de s'assurer qu'ils sont bien pris en compte et minimisés.

A l'instar des indicateurs de suivi de la réalisation des actions, leur choix a été fait dans le but de faciliter leur relevé. Ils ont donc été repris de sources existantes et bien identifiées (Agence de l'eau, ONERC, SCOT, fiche Climat-Air-Energie du Grand Anancy éditée par l'ORCAE...).

Ils sont listés en fin de rapport environnemental.

Indicateurs stratégiques

Ces indicateurs permettent de suivre la trajectoire prise par le territoire dans sa démarche de transition. Ils ne suivent donc pas la mise en place d'une action particulière mais ont pour objectif une prise de recul par rapport à l'avancement global du plan d'action.

Ils sont définis dans le plan d'action au niveau des axes stratégiques et sont pour la plupart tirés du référentiel Cit'ergie. Lorsqu'un indicateur fait partie du référentiel Cit'ergie, cette information est précisée dans le titre de l'indicateur. Les indicateurs Cit'ergie « obligatoires » sont identifiés en gras.

La liste d'indicateurs proposés est reportée dans le tableau ci-après.

AXE STRATEGIQUE	Indicateur stratégique	Producteur de l'indicateur
AXE 1 - MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET LES CITOYENS AUTOUR DU PLAN CLIMAT	Indicateur Cit'ergie 6a - Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)	Grand Anancy
	Indicateur Cit'ergie 48 - Part d'ETP de la collectivité dédié à la mise en œuvre de la politique climat air énergie (%)	Grand Anancy
	Indicateur Cit'ergie 49a - Budget associé à la politique climat-air-énergie (euros/hab.an)	Grand Anancy
	Indicateur Cit'ergie 21a - Consommation moyenne d'eau dans les bâtiments de la collectivité (l/m².an)	Grand Anancy
AXE STRATEGIQUE	Indicateur stratégique	Producteur de l'indicateur

AXE 2 : MAITRISER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE	Indicateur Cit'ergie 2a - Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)	Grand Anancy
	Consommation d'électricité annuelle du territoire (GWh)	Enedis (via l'open-data)
	Consommation de gaz naturel annuelle du territoire (GWh)	GRDF (via l'open-data)
	Indicateur Cit'ergie 1a - Emissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO2)	Grand Anancy
	Indicateurs Cit'ergie 4a à 4f - Emissions annuelles de polluants atmosphériques par type (en tonnes)	Grand Anancy
	Indicateur Cit'ergie 9 - Compacité des formes urbaines	Grand Anancy, Chef de projet PLUiHD
	Indicateur Cit'ergie 10 - Part des surfaces agricoles et naturelles (%)	Grand Anancy, Chef de projet PLUiHD
	Indicateur Cit'ergie 5 - Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	Grand Anancy ou INSEE
	Indicateur Cit'ergie 2g - Consommation énergétique du transport routier (GWh)	ORCAE
	Indicateur Cit'ergie 2h - Consommation énergétique du secteur "Autres transports" (GWh)	ORCAE
	Indicateur Cit'ergie 2e - Consommation énergétique du résidentiel (GWh)	ORCAE
	Indicateur Cit'ergie 2f - Consommation énergétique du tertiaire (GWh)	ORCAE
Indicateur Cit'ergie 2k - Consommation énergétique de l'industrie hors branche énergie (GWh)	ORCAE	
AXE 3 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	Indicateur Cit'ergie 3a - Production d'énergie renouvelable globale du territoire (MWh)	Grand Anancy
	Indicateur Cit'ergie 2i - Consommation énergétique de l'agriculture (GWh)	ORCAE
	Indicateur Cit'ergie 2j - Consommation énergétique des déchets (GWh)	ORCAE
	Indicateur Cit'ergie 25b - Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)	ORCAE ou Enedis (via l'open-data)
	Indicateur Cit'ergie 24b - Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (en %)	ORCAE
AXE 4 : METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	Volume annuel d'eau prélevé à périmètre constant et volume annuel d'eau consommé ramené à l'habitant à périmètre constant	Grand Anancy - dir eau potable
	Proportion du territoire avec gestion spécifique des eaux pluviales	Grand Anancy - dir eau potable
	Indicateur Cit'ergie 63a - Séquestration nette de dioxyde de carbone des sols et de la forêt (teq CO2)	Grand Anancy

Ces indicateurs sont composés :

- des données annuelles sur les consommations d'énergie, la production d'énergie renouvelable, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques fournies par secteur et par source par l'ORCAE et Atmo-Auvergne-Rhône-Alpes. Les parts modales de déplacements en voiture pour les trajets domicile-travail et domicile-études fournies par l'INSEE.

Si ces données présentent l'avantage d'être éditées annuellement par des sources fiables et bien identifiées, elles souffrent néanmoins de deux biais : elles sont issues en partie de modélisations et de données qui ne sont renouvelées que partiellement chaque année, ce qui implique un déphasage de 3 ans entre leur année d'édition et leur année de référence.

- de données mesurées (consommation d'électricité, production d'électricité renouvelable injectée sur le réseau, consommation de gaz, concentrations de polluants atmosphériques...) qui complètent les indicateurs précédents en fournissant une vision brute et « en temps réel » de l'évolution des données Climat-Air-Energie sur le territoire.

Il conviendra toutefois de ne pas interpréter ces données directement mais d'en faire une analyse préalable, afin de déterminer la corrélation de leur évolution aux actions mises en place (par exemple en corrigeant les données de consommation d'énergie du climat).

3.2.3. Tableau de bord de suivi

Pour faciliter le suivi-évaluation du PCAET par le chef de projet PCAET, un tableau de suivi a été établi, listant les principales caractéristiques des actions et permettant leur suivi par renseignement régulier de la valeur des indicateurs.

AXE	ORIENTATION	Numéro	Nom de l'action	Indicateurs de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)	Niveau d'avancement 2020				
								Descriptif des réalisations	% de réalisation	Budget engagé	Valeur indicateur	Perspective
			Actions soutes en violet	Indicateurs Cl'erge en rouge								
	ORIENTATION 1.1 - Un plan climat citoyen : les ateliers permanents de climat	1	Engager un grand débat participatif et soutenu financièrement les initiatives du territoire	Nombre de réunions des ateliers suivi du programme (2 par an) et nombre de participants Indicateurs Cl'erge 54 : Nombre de manifestations/actions par an sur le climat (air et énergie)	AMO ateliers climat	14	66					
		2	Créer la Maison de la transition écologique	Réalisation de la Maison de la transition écologique Indicateurs Cl'erge 54 : Nombre de manifestations/actions par an sur le climat (air et énergie)	AMO ateliers climat Grand Anecy	0	Réalisée					
		3	Favoriser l'émergence de "centrales citoyennes" de production d'énergies renouvelables	Nombre de personnes sensibilisées Mise en place du coactionnement Mise en place de la convention	Directeur de la Maison de la transition écologique Grand Anecy Grand Anecy	Idées déchets Non réalisés Non réalisés	10 7% de la population du territoire Réalisé					
		4	Mise en place d'actions de science participative sur le territoire : observation de l'évolution du vivant	Nombre de citoyens et d'entreprises impliqués Mise en place effective des actions de Science participatives	Les centrales citoyennes Service CAE	Non réalisée Non réalisée	Réalisée					
		5	Apprendre à nos enfants à vivre et respecter la montagne et le paysage et à s'impliquer dans la transition énergétique	Nombre d'animations réalisées	PNR du Massif des Etrages	0						
		6	Accompagner l'évolution des pratiques des manifestations sur le territoire en faveur de la transition énergétique	Nombre d'événements labellisés Nombre de communes signataires du plan climat	Grand Anecy - Service Gestion des déchets	228		Communes signataires				

Figure 4 : Visuel des premières lignes de l'onglet « Tableau de bord » du tableau de suivi

Le tableau de suivi dispose également d'un onglet de suivi des indicateurs stratégiques et d'un onglet de synthèse qui propose une analyse globale de la progression du plan d'action reposant sur les valeurs renseignées par le chef de projet PCAET à travers :

- le calcul de la progression moyenne des actions par orientation opérationnelle et par an et leur visualisation via un diagramme radar ;
- le calcul du budget alloué à chaque axe opérationnel par an ;
- le calcul de la répartition des actions par état d'avancement (<25%, entre 25% et 50%, entre 50% et 75%, >75%), pour chaque année, visualisable via un histogramme combiné.

Une illustration des graphiques d'avancement intégrés dans le tableau de bord de suivi est proposée ci-après.

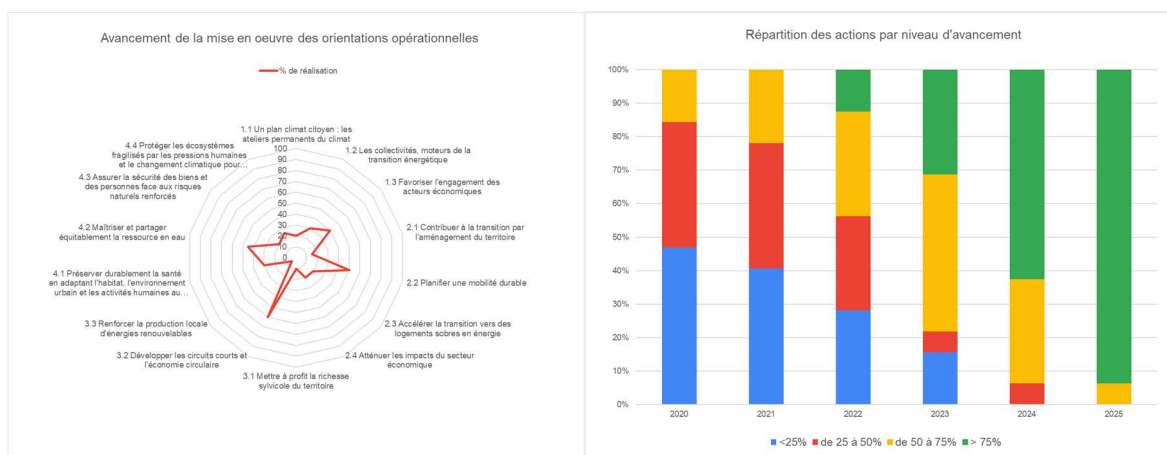


Figure 5 : Graphiques proposés dans l'outil de suivi (images d'illustration)

Enfin pour répondre à la demande de l'Espace citoyen, ce dernier sera intégré au suivi et à l'évaluation du PCAET. Il sera proposé aux habitants du territoire de suivre l'évolution du PCAET via des d'indicateurs et une méthode à définir avec eux.

4. VUE D'ENSEMBLE DU PLAN D'ACTION

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des actions.

Axes stratégiques	Orientations stratégiques	N°	Intitulé des actions
1. Mobiliser l'ensemble des acteurs et les citoyens autour du Plan Climat	1.1 Un plan climat citoyen : les ateliers permanents du climat	1	Engager un grand débat participatif et soutenir financièrement les initiatives du territoire
		2	Créer la Maison de la Transition
		3	Favoriser l'émergence de "centrales citoyennes" de production d'énergies renouvelables
		4	Mettre en place des actions de science participative sur le territoire
		5	Apprendre à nos enfants à vivre et respecter la montagne et le paysage
		6	Accompagner l'évolution des pratiques des manifestations sur le territoire en faveur de la transition écologique
	1.2 Les collectivités, moteurs de la transition énergétique	7	Impliquer les communes dans la réalisation du PCAET
		8	Formaliser une politique d'achat et développer les achats durables
		9	Gérer le patrimoine bâti du Grand Anancy en continuant à le rénover et initier les retours d'expérience
		10	Suivre l'évolution de la facture énergétique du territoire
		11	Mettre en œuvre le plan mobilité interne du Grand Anancy
		12	Atteindre les objectifs de la stratégie lumière pour l'éclairage public
		13	Rendre les Restaurations collectives climato compatible
		14	Renforcer la prise en compte des dimensions Climat-Air-Energie des autorisations d'urbanisme
		15	Poursuivre l'amélioration du réseau d'eau potable
		16	Mettre en œuvre les actions du PLPDMA et du CODEC
	17	Communiquer et sensibiliser	
	1.3 Favoriser l'engagement des acteurs économiques	18	Mettre en place le centre de ressources entreprises à Saint-Jorioz
		19	a - Faire du campus universitaire un prototype et une vitrine de notre savoir-faire en matière de Développement Durable b - contribuer au développement d'une chaire d'économie environnementale

		20	Ratifier la charte 'Qualité de l'air' avec le BTP 74 et les donneurs d'ordre public	
2. Maîtriser nos consommations d'énergie	2.1 Contribuer à la transition par l'aménagement du territoire	21	Intégrer la thématique Climat-Air-Energie dans le PLUIHD	
		22	Penser autrement les services du quotidien sur tout le territoire et en milieu rural	
		23	Aménager de nouveaux quartiers avec des prescriptions environnementales fortes pour un urbanisme favorable à la santé	
		24	Limiter l'étalement urbain	
		25	Redéfinir et aménager un espace public apaisé et de qualité et garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire	
	2.2 Planifier une mobilité durable		26	Développer un réseau de transports collectifs attractif et performant pour tous
			26 bis	Engager la réalisation du réseau de tramway et de bus à haut niveau de service de l'Agglomération du Grand Anecy
			27	Favoriser les modes actifs
			28	Soutenir le développement des plans de mobilité des entreprises
			29	Organiser les livraisons et les flux de marchandises
			30	Développer le MaaS (Mobility as a Service) ou service de mobilité intégrée
			31	Faciliter la mobilité propre des professionnels
			32	Réduire les déplacements
			33	Faire du Grand Anecy un lieu d'expérimentation des nouvelles mobilités basées sur les énergies renouvelables et les technologies numériques : véhicule autonome, électrique, à hydrogène, etc
			34	Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques de mobilité en s'appuyant sur la santé
	2.3 Accélérer la transition vers des logements sobres en énergie		35	Mettre en place une Zone à faible émission
			36	Massifier la rénovation des logements
			37	Aider au renouvellement des appareils de chauffage non performants et supprimer le fioul pour des chauffages performants et ENR
			38	Intégrer au PLUIHD (règlement et OAP) un niveau d'exigences environnementales des nouvelles constructions en lien avec la nouvelle réglementation
			39	Rénover énergétiquement l'éclairage des copropriétés et l'inscrire dans la protection de la biodiversité nocturne.
		40	Massifier la rénovation du tertiaire	

	2.4 Atténuer les impacts du secteur économique	41	Accompagner les industriels et les TPE/PME dans les économies d'énergie et la production d'ENR en lien avec l'économie circulaire
		42	Elaborer une charte d'accueil touristique écoresponsable en commençant avec les acteurs du tourisme d'affaire
		42 bis	Devenir une station touristique durable
		43	Accompagner les campings et les commerces dans la transition
3. Valoriser les ressources du territoire	3.1 Mettre à profit la richesse sylvicole du territoire	44	Développer et structurer la filière bois (bois énergie et bois d'œuvre)
		45	Gérer durablement les forêts
	3.2 Développer les circuits courts et l'économie circulaire	46	Intégrer la thématique Climat air énergie dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole du Grand Anancy
		47	Produire et distribuer localement des produits alimentaires de qualité
		48	Favoriser l'écologie industrielle et l'économie circulaire dans les zones d'activité
	3.3 Renforcer la production locale d'énergies renouvelables	49	Réaliser le schéma directeur des énergies sur le territoire
		50	Développer le solaire photovoltaïque et thermique
		51	Dynamiser la production de biogaz sur le territoire
		52	Développer les réseaux de chaleur et de froid
		53	Optimiser la production hydroélectrique
4. Mettre en place une stratégie opérationnelle d'adaptation au changement climatique	4.1 Préserver durablement la santé en adaptant l'habitat, l'environnement urbain et les activités humaines au changement climatique	54	Végétaliser : planter des arbres
		55	Végétaliser : Rendre accessible aux habitants un espace de verdure
		56	Végétaliser les toitures
		57	Promouvoir l'éco conception tout azimut dans l'aménagement du territoire et la construction
		58	Prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement (y compris ZAE et renouvellement urbain)
	4.2 Protéger et partager équitablement la ressource en eau	59	Désimperméabiliser et végétaliser les sols
		60	Valoriser l'eau de pluie
		61	Gérer la ressource en eau
		62	Améliorer les dispositifs de gestion du niveau du lac et adapter des usages aux niveaux extrêmes du lac
		63	Adapter la gestion de l'eau pour l'agriculture et les alpages
		64	Développer et faire connaître les lieux de nature et de fraîcheur en ville

	4.3 Assurer la sécurité des biens et des personnes face aux risques naturels renforcés	65	Approfondir la connaissance de la vulnérabilité du territoire
		66	Mettre à jour les politiques publiques de gestion du risque en intégrant le changement climatique
	4.4 Protéger les écosystèmes fragilisés par les pressions humaines et le changement climatique pour favoriser la séquestration carbone	67	Mieux connaître les écosystèmes et la biodiversité pour mieux les protéger
		68	Etablir en parallèle un plan directeur de séquestration du carbone

5. GUIDE DE LECTURE DU PLAN D'ACTION

5.1. Objet des fiches action

Les fiches action constituent des feuilles de route à destination des pilotes des actions et du pilote du PCAET, les guidant dans la mise en œuvre et le suivi de l'action. Elles regroupent ainsi toutes les informations relatives à l'action.

En tant qu'outil de travail, elles ont donc vocation à évoluer et se préciser tout au long du PCAET.

Une grille de lecture est présentée à la page suivante pour faciliter la compréhension des fiches.

5.2. Méthodologie de chiffrage

Concernant le chiffrage des actions, celui-ci a été élaboré de différentes manières :

- en identifiant les moyens humains et financiers déjà mobilisés sur l'action et en les valorisant (par exemple amélioration du rendement du réseau d'eau potable, prévention des déchets) ;
- en reprenant les estimations de plans d'actions validés par ailleurs (PLH, PDM, PLQA) ;
- par des évaluations des services sur la base de leur expertise des ressources financières et humaines nécessaires pour les actions sur lesquelles nous disposons d'une expérience locale similaire ;
- à dire d'expert pour les actions réalisées sur d'autres territoires mais sur lesquelles le Grand Anancy ne dispose pas d'expérience ;
- par une évaluation de la montée en charge des dispositifs pour les mesures innovantes, telles que la massification de la rénovation, la mise en place du MaaS, le soutien aux énergies renouvelables...

En dehors des rares cas d'actions validées au terme d'études de faisabilité détaillées, il s'agit d'estimations financières qui permettent au Grand Anancy d'évaluer l'ordre de grandeur des moyens à mobiliser, afin de s'assurer de sa compatibilité avec ses capacités financières et se préparer à en assumer le financement.

Les fiches actions ne prennent pas en compte les frais de structure et de gestion, mutualisées au sein des services supports du Grand Anancy. Elles sont évaluées à 15% du montant du programme d'action et doivent donc être ajoutées.

L'**en-tête de fiche** indique le numéro, l'intitulé de l'action et l'orientation opérationnelle dans laquelle elle s'inscrit. L'axe stratégique est identifié par la couleur de fond de l'en-tête.

L'**encart de pilotage** renseigne les objectifs de l'action (quantifiés si possible), son public cible, son pilote ainsi que les partenaires potentiels (techniques, financiers) identifiés.

Le **corps de la fiche** comprend :

- le contexte de l'action : éléments de diagnostic et état des lieux des initiatives existantes ;
- Son contenu, c'est-à-dire le descriptif de mise en œuvre de l'action étape par étape, généralement divisé en sous-actions ou phases ;
- le calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action (durée et phasage).

Les **moyens alloués à l'action** distinguent :

- le budget estimatif prévisionnel de l'action, incluant les moyens humains nécessaires à la mise en œuvre ;
- les pistes de financement envisagées pour l'action ;
- les ressources documentaires et techniques sur lesquelles le pilote pourra s'appuyer pour mettre en œuvre l'action.

L'**encart de suivi et d'évaluation** intègre :

- une évaluation qualitative des impacts attendus de l'action sur 5 thématiques, allant de « ++ » pour un impact très positif à « - - » pour un impact très négatif ;
- les indicateurs de suivi de l'action, ainsi que leur producteur, valeur initiale (2020) et cible (2026) si connues.

L'avant dernière rubrique **explique le lien avec de l'action avec d'autres actions** du PCAET ou d'autres démarches (Imagine le Grand Anancy, Cit'ergie, PLH, PDU...) ainsi que les fiches produites lors des ateliers Climat.

Le dernier encart « Limitation et suivi des incidences environnementales » rappelle les **préconisations émises pour l'action dans l'Évaluation Environnementale Stratégique** et les indicateurs de suivi environnemental associés.

Grand Anancy						
Pilotage						
Objectifs						
Public cible						
Pilote						
Partenaires						
Descriptif de mise en œuvre						
Contexte de l'action et actions en cours						
Contenu de l'action						
Calendrier						
Moyens alloués à l'action						
Budget et financement						
Ressources documentaires et techniques						
Suivi - évaluation						
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux	
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2026)	
Lien avec d'autres actions						
Actions complémentaires						
Limitation et suivi des incidences environnementales						
Préconisations	/					
Indicateurs de suivi environnemental	/					

PLAN D'ACTION 2020-2025 - FICHES ACTIONS

Pilotage

Objectifs	Impliquer les citoyens, les jeunes, les entreprises et les collectivités territoriales en instaurant le dialogue de concertation selon la méthode issue du Projet de Territoire afin d'agir ensemble pour la cause climatique, la qualité de l'air et la transition énergétique Multiplier les actions en faveur du climat en suscitant les initiatives privées
Public cible	Citoyens, jeunes, associations collectivités et entreprises
Pilote	Grand Anecy - Direction de l'Action Environnementale
Partenaires	Les Directions concernées du Grand Anecy - Imagine - les associations , les acteurs économiques, la Maison de la transition

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES, le Grand Anecy compte sur tous les acteurs du territoire : communes, partenaires institutionnels, mais aussi habitants, associations, jeunes et entreprises... L'implication de tous est donc un enjeu majeur pour réussir la transition écologique du territoire.</p> <p>Cela nécessite de mettre en place un cadre permettant de poursuivre l'implication des habitants et des entreprises dans la mise en œuvre du Plan Climat. Cette action traduit l'objectif N° 76 du Projet de territoire : Engager un grand débat participatif sur les questions du changement climatique.</p>
Contenu de l'action	<p>Organiser la conférence annuelle ou bisannuelle du climat et initier les conférences de consensus avec l'ensemble des acteurs autour du changement climatique. Organiser la gouvernance. Donner une place à la jeunesse dans la préparation des décisions publiques et leur permettre d'être acteur de la transition écologique.</p> <p>Les conférences de consensus (processus de démocratie participative) permettent l'expression du point de vue des citoyens, de degrés de connaissance divers sur le sujet retenu en instaurant un dialogue avec les scientifiques. Sujets en lien avec le PCAET.</p> <p>Former et informer: organiser un séminaire de la transition, favoriser et inciter aux échanges.</p> <p>Pérenniser Les ateliers climat</p> <p>Pérenniser les ateliers climat et développer des actions concrètes avec les citoyens, les jeunes, les entreprises et les collectivités territoriales. Les ateliers climat sont un espace de dialogue de la société avec les institutions pour construire des actions ciblées en faveur de la transition énergétique. La méthode et la forme des ateliers climat seront précisées en 2022.</p> <p>Financer les initiatives du territoire</p> <p>Affecter un budget au financement d'initiatives en lien avec le plan climat telles que des challenges citoyen, associatif et entreprise afin d'encourager les initiatives en faveur du climat (développement de l'agriculture urbaine, jardins partagés, transition énergétique, qualité de l'air...)</p>
Calendrier	<p>2022 : préciser la méthode et la forme des ateliers / 1^{ère} conférence annuelle</p> <p>2022 : mise en place des conférences de consensus</p>

	2022-2027 : ateliers, soutien des actions				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : Fonctionnement : 65 k€ annuels pour l'animation 100 k€ annuel pour l'organisation de la conférence du climat et le soutien de la Clean Tech Week 50 k€ annuel pour le soutien aux initiatives du territoire Financements : Grand Annecy, Ville d'Annecy, Département, Région				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques : Benchmark des animations des PCAET				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	0	0	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Nombre de réunions des ateliers suivi du programme et nombre de participants		AMO ateliers climat	16	12x6=72
	Nombre d'actions citoyennes mises en place avec le budget d'initiatives citoyennes		AMO ateliers climat	0	18
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Ateliers climat Annecy N°2, N°9, N° 11 ; Fillière N°7 et N°9 ; Alby N°11 et 17 Atelier climat Entreprise 1 N° 5 ; Entreprise 2 N° 2 et N° 16 Cit'ergie 6.4.1 Objectif du projet de territoire N° 76				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				

Indicateurs de suivi environnemental	/
---	---

	2 - Créer la Maison de la Transition (orientation 1.1)
---	--

Pilotage

Objectifs	<p>Initier, accompagner et massifier les changements de comportement</p> <p>Mettre à disposition des citoyens un lieu unique pour une information et un accompagnement indépendants et de qualité sur les thématiques de la transition écologique (mobilité, climat, valorisation des déchets, qualité de l'air, eau, transition énergétique, habitat, biodiversité ...)</p>
Public cible	Les citoyens et les associations
Pilote	Grand Anancy – direction de l'environnement
Partenaires	La Région AURA , l'Ademe. Le Conseil Départemental. L'ADIL. L'Espace citoyen, Les Directions et services concernés du Grand Anancy

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Parce que faire face au dérèglement climatique est l'affaire de chacun d'entre nous, l'agglomération du Grand Anancy a pour objectif de susciter, de faciliter et d'accompagner l'évolution des comportements afin de viser et d'atteindre la neutralité carbone du territoire et de s'adapter au changement climatique.</p> <p>Pour cela le Grand Anancy doit favoriser leur prise de conscience des enjeux climatiques, contribuer à l'évolution des références socioculturelles, et à la construction d'un nouvel imaginaire collectif, d'orienter vers les solutions existantes et mettre en place un contexte favorable à la mise en œuvre de ces solutions.</p> <p>Cela nécessite donc d'assurer et de simplifier l'accès pour réaliser les démarches mais également pour accéder aux ressources (documentation, expertise) fiables et indépendantes et d'y associer les moyens d'animation et de communication et de sensibilisation nécessaires à la mise en place d'une dynamique territoriale. De favoriser les retours d'expérience.</p>
---	--

Contenu de l'action	<p style="text-align: center;">1. Définir le format de la Maison de la transition écologique</p> <p>Pour assurer ces missions, le Grand Anancy a décidé de mettre en place un centre de ressources citoyen appelé la Maison de la transition. Lieu unique pour une information sur les thématiques Climat air énergie, dont l'équipe porterait également les missions d'animation autour de ces thématiques.</p> <p>Il s'agit donc dans un premier temps de définir le statut de ce centre, ses modalités de portage et de financement ainsi que les moyens (humains et techniques) associés.</p> <p style="text-align: center;">2. Créer un réseau d'ambassadeurs du climat et de la transition écologique</p> <p>Mettre en place les ambassadeurs du climat et de la transition écologique sur le modèle des ambassadeurs du tri. Les sujets d'intervention pourront être : le climat – l'énergie -la qualité de l'air- la biodiversité – l'eau – la mobilité – l'Habitat et l'économie circulaire.</p> <p style="text-align: center;">3. Animer tout le territoire</p> <p>Par des expositions, par la mise en place des conversations carbone, par des conférences, des défis (déclic, zéro déchets, héros du quotidien, une journée verte etc...). IL s'agit de former des « citoyens émissaires » qui feront de la pédagogie au sein de leurs connaissances. L'enjeu est de favoriser le</p>
----------------------------	--

	<p>changement de pratique et de regard et inciter à l'évolution des comportements en abordant les enjeux climatiques et d'amélioration de la qualité de l'air et de la santé.</p> <p>4. Assurer l'information et l'accompagnement des ménages dans leur habitat</p> <p>Mobiliser de manière cohérente le programme de rénovation thermique des logements désigné par le Grand Anancy jusqu'en 2024 (SOLIHA) et le service public de l'efficacité énergétique dans l'habitat (SPEEH) qui démarre en 2020. Accompagner les propriétaires de logements vers les autres champs de la transition écologique en lien avec l'habitat : pose de panneaux solaires, chauffage renouvelable, éclairage, réseau de chaleur, végétalisation du bâtiment et de ses abords...</p> <p>5. Accompagner le changement des pratiques de mobilité</p> <p>En lien avec les associations, il s'agira :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ de mettre en place des actions de pédagogie et de donner l'ensemble des informations au sein de la Maison de la Transition écologique autour de la mobilité avec pour objectif de développer les modes actifs et l'usage des transports en commun ✓ de faciliter les usages en proposant la vente de titres de transport, l'incitation à l'usage du vélo ✓ de développer l'autopartage ✓ de créer une dynamique de travail avec les acteurs privés : actions de sensibilisation, défis sans voiture, formations à l'éco conduite. <p>6. Accompagner vers une consommation responsable et durable.</p> <p>En application du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), il s'agit de prendre en compte l'économie circulaire pour les gestes du quotidien et la réduction de l'impact carbone de nos consommations (jouets, textile, mobilier...). Faciliter l'économie de la fonctionnalité : vendre l'usage plutôt que le produit. La déchetterie d'Epagny va devenir lieu de réemploi pour les particuliers.</p> <p>Inciter les acteurs du territoire à réduire leur consommation d'eau potable et les inciter à la réutilisation des eaux de pluie en développant des actions d'animation de terrain pour accompagner le changement de comportement et en promouvant des systèmes incitatifs (fourniture de mousseurs, de bac de récupération d'eau de pluie, dispositif financier...)</p>
Calendrier	<p>2021 : définition du format de la Maison de la Transition écologique et lancement d'un défi Déclac</p> <p>2022 – 23 – 24 : Réalisation de la Maison de la Transition Ecologique , élargissement des animations</p>
Moyens alloués à l'action	
Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>Définition et préfiguration de la Maison de la transition écologique incluant la programmation du bâtiment : 100 000 € - Création : 6 000 000 €</p> <p>Coût de fonctionnement incluant ressources humaines et programmes à venir : 800 000 à 1 000 000 €/an en rythme de croisière</p> <p>Financements :</p> <p>Grand Anancy, Région, ADEME, Département, ANAH</p>

Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Challenges de mobilité : https://www.challengedelamobilite.com</p> <p>Campagne de promotion du bus de Chambéry Métropole : http://test.carto2012.pct.ademe.vtech.fr/data/files/pdf/action_22.pdf</p> <p>Promotion de l'écoconsommation : https://optigede.ademe.fr/fiche/promotion-de-lecoconsommation</p> <p>Création d'un réseau d'ambassadeurs : http://www.cerdd.org/Les-services-du-Cerdd/Les-Ambassadeurs-du-Developpement-Durable/Decouvrez-le-service-Ambassadeurs-DD</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>Fédération des ALEC et Agence écomobilité Savoie Mont Blanc</p>
---	--

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	- 15%	+	++	+	+

Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Réalisation de la Maison de la transition écologique / recrutement du Directeur	Grand Annecy	0 2021	Réalisée
	Nombre d'animations réalisées (défis)	Directeur de la Maison de la transition écologique	1 défi déchet en 2019 1 défi énergie en 2021(1 ^{er} semestre)	18 120 inscrits
	Nombre de personnes sensibilisées	Directeur de la Maison de la transition écologique	196 participants au défi déchets	

Défi énergie en 2021 Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	<p>Atelier climat Annecy N°3, 7, 13, 15, 20, 21 ; Fillière N°15 ; Alby N° 16 et 17</p> <p>Action PDU N° 36</p> <p>Objectifs 35 et 36 du projet de territoire</p>
--------------------------------	--

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	/
Indicateurs de suivi environnementa l	/

Pilotage

Objectifs	<p>Donner la possibilité et inciter les citoyens du Grand Annecy à investir dans les énergies renouvelables.</p> <p>Faciliter et accompagner les centrales citoyennes de production d'énergies renouvelables.</p>
Public cible	Citoyens / La Solaire du Lac et Perle
Pilote	Grand Annecy Direction de l'Action Environnementale - service climat air énergie
Partenaires	La Solaire du Lac, Perle, communes, banques

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Les centrales citoyennes sont un outil de tiers financement pour l'installation de panneaux solaires et/ou d'ENR sur le territoire permettant l'investissement citoyen.</p> <p>Deux centrales citoyennes existent sur le territoire : Perle qui a essaimé depuis le plateau de la Leysse et la Solaire du Lac plus récente.</p> <p>Le cadastre solaire est réalisé sur la totalité du territoire.</p>
Contenu de l'action	<p>Le Grand Annecy se positionne comme facilitateur et accompagne les centrales citoyennes qui offrent la possibilité aux habitants de soutenir la production d'énergie renouvelable sur le territoire (subvention d'amorçage en 2019 pour la Solaire du Lac)</p> <p>Le Grand Annecy et les communes pourront mettre à disposition des toitures ou des parkings de son patrimoine pour développer ce type de projet. Des partenaires publics et communes pourront également mettre à disposition des supports pour le développement des centrales citoyennes.</p> <p>Les modalités de 'partenariat' devront être définies ensemble.</p>
Calendrier	2021-22 arrêt des modalités de partenariat du Grand Annecy avec les centrales citoyennes

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>Ressources internes du Grand Annecy</p>
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>Les centrales villageoises et les autres collectivités territoriales / expérience suisse</p>

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique	Impact GES	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au	Autres impacts environnement-
-------------------------	---------------------------	-------------------	---------------------------------------	-----------------------------------	--------------------------------------

	conso. / prod. ENR	émissions / stockage carbone		changement climatique	aux
	++	0	0	+	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Convention de partenariat réalisée		Grand Annecy	Non réalisé	Réalisé
	nombre de citoyens et d'entreprises impliqués				
	Puissance installée d'ENR par les centrales		Les centrales citoyennes		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Fiche objectif 47 du projet de territoire				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations					
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Sensibiliser la population à l'environnement et améliorer la connaissance de l'impact du changement climatique et de la pollution atmosphérique sur le vivant.
Public cible	Les habitants, les jeunes, les agriculteurs etc...
Pilote	Grand Anancy : Directeur de la Maison de la Transition
Partenaires	Directions concernées du Grand Anancy - associations - la chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc – Professionnels de l'agriculture et de l'éducation à l'Environnement – Espace citoyen – PNR massif des Bauges

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>L'observation des lichens comme bio indicateurs de la qualité de l'air est une action du Programme Local pour la Qualité de l'Air.</p> <p>L'observation du vivant sur le territoire est un moyen pédagogique pour faciliter la prise de conscience des enjeux Climat-Air-Énergie par les habitants du territoire et leur passage à l'action, tant sur le volet atténuation que sur l'adaptation au changement climatique.</p> <p>Par ailleurs, les citoyens, par l'observation du vivant, sont des partenaires précieux pour mieux connaître les impacts environnementaux et climatiques sur le territoire. Les actions de sciences participatives permettent aux habitants d'être acteur de terrain et de collecter ainsi des données objectives concrètes et partagées selon un protocole établi au préalable.</p> <p>La mise en place d'actions de sciences participatives sur le territoire répond à ce double enjeu.</p>
---	--

Contenu de l'action	<p>Proposer des actions d'observation concrètes de terrain afin de sensibiliser la population et de développer une connaissance fine des impacts environnementaux sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ observation des lichens pour la qualité de l'air, ✓ recensement des épisodes météo exceptionnels ... ✓ calendrier phénologique, ✓ action spécifique avec les agriculteurs pour connaître l'évolution du calendrier des travaux agricoles en lien avec le changement climatique ✓ actions sur la ressource en eau ✓ protocole PROPAGE du muséum d'Histoire naturelle. ✓ les abeilles sentinelle de l'environnement etc.... <p>Cette action sera réalisée en lien avec la Maison de la transition lorsqu'elle sera opérationnelle.</p>
----------------------------	--

Calendrier	Commencer en 2022 par l'action du PLQA Lichens et qualité de l'air 2021 - 2022 : organisation et définition de la méthode des actions
-------------------	--

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget : inclus dans le budget de la Maison de la transition écologique</p> <p>Financements : Grand Anancy</p>
------------------------------	---

Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires :				
	Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	0	0	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2026)
	Mise en place effective des actions de Sciences participatives		Service CAE	Non réalisée	Réalisée
	Nombre de participants		porteurs des actions	0	
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Filière N° 7 et 12 Cit'ergie 1.1.4 PLQA 4.4				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Sensibiliser les plus jeunes à l'environnement Connaître pour préserver
Public cible	Scolaires
Pilote	PNR du Massif des Bauges
Partenaires	Le Département, le Grand Anecy les communes, les Associations, les Établissements scolaires et parascolaires

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>La sensibilisation à l'environnement et au changement climatique des plus jeunes est une action qui est ressorti des ateliers climat citoyens et des propositions du Projet de territoire. Sensibiliser les enfants et les jeunes permet en outre de sensibiliser indirectement leur entourage, notamment leurs parents. Le Grand Anecy est un territoire de montagne avec une population qui vit différemment la montagne. L'ambition est que chaque enfant, chaque jeune, connaissent le milieu qui l'entoure et s'y projette.</p> <p>Le Contrat territorial des Espaces Naturels Sensibles (CTENS) avec le Département prévoit également des actions de sensibilisation et de connaissance de la nature.</p>
---	--

Contenu de l'action	<p>Renforcer les actions d'éducation à l'environnement en partenariat avec l'éducation nationale et les associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les enfants, les personnels et les parents aux thématiques environnementales (qualité de l'air, nature et forêt, connaissance des milieux et ...) en allant sur le terrain. - L'exploitation forestière fait aujourd'hui face à un problème d'acceptabilité. Un travail pédagogique est à mener pour faire connaître le travail de la gestion et de l'exploitation forestière, développer des actions de découverte de la forêt, de son rôle, les problèmes... - Organiser une "Journée verte" par an dans tous les établissements scolaires du territoire : journée banalisée avec la tenue d'ateliers participatifs en lien avec l'environnement pour sensibiliser à l'utilisation de l'eau, la mobilité, le tri et pour la réduction des déchets. - En lien avec la Maison de la transition écologique
----------------------------	--

Calendrier	En lien avec le calendrier de l'objectif 24 du Projet de territoire
-------------------	---

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget : en lien avec le Contrat Territorial des Espaces Naturels Sensibles</p> <p>Financements : PNR, Département 74 dans le cadre du CTENS / la Région AURA</p>
------------------------------	--

Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques :
---	---

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	+	+

Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2026)
	Nombre d'animations réalisées	PNR du Massif des Bauges	0	

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	Atelier climat Alby N° 17 - Fillière N° 7 Objectif N° 24 du Projet de territoire
--------------------------------	---

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	/
-----------------------	---

Indicateurs de suivi environnemental	/
---	---

Pilotage

Objectifs	Réduire l'impact des manifestations sportives et culturelles
Public cible	Associations - Touristes et habitants
Pilote	Grand Anancy – direction du développement économique
Partenaires	ADEME, Festival d'animation d'Anancy, Office du Tourisme, SIBRA, communes, Direction de la Mobilité

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Dans le cadre de son projet Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG, 2014 -2018), le Grand Anancy a mis en place une action pour favoriser la bonne gestion des déchets sur les événements. Un guide à destination des organisateurs a ainsi été édité et l'Agglomération met à disposition des associations «loi 1901» et des communes organisant des événements sur son territoire, du matériel adapté pour favoriser une bonne gestion des déchets. Un accompagnement personnalisé est également proposé à tous les organisateurs. Les événements à caractère commercial sont cependant exclus de ce dispositif.</p> <p>Le Grand Anancy s'est également engagé en 2017 auprès de l'ADEME dans un Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire (CODEC) pour la période 2018-2020. Dans ce cadre, l'appui à la gestion des déchets lors des événements a été renforcée.</p> <p>Le projet de territoire prévoit d'accompagner une manifestation test emblématique sur le territoire : le MIFA pour devenir un événement éco exemplaire sur le territoire.</p> <p>En effet, le Grand Anancy a lancé un projet de charte écoresponsable et dans ce cadre une action pour accompagner les organisateurs des grands événements du territoire a été initiée. Le 1^{er} événement accompagné sera le MIFA avec dès l'édition de 2020 la mise en place d'actions concrètes visant à réduire leur impact environnemental (reporté suite à annulation pour crise sanitaire) . Cette mission d'accompagnement réalisée par un prestataire extérieur permettra d'alimenter le projet de charte écoresponsable du grand Anancy.</p>
Contenu de l'action	<p>Aider les organisateurs à réaliser des éco-événements</p> <p>Poursuivre l'accompagnement systématique des organisateurs d'évènement pour ajuster les moyens de tri (emballages mais aussi déchets alimentaires, mobilité lors des manifestations, consommation d'énergie et bilan carbone).</p> <p>Organiser des réunions de présentation sur les 5 secteurs (5 réunions d'informations territoriales dédiées aux associations déjà organisées au printemps 2019 sur la thématique déchets).</p> <p>Proposer une labellisation des manifestations à plusieurs niveaux</p> <p>Expérimenter et proposer un pilote avec le Festival d'animation (action test, va être mise en place). S'appuyer sur le futur centre de ressources entreprises de Saint-Jorioz pour les événements économiques et la maison de la transition écologique pour les manifestations associatives.il s'agit d'aboutir à l'éco exemplarité du MIFA afin de pouvoir essayer les bonnes pratiques et de valoriser les retours d'expérience, notamment par le biais de la charte écoresponsable qui fixera l'engagement des organisateurs d'évènements et des prestataires et qui définira les critères permettant une labellisation qui récompensera les bonnes pratiques.</p>

Calendrier	En cours et sur la durée du PCAET				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : 15 k€ par an. Financements : Grand Annecy, ADEME				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : <i>Guide Organisateur d'événements, Comment gérer vos déchets ?</i> , Grand Annecy Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	0	+	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2026)
	Nombre d'événements labellisés		Grand Annecy - Service Gestion des déchets	3 en 2020-21	
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Annecy N° 18 – 20 Action N° 37 du PDU				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Engager un maximum de communes dans la déclinaison du PCAET sur leur territoire.
Public cible	Elus et techniciens des communes
Pilote	Grand Anancy - Direction de l'Action Environnementale
Partenaires	Communes, Syane, SIESS,

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>L'engagement de toutes les communes dans les actions du Plan Climat est primordial pour concourir à l'atteinte des objectifs du territoire. Outre les actions visant directement le patrimoine public ou relevant des compétences communales, les maires, élus et services communaux sont souvent l'un des premiers interlocuteurs des habitants dans leur recherche d'information.</p> <p>Le Grand Anancy souhaite donc impliquer l'ensemble de ses communes membres dans son Plan Climat.</p>
Contenu de l'action	<p>Chacune des communes partage les objectifs et peut s'engager dans la politique Climat air énergie du Grand Anancy en déclinant le Plan climat sur son territoire et pour ses propres compétences : la rénovation énergétique du patrimoine communal et énergies renouvelables, optimisation des déplacements des agents, déclinaisons locales des politiques de mobilité, habitat, réduction des déchets , végétalisation...</p> <p>Le Grand Anancy accompagne les communes dans la déclinaison des objectifs du Plan Climat, et facilitera leur inscription dans la démarche de labellisation Cit'ergie</p> <p>Favoriser l'adhésion des communes au Conseil en énergie partagé (action commencée avec la mission 1 du TEPOS pour massifier le nombre de communes adhérentes).</p> <p>L'action consistera également à animer un groupe de travail intercommunal sur le PCAET : l'atelier permanent du climat collectivités. Echanges et formations entre communes et avec des partenaires locaux. Aide au chiffrage des actions. Articulation des différentes échelles.</p>
Calendrier	<p>2021 : présentation du PCAET et des dispositifs d'accompagnement aux conseils municipaux des 34 communes.</p> <p>Action permanente.</p>

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	Budget : 35 k€/an Financements : Grand Annecy				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	0	0	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2023)
	Nombre de communes engagées dans le plan climat		Grand Annecy service CAE	0	Communes signataires représentent à minima 90% de la population du territoire
	Nombre de communes participant à l'atelier climat collectivités				
	Nombre de communes Cit'ergie				
Nombre de communes adhérent au CEP		SYANE - SIESS	3	33	
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Cit'ergie 1.1.1 et 5.2.3				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Mobiliser le levier d'une commande publique durable en faveur du PCAET, au service d'une transition vers une économie décarbonée
Public cible	Agents, fournisseurs et prestataires du Grand Anancy
Pilote	Grand Anancy Direction de l'Administration générale / coordination des achats
Partenaires	AURA EE, RREDD, CCI, Chambre des métiers, réseaux divers (INEC, RAPIDD, France eau publique...)

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p><u>Contexte de l'action :</u></p> <p>La commande publique représente près de 10 % du PIB français, ce qui en fait un levier indispensable pour répondre notamment aux enjeux environnementaux.</p> <p>Par sa politique d'achats, le Grand Anancy a notamment la capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réduire son empreinte carbone - réduire l'impact des chantiers sur la qualité de l'air - partager ses retours d'expérience au sein de l'atelier climat collectivités et à l'externe - apporter son soutien à des filières durables. <p>Le Grand Anancy mène actuellement une réflexion pour mettre en place un dispositif plus ambitieux (schéma de commandes publiques responsables) qui pourra se substituer à terme à la charte des achats durables.</p> <p><u>Actions en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de poste du coordonnateur des achats, responsable de la mise œuvre de la politique d'achat du Grand Anancy et facilitateur auprès des services - Réalisation de la cartographie des achats du Grand Anancy - Refonte du guide de procédures internes « marchés publics » - Identification de marchés « durables » au sein du Grand Anancy
Contenu de l'action	<p><u>En interne :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser la cartographie des achats et organiser la gouvernance « achat » (comité de pilotage, groupes thématique par segment d'achat...) <p>Objectifs poursuivis = modalités d'optimisation des achats, programmation et identification des marchés à enjeux de développement durable à prioriser sur 2021 et 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enclencher une démarche d'élaboration d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable et identifier les priorités d'action à court et moyen terme - Prendre en compte systématiquement le développement durable lors des achats passés par les directions du Grand Anancy (clauses, critères de sélection) / adaptation de la fiche de lancement des marchés et déclinaison pour les achats < 40 000 €HT - Intégrer les notions de climat, qualité de l'air, transition énergétique et économie circulaire dans les achats - Accompagner les directions et services : <ul style="list-style-type: none"> • dans l'élaboration des considérations environnementales et/ou sociales dans les achats dès la définition du besoin

	<ul style="list-style-type: none"> • dans la mise en œuvre d'une analyse en coût global, cycle de vie, bilan carbone dans certains marchés repérés comme pertinents pour ce faire. - Sensibilisation et formation des acheteurs à l'achat durable et aux nouvelles pratiques (sourcing, analyse du cycle de vie...), en vue de l'acquisition d'une culture commune - Contribuer à l'élaboration du référentiel de l'économie circulaire en lien avec l'ADEME - Poursuivre la réflexion sur les modalités de mise en œuvre d'une comptabilité carbone <p><u>En externe :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner un signal de reconnaissance aux entreprises agissant en faveur du climat de la qualité de l'air et de la transition énergétique. - Contribuer à l'évolution des modes de production et des comportements (entreprises, filières...) 				
Calendrier	<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie - Action de sensibilisation - Mise en place gouvernance des achats <p>2021/2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Schéma des achats responsables - Formation des acheteurs 				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget : 50 k€ en 2021 (dont 20K€ pour la réalisation de la cartographie)</p> <p>Financements : Grand Annecy</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires : AMORCE, ADEME</p> <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	++	+	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2026)
	Nombre d'agents formés à l'achat durable		Coordination achat	/	100% des acheteurs

	Indicateur Cit'ergie 51 - Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%) (clause ou critère)	Coordination des achats / service marchés publics	A déterminer dans le cadre du SPASER	100% (d'ici à 5 ans)
Résultats attendus :				
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de marchés prenant en compte les enjeux environnementaux et sociaux • Adhésion et professionnalisation des agents, exemplarité de la collectivité • Amélioration de l'offre des entreprises au regard du développement durable 				
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Entreprise 1 N° 5 Cit'ergie 5.2.4 PLQA 3.2			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Points de vigilance	/			
Indicateurs de suivi environnemental	/			

Pilotage

<p>Objectifs</p>	<p>Baisse des émissions de GES Augmenter la production d'ENR Sensibiliser et informer les gestionnaires et les usagers des bâtiments publics aux économies d'énergies : favoriser les comportements éco-citoyens au travail.</p>
<p>Public cible</p>	<p>Agents, élus du Grand Anancy et utilisateurs des équipements publics du Grand Anancy Elus et gestionnaires du patrimoine bâti des collectivités</p>
<p>Pilote</p>	<p>Grand Anancy Direction des bâtiments</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Communes membres du Grand Anancy CAUE, Bureau d'études, architectes... (maîtrise d'œuvre) Département, CEP Syane SIESS - AMO Tepos</p>

Descriptif de mise en œuvre

<p>Contexte de l'action et actions en cours</p>	<p>Le patrimoine bâti des collectivités constitue un des postes de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre sur lequel les collectivités ont le plus de prise et peuvent aisément agir. D'autant plus que de nombreux outils et ressources existent pour accompagner les collectivités (Conseillers en Energie porté par le Syane, réseau AMORCE, AURAE...). C'est donc un levier à actionner prioritairement pour l'atteinte des objectifs sur le bâtiment.</p> <p>Les actions menées peuvent alors apporter un retour d'expérience pour les communes du Grand Anancy</p> <p>Le programme d'actions CITERGIE développe un certain nombre d'actions sur le patrimoine bâti des collectivités, qu'il s'agit de déployer dans le cadre du PCAET.</p> <p>Le parc bâti du Grand Anancy se compose de 36 bâtiments dont 21 sont identifiés comme bâtiments tertiaires accueillant du public et/ou des agents.</p> <p>La massification de la rénovation du tertiaire public est une action du Territoire à énergie positive</p> <p>L'application du décret tertiaire 2019 – 771 entré en vigueur le 1^{er} octobre 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire y compris le suivi des données de consommation pour visualiser la trajectoire et l'atteinte des objectifs. Réaliser 60% d'économies d'énergie d'ici 2050.</p>
<p>Contenu de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du décret tertiaire <p>Les actions CITERGIE sont résumées ci-dessous. Description des sous-actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une fiche identité des bâtiments publics intégrant un diagnostic énergétique complet avec les travaux à réaliser dans un programme pluriannuel d'investissement portant sur la rénovation en intégrant la possibilité d'intégration des ENR - Etablir une feuille de route carbone pour le patrimoine bâti des collectivités en lien avec les objectifs du décret tertiaire - Définir un système de suivi dynamique des consommations de fluides et informer les services opérationnels des résultats - Diminuer les besoins en chauffage des bâtiments les plus énergivores / continuer la mise en œuvre des préconisations des audits réalisés.

	<p>- Proposer des solutions simples et d'applications très court terme pour diminuer la consommation énergétique des postes les plus demandeurs (informatique, outils et éclairage des bureaux , consommation d'eau ...). Etablir le bilan annuel et le communiquer.</p> <p>- Continuer l'installation de solaire sur les bâtiments des collectivités, expérimenter l'auto consommation et se doter d'outil de suivi de la production ENR</p> <p>Connaître pour mieux gérer les consommations d'eau des bâtiments de l'Agglomération</p>				
Calendrier	<p>2021 : Adoption de la Programmation pluriannuelle des investissements de la rénovation énergétique des bâtiments intégrant les objectifs du PCAET.</p> <p>2021-22 rédaction de la charte de Maîtrise d'œuvre avec la ville d'Annecy</p> <p>2021 et 2022 : Programme de sensibilisation aux économies d'énergie (animation ex : docteur watt + Mise en œuvre de la stratégie de sobriété</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>Planification, maîtrise d'ouvrage, expertise et sensibilisation usagers : 450 k€/an</p> <p>Travaux de rénovation : 19 000 k€ sur les 6 ans.</p> <p>Financements :</p> <p>Grand Annecy, ADEME, Région AURA et Banque des territoires</p>				
Ressources humaines	1 ETP Direction des bâtiments				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Données Grand Annecy (énergéticien)</p> <p>Thermographie aérienne de la ville historique d'Annecy</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>Données Grand Annecy (énergéticien)</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	+	++	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2026)
	Nombre de bâtiments investigués (état des lieux, suivi, programme de rénovation)		Grand Annecy	40%	100%

	Evolution des consommations énergétiques totales en lien avec le décret tertiaire	Grand Annecy		- 48 % à horizon 2030 par rapport à 2019
	Evolution des émissions de GES totales	Grand Annecy		
	Production d'énergies renouvelables et d'énergies en auto-consommation	Grand Annecy		
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Ateliers climat Annecy n°10 et 22 ; Filière n°1 et 4 Cit'ergie 2.1.1 - 2.1.2 - 2.1.3 - 2.1.4 - 2.1.5 Cit'ergie 2.2.1 - 2.2.2 - 2.2.3 - 2.2.4 - 2.2.5 Cit'ergie 2.3.2			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	Privilégier la promotion des matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier. Installations solaires : prêter attention au recyclage des panneaux et à l'étanchéité à l'air (cf. action 3)			
Indicateurs de suivi environnemental				

Pilotage

Objectifs	Mettre en place un outil financier sensible de suivi fiable et compréhensible par tous
Public cible	Les citoyens, les entreprises, les élus : tous les acteurs
Pilote	Grand Anancy - Direction de l'action environnementale
Partenaires	AMO Régional des TEPOS (Ademe et Région)

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>La facture énergétique du territoire est un outil de communication puissant, qui permet de démontrer le co-bénéfice économique des démarches de transition et donc de justifier le passage à l'action. Elle peut ainsi mettre en exergue la dépendance énergétique du territoire vis-à-vis de l'extérieur et l'évolution prévisionnelle de la facture du fait de l'augmentation du prix de l'énergie.</p> <p>Une première version de la facture énergétique du territoire a été produite lors du diagnostic du Plan Climat grâce à l'outil FacETe.</p>
Contenu de l'action	<p>1) Etablir la facture énergétique annuelle du territoire, communiquer et suivre son évolution pour prise de décision. Le Grand Anancy pourra s'appuyer sur l'outil facETe (utilisé pour le PCAET) ou l'outil Terristory mis en ligne par AURAE.</p> <p>Avoir une personne en interne formée à l'utilisation de l'outil</p> <p>2) Il s'agira ensuite de sensibiliser et d'accompagner sur la facture énergétique des entreprises. C'est aussi un moyen de suivre la création d'emplois due à la rénovation énergétique des bâtiments et à l'augmentation de la production d'ENR sur le territoire.</p>
Calendrier	<p>2022 : établissement de la méthode de calcul</p> <p>2022-2023 : nouveau calcul de la facture énergétique du territoire à minima à ½ parcours du plan climat et au mieux : mise à jour annuelle</p>

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	Budget : TEPOS et ressources internes.
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>La facture énergétique de territoire : une étude exploratoire, Cerema, décembre 2016 : https://www.cerema.fr/system/files/documents/2017/09/fet_v180117-final_cle23a198.pdf</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>Région Ademe</p> <p>outil FacETe : https://www.outil-facete.fr/</p> <p>outil Terristory : https://terristory.fr/</p>

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	N.A.	N.A.	+	+	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2015)	Valeur cible (2026)
	Édition annuelle de la facture et suivi des emplois		service CAE	421 M €	
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Entreprise 1 N° 11 Cit'ergie 3.2.3				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Accroître sur 3 ans les parts modales des modes alternatifs : + 10 pour les modes actifs / + 4,5 pour les TC / + 6 pour la voiture partagée
Public cible	Agents du Grand Anancy
Pilote	Grand Anancy : Direction de l'Environnement
Partenaires	Ademe, Région Auvergne Rhône Alpes, Conseil Départemental de Haute-Savoie

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>La commune d'Anancy et la Communauté d'Agglomération du Grand Anancy se sont toutes deux dotées en 2019 d'un Plan de Mobilité Interne, conformément à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte qui rend obligatoire ces plans pour les entreprises situées dans un périmètre d'un plan de déplacements urbains et employant plus de 100 salariés sur un même site. Le Grand Anancy accompagne la réalisation des plans mobilité entreprises. Sur le territoire, la réalisation des Plans de mobilité s'intègre dans un objectif plus global visant à améliorer la qualité de l'air et accompagnent la mise en œuvre d'actions impactant les déplacements aujourd'hui contraints : zone 30 et zone de circulation restreinte à l'intérieur des rocade, extension du stationnement payant, développement de la mobilité électrique et des modes doux de transport.</p> <p>Le Plan de Mobilité du Grand Anancy participe à la démarche d'éco responsabilité de la collectivité.</p>
Contenu de l'action	<p><u>Plan de Mobilité du Grand Anancy :</u></p> <p>Le plan d'actions du PDM, est constitué de 25 actions et concerne 6 thèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La définition d'une stratégie de stationnement (vélo, voiture, autopartage, CITIZ), - La promotion du covoiturage, - La promotion du vélo, - La promotion des transports en commun, - La mise en œuvre de temps forts au cours de l'année, - L'organisation du travail et de la mobilité. <p>Parmi les actions, 10 ont été priorisées pour les lancer dès 2019 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réorganiser le stationnement vélo en surface et à l'extérieur (réalisé 2020) - engager une réflexion sur le parking en ouvrage et extérieur du siège (réalisé 2020) - créer et engager un groupe de cyclistes + marcheurs - créer un groupe d'agents volontaires à intégrer dans le projet européen Melinda - préparer la mise en œuvre du forfait Mobilité Durable (effectif décembre 2020) - optimiser l'efficacité du pool de véhicules de services - examiner le fonctionnement actuel du travail à distance (en cours) - mettre à jour le guide d'accueil en y incluant toutes les informations mobilité d'accès multimodal au site de travail - participer au Challenge Mobilité (action récurrente)
Calendrier	Grand Anancy : 2019 - 2022

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget : 100 k€/an (forfait mobilité, abonnements transports en commun, ressources internes) Investissements : modification des parkings, abris et locaux vélos, achat de VAE et véhicules propres</p> <p>Financements : Grand Annecy- Région AURA</p>
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires : Plans d'action des deux PDM</p> <p>Ressources techniques : Agence Ecomobilité Savoie</p>

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	+	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2022)
	Avancement global du PDM		Chargé de mission PDM	5%	100%
	Indicateur Cit'ergie 40a - Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (kWh/an.employé)		Parc Auto		


Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	<p>Atelier Entreprises 2 N° 13 ; Atelier partenaires N° 12</p> <p>Cit'ergie 4.1.1</p> <p>PLQA 1.9</p> <p>Lien avec l'action MELINDA</p> <p>Lien avec l'action sur l'accompagnement des entreprises dans leurs Plan Mobilité</p>
--------------------------------	---

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	
-----------------------	--

Indicateurs de suivi environnemental	/
---	---

	12 - Atteindre les objectifs de la stratégie lumière pour l'éclairage public (orientation 1.2)
Pilotage	
Objectifs	Diminuer les consommations d'électricité dues à l'éclairage public / réaliser la trame noire sur le territoire pour la protection de la biodiversité nocturne/ renouveler 8% du patrimoine chaque année
Public cible	Collectivités
Pilote	Grand Anecy Direction de l'Action Environnementale
Partenaires	Syane et SIESS (pour les communes) et communes du Grand Anecy - Directions de l'urbanisme et du développement économique- Architectes et urbanistes- promoteur - CD74 .
Descriptif de mise en œuvre	
Contexte de l'action et actions en cours	<p>L'éclairage public constitue un poste de consommation d'énergie sur lequel de fortes réductions sont possibles (facteur 3 ou 4 selon les technologies de luminaire en place et selon la stratégie adoptée). Les consommations associées ne sont pas prépondérantes pour le secteur public et sont estimées à 13.2 GWh. Elles représentent néanmoins un poste financier important. Les gains réalisés permettent donc de libérer des ressources financières pour les collectivités. Le potentiel d'économie à l'horizon 2030 est estimé à 25 à 35 % de la consommation pour un taux de renouvellement annuel de 3 à 4.5%</p> <p>Dans le cadre de sa démarche TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), le Grand Anecy a donc engagé en 2017 un travail avec le Syane (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie) afin d'élaborer une stratégie lumière. Le but est de répondre aux enjeux de l'éclairage public et urbain du territoire avec comme objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction de la consommation d'énergie liée à l'éclairage extérieur (il reste 18 000 points lumineux d'éclairage public à rénover sur le territoire) - l'innovation dans le domaine technologique - l'harmonisation de l'éclairage sur le territoire - la préservation de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé <p>Le Syane a été Maître d'Ouvrage de l'opération pour le Grand Anecy. Les phases de réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic du territoire : l'analyse des milieux urbains et des milieux naturels ; L'état des lieux de l'éclairage et la phase inventaire, La réalisation de la photographie aérienne nocturne des zones urbanisées. - la stratégie lumière a défini la composition des ambiances nocturnes et la scénographie lumière ainsi que la trame noire sur le territoire. - La tenue d'ateliers de concertation et visites nocturnes sur le territoire et à Genève

Contenu de l'action	<ol style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en œuvre de la stratégie lumière par les communes pour la réalisation des économies d'énergie en lien avec l'adhésion des communes au service de Conseil en énergie du Syane Evaluer l'incidence sur les gains de consommation d'énergie et de ce fait sur le montant de la facture liée à l'éclairage public. Préserver la biodiversité nocturne avec la trame noire dans le cadre du Contrat Territorial des Espaces Naturels Sensibles intégrer la Stratégie lumière au PLUiHM-bioclimate Mettre en place le suivi et l'évaluation de l'action 				
Calendrier	2021 - 22 : élaboration de programmes de renouvellement 2022 – 2027 : mise en œuvre des programmes de renouvellement.				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : Fonctionnement : ressources propres et accompagnement des communes (FA 7). Investissement 18 millions pour l'ensemble du patrimoine public, dont 1 000 000 pour le Grand Annecy Financements : Grand Annecy pour son patrimoine - Communes et Syndicats des énergies				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	0	0	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Adoption de la stratégie lumière en conseil communautaire		Grand Annecy	Non réalisée	Réalisée
	Indicateur Cit'ergie 20 - Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)		Syane et SIESS	65 kWh/ht/an	
	Mise en œuvre de l'action de la trame noire avec le CTENS				
Lien avec d'autres actions					

Actions complémentaires	Atelier climat Annecy N° 22
Limitation et suivi des incidences environnementales	
Préconisations	Impact supplémentaire de l'action en la corrélant géographiquement avec les corridors biologiques.
Indicateurs de suivi environnemental	/

Pilotage

Objectifs	<p align="center">Diminuer les émissions de GES dues à la restauration collective</p> <p align="center">Lutter contre le gaspillage alimentaire</p> <p align="center">Augmenter la part des produits locaux dans la restauration collective</p>
Public cible	Restauration collective sur le territoire du Grand Anancy
Pilote	Direction de l'aménagement cellule agriculture
Partenaires	<p align="center">Grand Anancy : Directions de l'action environnementale, du Développement économique - de la Valorisation des déchets - le CCIAS</p> <p>Les organismes agricoles et associations concernées - les communes –CD 74 (collègues) et Région AURA (lycées) – Associations de sensibilisation auprès des scolaires – Youth for Climate</p>

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Tout au long du processus de fabrication d'un aliment, chaque étape émet des gaz à effet de serre (culture ou élevage, production des engrais, transformation, emballage, conservation et transports). Selon le mode de culture des produits agricoles, leur origine géographique, leur transformation et la quantité d'emballages, l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre des produits est très différent. Ainsi, certains sont plus riches en gaz à effet de serre que d'autres : la viande, les fruits et légumes produits hors saison, les produits laitiers, les produits congelés et les plats préparés.</p> <p>Par ailleurs, la France s'est inscrite en 2013 dans un Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, visant la réduction de moitié de ces déchets d'ici 2025 : la lutte contre le gaspillage alimentaire est une priorité.</p> <p>La loi EGALIM du 30-10-2018 impose 50% de produits sous signe de qualité ou durables, dont au moins 20% de produits biologiques dans la restauration publique collective à partir du 1^{er} janvier 2022 Elle impose également la diversification des sources de protéines avec par exemple 1 repas végétarien par semaine depuis le 1^{er} novembre 2019. D'autres mesures comme la lutte contre le gaspillage alimentaire apparaissent aussi dans cette loi.</p> <p>Localement, le Grand Anancy s'inscrit dans la stratégie nationale et a initié des actions de soutien à une alimentation responsable dans sa politique, notamment depuis 2017 à travers le Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire ou CODEC: réduire le gaspillage alimentaire en restauration traditionnelle/collective/à la maison, acheter des produits bio et locaux dans la restauration, promouvoir la réutilisation de fruits et légumes...Dans le cadre des ateliers climat jeunes, une action sur la mise en place de menus végétariens a été initiée.</p>
---	---

<p>Contenu de l'action</p>	<p>Dans la continuité des échanges amorcés en 2019 par l'atelier climat jeunes avec la cantine centrale d'Annecy et pour aller plus loin que les exigences de la loi Egalim, l'atelier climat jeunes a proposé la mise en place de 2 menus végétariens par semaine dans l'ensemble des cantines scolaires du territoire. Lors des échanges avec les jeunes de l'atelier climat, le souhait est d'étendre la réflexion sur les menus végétariens à l'ensemble du territoire : enseignement supérieur, restaurants d'entreprises ou d'administrations, hôpitaux etc...)</p> <p>L'action consiste également à augmenter la part de produits de qualité, bio, locaux et de saison dans les menus proposés par les établissements du territoire accueillant des enfants et des jeunes (crèches, écoles maternelles et primaires, collèges et lycées). Pour cela, une adaptation des marchés publics et un accompagnement des producteurs locaux pour leur permettre de répondre à ces marchés pourront être proposés, en lien avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) en cours et avec l'action 47 du PCAET : Produire et distribuer localement des produits alimentaires de qualité. Des actions d'éveil au goût auprès des scolaires pourront également être proposées.</p> <p>Enfin, en lien avec le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), il s'agit de poursuivre les actions initiées en matière de lutte contre le gaspillage et de valorisation des biodéchets.</p> <p>Il est proposé de réaliser dans un premier temps un diagnostic de l'existant au niveau des cantines scolaires (modes d'exploitation, actions déjà mises en place, projets, ...), puis de mobiliser les responsables de cantines dans le cadre d'un groupe de travail afin de partager les bonnes pratiques et les pistes de mutualisation possibles.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>1er semestre 2022 : réunion d'un groupe de travail avec des représentants des jeunes et des gestionnaires des services de restauration collective</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux - l'organisation - les besoins d'accompagnement <p>Puis sur la durée du PCAET</p>
<p>Moyens alloués à l'action</p>	
<p>Budget et financement</p>	<p>Budget : 30 k€/an</p> <p>Financements : Grand Annecy, communes, Région, Département, Ministère de l'Agriculture, Fonds européens</p>

Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires : site internet porté par l'ADEME "Ça suffit le gâchis !" : https://www.ademe.fr/ca-suffit-le-gachis</p> <p>Ressources techniques : https://optigede.ademe.fr/alimentation-durable-restauration-collective-outils-pratiques Application Etiquettable : https://etiquettable.eco2initiative.com/ Base de données FoodGES de l'ADEME : http://www.bilans-ges.ademe.fr/fr/actualite/actualite/detail/id/23 Le Climat dans nos assiettes</p>
---	---

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	+	0	+	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Nombre d'établissements ayant mis en place des actions de réduction de l'impact carbone de leur restauration		Grand Annecy		

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	<p>Atelier climat Alby N° 13 et 14 ; Filière N° 8, 13 et 17 Atelier climat jeunes Objectifs du projet de territoire N° 51 et 52 Fiche action N° 47 du plan climat</p>
--------------------------------	---

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	/
Indicateurs de suivi environnemental	

Pilotage

Objectifs	Prise en compte des dimensions climat air énergie dans l'instruction des permis de construire
Public cible	instructeurs des permis de construire - services urbanisme opérationnel Grand Anancy et communes
Pilote	Grand Anancy : Direction de l'aménagement service urbanisme
Partenaires	Direction de l'action environnementale du GA - DDT

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>L'instruction des autorisations d'urbanisme est réalisée sur la base des règlements (graphique et écrit) des documents d'urbanisme en vigueur (PLU, PLUI). A ce jour, 20 communes adhèrent au service mutualisé ADS du Grand Anancy. Les autres communes instruisent directement.</p> <p>Certains documents d'urbanisme intègrent d'ores et déjà des éléments relatifs au climat, air, énergie. Par exemple : « Performances énergétiques et recours à une production minimale d'énergie renouvelable » ; « Proportion minimale de surface non imperméabilisées ou éco-aménageables » (règlement du PLUI du Pays d'Alby).</p> <p>Les dimensions climat, air, énergie seront prises en compte dans l'élaboration du PLUIHM-Bioclimatique (règlement et OAP). Après approbation du PLUIHM-Bioclimatique, les autorisations d'urbanisme seront instruites au vu de ce règlement.</p>
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la faisabilité de prendre en compte dès que possible, les objectifs climat air énergie dans l'instruction des permis de construire, en cohérence avec les règlements d'urbanisme en vigueur - Veiller d'ores et déjà à ce que les autorisations d'urbanisme ne soient pas en contradiction avec les enjeux climatiques, sans obligation réglementaire pour autant - Définir la méthode d'intégration des objectifs climat-air-énergie avec les services instructeurs et la cellule PLU-PLUIHM-Bioclimatique dans les documents d'urbanisme (PLUIHM-Bioclimatique, et dans la mesure du possible modifications PLU) - Former les instructeurs à la prise en compte des enjeux climatiques - Développer un rôle de conseil par les instructeurs présents en commune auprès des pétitionnaires.
Calendrier	<p>2022 première approche</p> <p>2025-26 Approbation du PLUIHM-bioclimatique</p>

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>50 000 €/an</p> <p>Financements :</p>
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>Benchmark à réaliser</p>

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	évolution des critères d'instruction des PC réalisée		GA direction de l'urbanisme		
	Nombre d'instructeurs formés		GA Direction de l'urbanisme	0	
	% de PC intégrant des clauses environnementales fortes		GA Direction de l'urbanisme		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Cit'ergie N° 1.4.1				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	La mise en place de nouvelles constructions pourra également suivre les recommandations concernant les matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables.				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Atteindre un rendement du réseau d'eau potable égal à 85% en 2025
Public cible	Abonnés du service de l'eau
Pilote	Direction de l'eau potable
Partenaires	Agence de l'eau

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>La production et la distribution de l'eau potable sur le territoire sont une compétence du Grand Anancy.</p> <p>La Direction de l'Eau potable du Grand Anancy est née de la fusion des 12 services publics de l'eau dont il faut harmoniser les pratiques. L'engagement du Grand Anancy étant de garantir à tous en permanence et au meilleur coût, un accès à une eau potable de qualité.</p> <p>Le process de production de l'eau potable est le premier consommateur d'électricité de la collectivité.</p> <p>Le rendement du réseau d'eau potable est le garant de la diminution des pertes de la ressource lors de la distribution à l'abonné.</p> <p>Le Grand Anancy a signé en avril 2018 la charte IWA : International Water Association pour une ville eau-responsable.</p>
---	---

Contenu de l'action	<p>Pour l'amélioration du réseau d'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de l'efficacité énergétique du service d'alimentation en eau potable tout au long de la production et de la distribution - pérenniser la recherche de fuites et de la performance du réseau : poursuite de l'effort en visant la labellisation " charte qualité des réseaux " : plan de lutte contre les fuites et d'amélioration du rendement du réseau d'eau taux actuel : 80% en 2020 objectif 85% en 2025 - élaborer le schéma directeur d'alimentation en eau potable
----------------------------	---

Calendrier	Action en cours
-------------------	-----------------

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget</p> <p>24 millions € en investissement pour le renouvellement du réseau sur les 6 ans</p> <p>650 k € en fonctionnement</p> <p>Financements :</p> <p>budget eau potable du Grand Anancy</p>
------------------------------	--

Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires :				
	Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	0	0	++	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2025)
	Evolution du rendement du réseau		Direction de l'eau potable	80 %	85%
	Indicateur Cit'ergie 28a- Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution) en kWh/hab		Direction de l'eau potable		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Cit'ergie 3.4.1 et 3.4.2 Objectif N° 25 du Projet de territoire				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental	Etat quantitatif des masses d'eau du territoire (%) Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m3)				

Pilotage

Objectifs	<p>Réduire de 10 % les déchets ménagers (en poids) entre 2018 et 2025, et les ramener ainsi à 446 kg/an/habitant.</p> <p>Porter de 41% à 54% (hors compostage domestique) les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation matière d'ici 2025</p> <p>supprimer le brûlage des déchets verts sur le territoire pour l'amélioration de la qualité de l'air</p>
Public cible	<p>Tout public</p>
Pilote	<p>Grand Anancy : Direction de la valorisation des Déchets</p>
Partenaires	<p>ADEME</p>

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>En 2011, le Grand Anancy s'est doté d'un premier programme de prévention des déchets qui s'inscrivait dans le cadre d'un appel à candidature de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Fin 2014, le Grand Anancy a été labellisé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) en partenariat avec Chambéry Métropole, Grand Lac et le SITO. Une dynamique territoriale s'est initiée avec ces 2 démarches.</p> <p>Dans le prolongement de ces démarches, dans une logique de cohérence et de continuité des engagements pris, le Grand Anancy a délibéré le 13 octobre 2017 pour s'engager dans la démarche CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire) auprès de l'ADEME.</p> <p>Suite du 1er PLP volontaire 2012-2016, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), devenu réglementaire depuis le 1er janvier 2012 puis précisé par décret n°2015-662 du 10 juin 2015, consiste en la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés.</p> <p>Les PLPDMA permettent ainsi de territorialiser et de préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets, et définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.</p>
---	--

Contenu de l'action	<p>La démarche du CODEC s'articule autour de 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer le projet et mobiliser les acteurs - Développer l'économie circulaire - Connaissance et suivi des impacts <p>Sa mise en œuvre s'étend de 2018 à 2021, selon le phasage suivant :</p> <p>Année 1 (2018) : sensibiliser/former les acteurs, définir les actions pilotes</p> <p>Année 2 (2019) : Mettre en œuvre les actions pilote</p> <p>Année 3 (2020) : Année neutralisée en raison du contexte sanitaire</p> <p>Année 4 (2021) : Poursuite et pérennisation des actions, Capitalisation de la démarche, Analyse des indicateurs</p>
----------------------------	--

La démarche du PLPDMA poursuit son but de créer une culture commune de la prévention, tant au sein de la collectivité qu'en externe ; pour cela l'association de tous les acteurs fait partie intégrante du programme. Il s'agit également d'intégrer la politique de prévention des déchets dans une stratégie plus globale de gestion des déchets (mise en cohérence et synergies). Le programme local s'articule autour des 9 thèmes de travail issus de la 1ère réunion de la CCES, et fixe leurs objectifs :

Thèmes de travail	Objectifs
1. Usages et consommation responsables	Contribuer au changement d'habitudes de consommation du plus grand nombre - tous consom'acteurs
2. Economie circulaire	Mettre en relation des porteurs de projets d'économie circulaire, rapprocher des ressources avec des besoins, dans la continuité de la démarche du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage Inciter les entreprises, commerces, administrations au tri et à la réduction du jetable
3. Lutte contre le gaspillage alimentaire et Compostage	Lutter contre le gaspillage alimentaire Développer le compostage domestique
4. Communication et cibles, sensibilisation	Sensibiliser et informer sur le devenir des déchets triés Communiquer efficacement, toucher de nouveaux publics Améliorer le geste de tri
5. Déchets hors domicile	Espaces publics, vente à emporter, événements publics associatifs : réduire les déchets jetables et mieux trier les recyclables, valoriser les efforts réalisés
6. Végétaux	Supprimer le brûlage des végétaux Diminuer leurs apports en déchèteries Développer leur valorisation à domicile Répondre au besoin de broyat des services communaux et des sites de compostage partagé
7. Eco-exemplarité de la collectivité	Mieux intégrer la réduction des déchets et l'économie circulaire dans les politiques publiques du Grand Annecy, en cohérence avec les politiques climat et le projet de territoire "Imagine le Grand Annecy"
8. Incitation financière à la réduction et au tri des déchets	Inciter financièrement les usagers à recycler et réduire leurs déchets
9. Equipements et traitement des déchets	Anticiper les évolutions des flux des déchets afin d'en assurer leur collecte et leur traitement

25 actions ont été retenues, elles-mêmes détaillées en 46 actions sous-jacentes. Le PLPDMA devra être approuvé courant 2021.

Parallèlement à ces démarches, un schéma de gestion territorial des déchets organiques est en cours d'élaboration afin de répondre aux obligations de la loi TEPCV qui précisent que tout habitant du territoire doit pouvoir disposer de moyens de tri à la source des biodéchets.

Calendrier

2021 2022 2023 2024 2025 2026 selon PLPDMA

Moyens alloués à l'action


Budget et financement

Budget :

Budget prévisionnel du CODEC : 1 014 000 euros sur 3 ans (2018-2021) répartis sur les actions qu'il soutient

	Budget PLPDMA : jusqu'à 3 000 000 euros sur 6 ans.				
	Financements : Ademe - Grand Ancecy				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2019-2024 Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire 2018-2020 Etudes d'impact de l'évolution des tonnages sur l'UIOM (Naldéo 2018-2020) Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	+	+	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2018)	Valeur cible (2025)
	Taux de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)		Grand Ancecy	N.A.	-10%
	Taux de valorisation globale DMA		Grand Ancecy	96%	98%
	Taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes		Grand Ancecy	41%	55%
	Taux de réduction des tonnages de DMA enfouis		Grand Ancecy	N.A.	- 2%
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Ancecy N° 3, N° 7, N° 14, N° 15 et N° 17 Entreprises 2 N° 4 et N° 10 Cit'ergie 1.1.5 et 3.6.2 Objectif du projet de territoire N° 43				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				

Indicateurs de suivi environnemental	/
---	---

	17 – Communiquer et sensibiliser (orientation 1.2)
---	---

Pilotage

Objectifs	Appropriation du plan climat en interne et en externe Connaître pour agir ensemble
------------------	---

Public cible	Agents du Grand Anancy, habitants et acteurs du territoire
---------------------	--

Pilote	Grand Anancy : Direction de la communication et Direction de l'Action Environnementale
---------------	--

Partenaires	Atmo AURA - DDT - ville - Région CD74
--------------------	---------------------------------------

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Pour atteindre ses objectifs de réduction des émissions de GES, le Grand Anancy compte sur tous les acteurs du territoire : communes, partenaires institutionnels, mais aussi habitants et entreprises...</p> <p>La communication auprès de tous les acteurs et notamment les habitants est essentielle pour une appropriation de l'enjeu, des objectifs et des actions. Cette appropriation permettra d'agir ensemble pour l'avenir de notre territoire.</p> <p>La communication a déjà été fortement initiée lors de l'élaboration du PCAET au travers des dossiers climat des magazines de l'Agglomération N°7 d'avril 2019 (le climat c'est l'affaire de tous) et de janvier 2020 (climat : on s'y met tous). Ces magazines de l'Agglomération ont permis de partager le diagnostic, de faire le retour sur les 12 ateliers climat, de présenter les 4 grands axes de la stratégie climat.</p> <p>Le séminaire de lancement des ateliers Climat a ensuite convié élus, entreprises et citoyens, des ateliers de concertation ont été organisés et une soirée de restitution des ateliers Climat a permis de partager les résultats de l'élaboration du Plan Climat.</p> <p>Une enquête a été proposée aux lecteurs (magazine d'avril 2019) afin de mieux connaître le ressenti des habitants sur leur niveau et leurs sources d'information privilégiées sur le sujet du climat, mais également de connaître leur niveau d'appropriation des notions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.</p>
---	---

Contenu de l'action	<p>Définition de la stratégie de communication</p> <p>Définir une stratégie de communication (cibles, moyens, messages) pour que l'information soit facilement accessible, synthétique, pédagogique, partagée et qu'elle touche tous les publics et notamment les jeunes. Création d'une charte, d'outils de communication, avec une vision d'ensemble et un volet numérique (site internet, réseaux sociaux, appli...)</p> <p>La communication sera régulière tout au long des 6 ans du plan climat pour faire connaître les initiatives mises en place par la collectivité mais aussi les citoyens et acteurs du territoire pour donner envie aux différents publics de s'engager.</p> <p>Sa mise en œuvre</p> <p>La communication sur la mise en œuvre du PCAET commencera par</p>
----------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ la mise en ligne du plan climat (corpus de documents) sur le site internet du Grand Annecy et par la consultation réglementaire du public. ➤ la réalisation d'un document de communication synthétique tout public du Plan climat <p>Le plan de communication sera ensuite déployé pour les différentes cibles et sur différents supports.</p> <p><i>Suite au retour de la consultation citoyenne, la proposition de communiquer à partir de chiffres clés sera étudiée.</i></p> <p>Les p'tits déjeuners du climat :</p> <p>Initiés en interne lors du premier Plan climat de l'ex C2A, les p'tits déjeuners du climat seront proposés sous deux formats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ en interne destiné aux agents du Grand Annecy ➤ avec les partenaires extérieurs et les collectivités territoriales. le premier, d'une durée d'1 heures 30, a eu lieu le 21 janvier sur le thème des changements de comportement avec l'intervention de Xavier Brisbois Psychologue social spécialisé dans la conduite du changement , un retour d'expérience de la Valorisation des déchets du Grand Annecy et le témoignage d'une approche citoyenne du changement de comportement de l'Espace citoyen du Grand Annecy. 				
Calendrier	<p>2020 : Elaboration de la stratégie climat.</p> <p>A partir de 2021 déploiement de la stratégie de communication</p> <p>Dès 2020 : les p'tits déjeuners du climat en interne</p> <p>Communication sur la durée des 6 ans du plan climat</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>20 k€ / an sur la durée du PCAET</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>Les communications des Plans climat faites par les EPCI</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	0	0	0	0
Indicateurs de suivi et	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)

d'évaluation des actions	Stratégie de communication définie	Grand Anancy Direction de la communication		
	Nombre de personnes 'touchées'	Grand Anancy service climat air énergie		
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Ateliers climat Filière N°6 et 7 ; Anancy N° 9, 15 et 20 Cit'ergie 6.1.1 Cit'ergie 6.1.1 PLQA 4.5			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	/			
Indicateurs de suivi environnemental	/			



18 - Mettre en place le centre de ressources et d'expertise pour la transition environnementale des entreprises à Saint-Jorioz
(orientation 1.3)

Pilotage

Objectifs	Accompagner les entreprises du territoire vers la transition environnementale
Public cible	Acteurs économiques
Pilote	Direction de l'Economie du Grand Anecy
Partenaires	Entreprises, têtes de réseaux filières (OSV, Thésame, PMBI, Citia, FEE en cours de création, ...), Chambres Consulaires, ADEME, Région, USMB, MEDEF, Ateliers climat entreprises


Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Afin d'étendre son offre, le Grand Anecy souhaite aménager un bâtiment propriété du Conservatoire du Littoral (situé au bord du lac d'Anecy) en « Centre de ressources et d'expertises pour la transition environnementale des entreprises ».</p> <p>Le projet consiste à réaménager le site pour accueillir dans de bonnes conditions le centre de ressources et ses nombreuses fonctions. Les travaux doivent permettre d'en faire un bâtiment exemplaire d'un point de vue environnemental, accueillant pour les utilisateurs, proposant des espaces modulables et conviviaux. Il pourrait devenir un site test pour certaines innovations. Les travaux sont en cours et l'aménagement devrait se terminer dans l'été 2021.</p> <p>Les missions du centre de ressources ont été identifiées, la définition du contenu et l'élaboration du programme définitif sont en cours de finalisation.</p> <p>Le centre de ressources de St Jorioz pourra accueillir les ateliers permanents climat entreprises</p>
Contenu de l'action	<p>Le Centre de Ressources doit devenir le lieu totem pour la transition environnementale des entreprises du territoire, identifié par l'ensemble des acteurs.</p> <p>Il aura pour principales missions :</p> <ul style="list-style-type: none">- de sensibiliser le tissu économique aux enjeux de la transition environnementale et d'assurer une veille sur ces thématiques ;- d'apporter du conseil et de l'information indépendants et de qualité aux entreprises sur les thématiques climat air énergie, dont les adaptations des conditions de travail pour s'adapter au changement climatique ;- d'animer un programme de conférences, permanences, rencontres...- d'organiser un prix / challenge permettant de valoriser les initiatives des entreprises mettant en œuvre des actions exemplaires en matière de limitation d'émission de GES (bilan carbone et monitoring qui visent la neutralité carbone) ;- de faire se rencontrer les acteurs (entreprises, experts, chercheurs, porteurs de projets, financeurs, bureaux d'études, consultants, ...) afin de co-crée un réseau avec les entreprises et les chambres consulaires. Dans ce cadre, de favoriser la mutualisation de certaines activités (transports, achats, élimination de déchets) ;- de créer une charte définissant un cadre pour un engagement volontaire des acteurs économiques- de soutenir les acteurs économiques dans leurs premières démarches (subventionnement, acteurs, échanges).

	<ul style="list-style-type: none"> - d'accueillir les créateurs d'entreprises, de les accompagner et les héberger dans un petit bureau ou un espace de coworking. <p>Le centre de ressources de Saint Jorioz est une action inscrite au Contrat territoire d'industrie et de transition écologique.</p> <p>Il s'agira également de renforcer les capacités des artisans pour soutenir la transition énergétique et l'économie circulaire :</p> <p>La transition énergétique vers les objectifs du PCAET va nécessiter une transformation du bâti actuel. Il s'agit d'assurer que les ressources locales soient suffisantes et compétentes pour soutenir les privés et les entreprises dans les travaux de rénovation du bâtiment, d'installations d'énergie renouvelables décentralisées et de maîtrise de l'énergie.</p> <p>D'accompagner l'évolution de l'économie d'achat vers l'économie de l'usage, de l'économie linéaire à l'économie circulaire</p> <p>Faciliter l'économie de la fonctionnalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie pour aider les entreprises à évoluer de modèle économique pour aller vers la notion d'usage plutôt que de propriété. (atelier climat entreprise) - Partage autour de la mutualisation : locaux, parkings, groupement d'achats pour inciter à l'achat durable. Penser bâtiment à long terme avec possibilités d'évolution et d'adaptation dans le temps (immeubles à usage réversibles). <p>Concourir à la mise en œuvre des actions qualité de l'air du PLQA et de la convention qualité de l'air avec la Région</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mettre en avant la charte « climat air énergie » et des chantiers pilote Air Climat ➤ aider à l'achat de véhicules propres ➤ aider à mettre en place le Fonds air entreprises
Calendrier	<p>Définition du nouveau projet : juin à décembre 2019</p> <p>Travaux d'aménagement : mars 2020 à mars 2021</p> <p>Agencement et achat du mobilier : mars-juin 2021</p> <p>Identification des partenariats : janvier à juin 2021</p> <p>Préfiguration du programme d'activité : mai à sept 2021</p> <p>Recrutement d'un ETP chargé accompagnement et animation : été 2021</p> <p>Ouverture du centre de ressources : rentrée 2021</p>
Moyens alloués à l'action	
Budget et financement	<p>Fonctionnement annuel :</p> <p>Fonctionnement bâtiment : 60.000 €/an</p> <p>Lancement et Animations : 40.000 € (année 1)</p> <p>Recette de fonctionnement (loyers) : 10.000 €/an</p> <p>1 ETP = Chargé de mission Création (Accompagnement jeunes entreprises et animation) 50.000 €/an</p> <p>Soutien association FEE : 150.000 € /an pour co-animation du lieu</p>

	Investissements : Travaux aménagement et rénovation : 700.000 € Agencement et mobilier : 150.000 € Contrat Ambition Région : Subvention Région 355.481 € pour travaux et aménagement Convention Région qualité de l'air : part Grand Ancey : 424.500 € / Part Région 1.4 M€ pour les actions ayant pour cible le secteur économique.				
Ressources humaines	1 ETP chargé de mission Création (Accompagnement jeunes entreprises et animation) xx accueil Relais Territoriaux 0,04 service CAE Grand Ancey				
Ressources documentaires et techniques	Développement d'un réseau permettant la mise en relation des différents acteurs, la centralisation de l'information, une veille thématique...				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Nombre d'animations proposées		Centre de ressources	0	
	Nombre d'entreprises accompagnées		Centre de ressources	0	
	Nombre de partenariats engagés		Centre de ressources	0	
	Nombre d'actions engagées par les entreprises		Centre de ressources	0	
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Entreprise 2 N° 1 N° 7 N° 9 N° 11 N° 12 Entreprise 1 N° 4 N° 8 N°9 N°10 N° 13 Atelier climat Ancey N°2 N° 21 Cit'ergie 6.3.3 objectif N° 43 CTITE, Solucir, International CleanTech Week				
Limitation et suivi des incidences environnementales					

Points de vigilance	/
Indicateurs de suivi environnemental	/

	19 - 19.a - Faire du campus universitaire un prototype et une vitrine de notre savoir-faire en matière de Développement Durable (orientation 1.3)
--	--

Pilotage

Objectif	Faire du campus universitaire un prototype et une vitrine du savoir-faire de notre territoire en matière de développement durable
Public cible	Usagers du campus : étudiants et Enseignants-chercheurs de l'USMB
Pilote	Copilotage Direction Développement économique et Université Savoie Mont-Blanc
Partenaires	Directions mobilité, aménagement, environnement...Crous et ville d'Anancy + propriétaires fonciers du campus : Département, Rectorat...

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Cet objectif est issu des échanges du groupe de travail sur l'enseignement supérieur et la recherche co-animé par l'USMB et la direction économie du Grand Anancy.</p> <p>Dans un contexte de changement climatique et de raréfaction du foncier, il faut mettre en place de nouvelles manière de gérer et vivre le territoire. Cette action co construite avec l' USMB permettra de travailler selon les principes de l'intelligence collective en valorisant le savoir-faire des enseignants chercheurs et des étudiants de l'université.</p> <p>Le campus constitue un quartier avec des problématiques pouvant être similaires à celles d'autres zones de l'agglomération. Il peut constituer à ce titre un lieu d'expérimentation de solutions qui pourraient ensuite être déployés à plus grande échelle.</p>
---	--

Contenu de l'action	<p>Faire du campus universitaire un prototype et une vitrine du savoir-faire de notre territoire en matière de développement durable en s'appuyant sur les capacités de recherche et d'innovation des enseignants chercheurs de l'Université.</p> <p>Les projets mis en place et expérimentés sur le campus pouvant ensuite être utilisés sur le reste du territoire.</p> <p>Trois grands champs d'action ont été identifiés dans le projet de territoire :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un niveau d'exemplarité sur le campus en termes de : campus énergie positive, zéro déchets, mobilité durable, circuits courts. 2. Développer un campus bien intégré à son territoire : développer un schéma directeur, concevoir une vie sociale économique et culturelle, ouverture quatre saisons.
----------------------------	---

	<p>3. Développer un modèle de développement économique vertueux sur le campus : circuits courts, recyclage, Société Universitaire et de Recherche</p> <p>La méthode d'action reste à développer par les partenaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un premier outil pour mettre en place cet objectif pourra être à travers le label « Campus durable, ville durable » lancé par le collectif Agir Ensemble, et auquel ont fait une réponse commune l'USMB, le Grand Annecy, le Grand Chambéry, l'ESAAA, et la MGEN. Cette action a pour but de mettre en place des alliances territoriales élaborant conjointement un plan d'action pour mobiliser étudiants et personnels des campus sur des enjeux locaux de développement durable". Les thématiques retenues par le collectif pour le label Campus Durable obtenu par le Grand Annecy fin 2019 sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Végétalisation. La végétalisation nous semble en effet importante concernant : l'Alimentation (jardin partagés, arbres fruitiers, ...), son impact positif sur le climat urbain (limitation de l'effet îlot de chaleur) et la biodiversité (oiseaux, insectes). Les actions associées au thème vont viser à recenser, réintroduire et maintenir le niveau de biodiversité en zones urbanisées. ○ Sobriété. Le thème sobriété vise à déployer des actions permettant de préserver les ressources existantes et mieux traiter les rejets issus de leur consommation. Cela va donc concerner les actions visant à limiter les consommations d'énergie (et de favoriser le recours aux énergies renouvelables), d'eau et d'améliorer le recyclage des déchets, en particulier organiques. ○ Mobilité. Les actions prévues au sein de cette année vont viser à sensibiliser les différents acteurs du territoire aux moyens de transports alternatifs afin de favoriser notamment l'utilisation des transports en commun, la mobilité douce ou le covoiturage. • Un deuxième outil est en cours d'élaboration : le Schéma d'Aménagement du Campus Universitaire (SACU) est élaboré sous pilotage du Grand Annecy et en partenariat avec les acteurs concernés. • Ces outils pourraient être complétés par un dispositif à définir d'incitation et de soutien à des projets d'expérimentation sur le campus de solutions pour la transition environnementale du territoire : appel à projets ?
<p>Calendrier</p>	<p>Label campus durable obtenu, et actions en cours de mise en place (retard suite covid 2019). Bacs à compost installés aux résidences CROUS du campus en mars 2021.</p> <p>SACU : en cours d'élaboration, pourrait être finalisé et validé par le nouvel exécutif mi 2021</p> <p>Dispositif de soutien aux projets et expérimentation : à définir courant 2021.</p>
<p>Moyens alloués à l'action</p>	
<p>Budget et financement</p>	<p>Mission d'AMO pour la définition du SACU en cours prise en charge par le Grand Annecy (10 400 €HT).</p> <p>Pour les autres outils, budget et financements définir suite à la mise au point de la méthode qui sera choisie.</p>

Ressources humaines	Pilotage : direction économie : ½ ETP si l'ensemble des outils est mis en place (recrutement alternant ?) SACU : direction éco / déjà pris en charge. Cotech et copil à animer par direction éco et USMB.				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Fiche objectif du projet de territoire 54 Ressources techniques : capacités de recherche et d'innovation des enseignants chercheurs de l'Université + direction éco				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	A définir suite à la mise au point de la méthode qui sera mise en place.		A définir	A définir	A définir
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Alby N°9 Fiche objectif N° 54 du projet de territoire Cit'ergie N° 6.2.4				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Points de vigilance	/				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectif	Développer une chaire d'économie environnementale
Public cible	Entreprises et monde économique
Pilote	Copilotage par la direction économie et la Fondation USMB
Partenaires	Direction de l'Action Environnementale, Laboratoires de 'LUSMB dont principalement l'IREGE et les acteurs économiques FEE (Filière Economique Environnementale)

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>En tant que territoire, le Grand Annecy souhaite développer une voie économique innovante adaptée aux enjeux du réchauffement climatique et à la dégradation des écosystèmes. Cette dynamique est menée par une équipe de scientifiques, et d'entreprises visionnaires, soutenue par l'Agglomération du Grand Annecy, l'Université Savoie Mont Blanc et la Fondation Université Savoie Mont Blanc, autour de ce que nous avons décidé de nommer Economie Environnementale.</p> <p>L'économie environnementale désigne un modèle économique adapté aux enjeux liés au réchauffement climatique et à la dégradation des écosystèmes. C'est donc un outil prospectif quant au futur proche dans lequel évolueront de nombreux acteurs.</p> <p>Ses porteurs souhaitent donc s'investir dans une transition environnementale, pour soutenir la transition économique engagée et qui s'accélère, et ainsi accompagner l'économie endémique du territoire dans un virage vertueux.</p>
---	--

Contenu de l'action	<p><u>Ambition de la chaire</u> : développer une voie économique innovante adaptée aux enjeux du réchauffement climatique et à la dégradation des écosystèmes.</p> <p>=> projet un collectif, collaboratif et innovant, composé d'entreprises, des pouvoirs publics locaux et d'acteurs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.</p> <p>=> recherche d'excellence portée par une équipe scientifique multidisciplinaire, dont les résultats permettront des avancées significatives et des connaissances et innovations pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La communauté scientifique internationale ➤ Les collectivités et les acteurs économiques <p>=> Rôle : favoriser le développement et la transmission des connaissances et promouvoir et faciliter la recherche : ici l'un des principaux résultats attendus est la création de formations, initiales et continues, à destination des entreprises et du territoire.</p>
----------------------------	--

Calendrier	<p>Phase de préfiguration de la chaire permettant de définir le périmètre scientifique et les partenaires de janvier 2020 à mi 2021.</p> <p>Deuxième semestre 2021 lancement de la chaire pour une durée à définir par le copil (en général 4 ou 5 années).</p>
-------------------	---

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	Phase de préfiguration : 50 000 € prise en charge à 50%/50% par le Grand Ancey et la Fondation (cf délibération du conseil de février 2020). Le budget et le financement de la chaire une fois lancée est à définir d'ici la fin de la phase de préfiguration.				
Ressources humaines	Copilotage assuré par la direction du Grand Ancey déjà pris en charge.				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Fiche objectif du projet de territoire 54 Ressources techniques : capacités de recherche et d'innovation des enseignants chercheurs de l'Université + direction éco				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	A définir suite à la mise au point de la méthode qui sera mise en place.		A définir	A définir	A définir
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Alby N°9 Fiche objectif N° 54 du projet de territoire Cit'ergie N° 6.2.4				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Points de vigilance	/				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Limiter la pollution atmosphérique due aux activités du BTP
Public cible	Entreprises du BTP et maîtres d'ouvrage, Maîtres d'œuvre
Pilote	Grand Anancy Direction de l'action environnementale
Partenaires	BTP 74, CAPEB, CMA, maîtres d'ouvrage publics (collectivités, Département, SILA, SYANE, bailleurs sociaux, ...) et privés Atmo AURA, DDT, DREAL, ADEME – Directions du bâtiment – du Développement économique et de la Mobilité

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Poursuivre le travail de l'atelier de créativité sur la recherche de solutions innovantes pour améliorer la qualité de l'air, organisé en mai 2018 avec la fédération BTP 74 et une dizaine d'entreprises adhérentes. L'action vise à aboutir à la rédaction et à la mise en œuvre d'une charte "climat air énergie" pour les chantiers du BTP du territoire.</p> <p>Ce projet est soutenu par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet AACT-AIR.</p>
---	--

Contenu de l'action	<p>En se basant sur le retour d'expérience "chantiers air climat" de l'agglomération d'Annemasse, les étapes de réalisation seront les suivantes :</p> <p>1 / Réunion d'un groupe de travail associant des entreprises et des maîtres d'ouvrage publics (collectivités territoriales, CD 74, SILA, bailleurs sociaux, ...) et privés volontaires du territoire, afin de travailler sur le périmètre et le contenu de la charte "climat air énergie" pour le Grand Anancy</p> <p>2 / Identification d'un ou plusieurs chantier(s) pilote(s) pour la mise en pratique des recommandations de la charte et l'évaluation des impacts</p> <p>3 / Co-signature pour les entreprises et les maîtres d'ouvrage du territoire de la charte, et développement d'une boîte à outils pratique pour faciliter son appropriation</p> <p>4 / Diffusion de la charte, mise en application sur les chantiers du territoire, suivi et évaluation</p>
----------------------------	---

Calendrier	<p>Lancement de l'action en 2021</p> <p>Chantiers sélectionnés et équipés en 2021 pour mesurer l'impact sur la qualité de l'air de chantiers : promotion immobilière à Duingt, construction de bâtiments résidentiels Avant-Scène ;</p> <p>Equipements de ces projets de stations dans le cadre du projet Vizionnair (mesures de la qualité de l'air par des stations fixes réparties sur le territoire du GA).</p>
-------------------	---

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget : 40 k€ la première année (definition de la charte) puis 15 k€/an</p> <p>Financements : Grand Anancy, ADEME</p>
------------------------------	---

Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques : AURA-EE - DREAL et DDT Benchmark à réaliser des initiatives similaires existantes				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnement -aux
	+	+	++	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Nombre de signataires et nombre de chantiers appliquant la charte "Climat Air Energie" du Grand Annecy		BTP 74 et partenaires		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Annecy N° 20 ; Filière N° 1 Cit'ergie 6.3.3 PLQA 3.3				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	La mise en place de nouvelles constructions pourra suivre les recommandations concernant les matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables.				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Intégrer la dimension climat, air énergie au PLUiHM-bioclimate Tendre vers le zéro artificialisation net et favoriser la densification des zones déjà urbanisées
Public cible	Porteurs de projets d'aménagement ou de bâtiment
Pilote	Grand Anancy – Direction de l' Aménagement service urbanisme
Partenaires	DREAL, Région AURA, DDT 74, CAUE, le SCOT du bassin annécien, la Direction de l'action environnementale

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le 28 juin 2018, le Grand Anancy prescrit dans l'élaboration de son PLU intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains (PLUI-H-D). Le phasage est donc propice, relativement tôt dans l'élaboration du document, pour intégrer les thématiques climat air et énergie, à la fois dans ses grands principes (Rapport de présentation, PADD), dans son zonage et son règlement et dans ses orientations d'aménagement et de programmation (OAP)..</p> <p>Le PLUiHD constituera le document réglementaire et opposable en matière d'aménagement et de construction sur l'ensemble du Grand Anancy: il s'agit de mettre en place les règles permettant d'intégrer les ambitions du plan climat au PLUI-HD afin de faciliter les enjeux de transition énergétique, de qualité de l'air et d'adaptation au changement climatique; de se questionner sur les besoins de croissance, de prendre en compte la gestion des ressources du territoire, de préserver les terres agricoles, des espaces naturels et de verdure ... Mais aussi de définir les modalités de gestion de l'eau, de la mobilité, de cadrer la qualité environnementale des opérations neuves ou de renouvellement urbain... Les réflexions sont larges : comment densifier la ville tout en continuant à la rendre agréable ? Comment préserver les espaces non bâtis en garantissant leur non artificialisation ? Comment tendre vers le zéro artificialisation net des sols/ travailler sur des franges urbaines et sur une densification positive de la ville en proposant des compensations à cette densification ? Comment intégrer le concept d'éco-villages et éco quartier au PLUi-HM bioclimate (garage à vélos confortable) .</p>
---	---

Contenu de l'action	<p>Intrégration des pistes de réflexion issues du travail du PCAET dans les réflexions amont du PLUI-H</p> <p>De nombreuses pistes de réflexion ont été évoquées dans le cadre des ateliers Climat, qui ont fait l'objet d'une grille de recommandations.</p> <p>Parmi ces idées et recommandations, on peut citer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer un projet de territoire permettant de construire l'Agglomération archipel du projet de territoire afin de limiter les déplacements obligés, de préserver la terre et les sols du Grand Anancy, de tendre vers le zéro artificialisation net, de développer la nature en ville, de préserver les coupures d'urbanisation et de conforter et développer les trames verte, bleue et noire sur le territoire. - Intégrer la stratégie « Eaux pluviales urbaines » validée par les élus en 2019 <i>SILA suite à mise à disposition du public</i> - identifier au PLUi HM bioclimate des sites démonstrateurs de la ville durable, en neuf comme en renouvellement urbain - renforcer le rapport de présentation par des “porter à connaissance” concernant le climat actuel et futur sur le territoire; la performance des logements du territoire; les potentiels en matière d'énergie renouvelable; les réseaux de chaleur urbains; les cadastres solaire et vert; les lieux de fraîcheur; la qualité de l'air; la trame verte et bleue du territoire ...
----------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - écrire un règlement encourageant, ou a minima permettant l'éco-rénovation performante des logements existants; fixant un minimum de production d'énergies renouvelables intégrée au bâti ou à la parcelle, la séquestration carbone, le renouvellement durable des zones d'activité; des projet privés intégrant une large part de plantations en pleine terre représentative des différentes strates végétatives avec un minimum d'arbres plantés à la parcelle, la préservation de la ressource en eau. - Création d'un PLUiHM bioclimatique avec une thématique climat air énergie prégnante ainsi qu'une thématique végétalisation, donnant toute sa place à la nature en ville. L'horizon de l'adoption du l'échéance du PLUiHM bioclimatique étant à +ou- 5 ans, il s'agit de mettre en place des mesures fortes en amont (massifier la rénovation des logements grâce au dispositif J'écorénove mon logement mais aussi intégrer les notions d'éco-rénovation des logements, aides financières ou bonification, sensibilisation et communication sur l'éco-rénovation auprès des particuliers - un règlement de gestion des eaux pluviales avec mise en œuvre du plan de zonage des eaux pluviales permettant une gestion durable et vertueuse des eaux en ville (voir action PCAET N°60) - prévoir 2 OAP thématiques spécifiques: une OAP climat air énergie – zéro carbone et une OAP biodiversité désimperméabilisation végétalisation (dénomination des OAP non définitive) donnant toute sa place à la nature en ville; l'horizon de l'adoption du l'échéance du PLUiHM bioclimatique étant à + ou- 4 ans, il s'agit de mettre en place des mesures fortes en amont. - asseoir le PLUiHM-bioclimatique sur des documents complémentaires de cadrage de la qualité des opérations : rédiger la charte des constructeurs (projet de territoire) encadrant la qualité des nouvelles opérations d'urbanisme et de bâtiment (voir action PCAET n°23); définir les exigences environnementales des nouvelles constructions en lien avec la nouvelle réglementation environnementale 2020 (voir action PCAET n°38) 				
Calendrier	<p>Début des études dès 2020 puis concertation en 2021 et 2022</p> <p>Adoption des OAP thématiques en même temps que le PLUiHM bioclimatique avec un bilan à 3 ans</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget : 150 000 €/an dans le cadre de l'élaboration du PLUI-HD</p> <p>Financements : Grand Annecy</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grille de questionnaire (réalisée par les bureaux d'études TRIBU et AERE) pour intégration des thématiques CAE dans le PLUI-HD + recommandations spécifiques faites pour le PLUI-D, pour chaque axe de la stratégie du PCAET <p>Ressources techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAUE de Haute-Savoie 				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	+	++	+	+

	Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2027)
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Rapport de présentation et PADD intégrant les enjeux climat air énergie	Grand Annecy, Chef de projet PLUI-HD	0%	100%
	Zonage et règlement intégrant les enjeux climat air énergie	Grand Annecy, Chef de projet PLUI-HD	0%	100%
	OAP climat-air-énergie au PLUI-HD et/ou d'une OAP végétalisation au PLUI-HD	Grand Annecy, Chef de projet PLUI-HD	0 %	100%
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	<p>Atelier Climat Alby N° 5, 7 et 11 ; Filière N° 10 ; Annecy N°5, 6, 20, 22 et 25</p> <p>Atelier Climat Entreprise 2 N° 5 et 6 ; Partenaires N°7, 8, 9 et 10</p> <p>Cit'ergie 1.1.2</p> <p>Objectifs du projet de territoire N°1 et 2</p> <p>FA du plan Climat N°23 et 38</p>			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	<p>La mise en place de nouvelles constructions pourra suivre les recommandations concernant les matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables.</p> <p><i>Planification d'un urbanisme durable</i> : renforcer l'adaptation au changement climatique en mentionnant les risques principaux qui seront amplifiés par le changement climatique, et les communes aux plus forts enjeux.</p> <p><i>Réorganisation routière</i> : prendre en compte la densification du trafic dans la structuration du transport</p>			
Indicateurs de suivi environnementaux	Surface annuelle artificialisée (ha/an)/ suivi de la carte MOS			

Pilotage

Objectifs	Organiser les services publics et les adapter aux nouveaux modes de vie
Public cible	Commerçants, les services publics et les habitants
Pilote	Grand Anancy, direction des évolutions institutionnelles et des relais territoriaux en lien avec la Direction de l'Aménagement
Partenaires	Communes, Syndicat Mixte du SCoT bassin annécien, CAUE 74, Région, EPF 74 et Foncière 74, PNR des Bauges – Direction de la Mobilité du Grand Anancy Pour la sous-action sur les horaires d'ouverture des services publics : Dans un premier temps les médiathèques du territoire du Grand Anancy. Services aux publics (accueil, état-civil, social, formation...) et services ressources (contrôle de gestion, aménagement du territoire, observatoire territorial) des collectivités membres du Grand Anancy

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Les lois et la population veulent préserver les espaces agricoles et naturels. La réponse aux besoins de la population (en croissance) doit être économe en foncier et efficace en services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - limiter la consommation foncière, - limiter les déplacements en réduisant le besoin de se déplacer et les faciliter en transports collectifs, - structurer le développement, - intensifier les pôles de vie existants, - créer des pôles de vie autour des espaces intermodaux, - favoriser les services et commerces de proximité, <p>En parallèle, un plan gouvernemental accompagne depuis 2017 le développement de l'accessibilité à la culture et aux médiathèques à travers différents leviers dont l'accroissement des horaires d'ouverture des bibliothèques. Localement, dans le cadre de la fusion des communes, les sept médiathèques d'Anancy se réorganisent depuis 2017 au sein d'une seule organisation, tout en gardant leur identité et leurs fonctions de proximité. Cela a conduit à lancer une réflexion sur l'élargissement et la complémentarité des horaires d'ouverture.</p> <p>A l'échelle du Grand Anancy, un réseau de médiathèques (réseau BiblioFil) met à disposition de certaines communes du territoire (ex C2A : Argonay, Poisy, Epagny-Metz-Tessy) différents services (navette, site internet, catalogue et ressources en ligne...). Cette démarche permet de questionner l'intérêt de mutualiser le fonctionnement et l'offre de service d'équipements publics au sein d'un réseau à l'échelle du Grand Anancy (incluant les rives du lac + Fillière), qui pourraient partager des ressources complémentaires et faciliter un accès de proximité autour du tourisme, de l'emploi ou d'autres services publics.</p> <p>Par ailleurs, la transition numérique est une préoccupation majeure autant à l'échelon national que local : les services publics, telles les médiathèques, accompagnent les habitants dans la dématérialisation des démarches administratives (déclaration d'impôts, recherche d'emploi) et certains services publics développent pour les habitants des services en ligne 24/24 (ressources numériques dans les médiathèques, portail famille à la ville d'Anancy...). Les services en ligne peuvent avoir une plus-value en complément de l'ouverture des équipements publics.</p>
---	--

<p style="text-align: center;">Contenu de l'action</p>	<p>1. Toute nouvelle construction se fera dans des pôles de vie bien reliés aux transports en commun pour favoriser la ville de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les centralités du Grand Annecy avec leurs équipements, services et commerces de proximité pour mieux appréhender la structure urbaine du territoire ; - S'appuyer sur les prescriptions et recommandations du SRADDET et sur la contribution du bassin de vie d'Annecy ; - Définir l'armature urbaine du Grand Annecy et son évolution ; - Transcrire l'objectif dans le PLUI-HD1 (d'abord le PADD) et le SCoT : choisir et hiérarchiser les pôles de vie ; - Faciliter la coopération entre communes pôles ; - Définir, coordonner et soutenir les créations et regroupements de services et équipements ; - Identifier les pôles où il est plus facile de mieux vivre la longévité : services, vie locale, accessibilité... pour, éventuellement, les renforcer et s'en inspirer ; - Définir et mettre en œuvre le plan pluriannuel d'action foncière. <p>2. Renforcer les équipements publics sportifs, culturels et éducatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Associer les maîtres d'ouvrages et partenaires concernés - Définir la liste des équipements à réaliser - Définir les critères de localisation de ces équipements - Définir leurs programmes sommaires, évaluations financières, plans de financement, échéanciers de réalisation - Définir les éventuelles évolutions à prévoir pour des équipements existants - Proposer des localisations préférentielles caractérisées pour chaque équipement <p>3. Favoriser la flexibilité des horaires d'ouverture des services publics et/ou l'accès aux services en ligne</p> <p>Capitaliser l'expérience des médiathèques de la ville d'Annecy sur l'élargissement des horaires d'ouverture à l'échelle du territoire du Grand Annecy.</p> <p>Mieux connaître les attentes de la population sur les horaires des services publics : interroger le modèle d'enquête utilisé pour les médiathèques d'Annecy, questionner une éventuelle articulation avec d'autres services publics (temps des publics-temps des administrations ?) : faut-il un bureau des temps ?</p> <p>Adapter l'accessibilité des services publics aux pratiques et modes de vie des habitants (usages en ligne, disponibilité, déplacements et lieux d'activité).</p> <p>Cet objectif devra être rapidement étendu aux autres services d'accueil. La lecture publique pourra être un socle en terme de méthode et d'expériences.</p> <p>Les expérimentations horaires dans les médiathèques se dérouleront de septembre 2019 à juin 2020 avec un bilan en juin 2020. Elles concernent trois médiathèques d'Annecy (Bonlieu le mardi jusqu'à 19h, Louise Michel le mercredi jusqu'à 18h30 et La Turbine le jeudi après-midi jusqu'à 18h). La démarche est « d'ouvrir mieux », plutôt que d'ouvrir plus.</p> <p>L'accessibilité par les horaires d'ouverture devra prendre en compte les usages existant autour de la mobilité et de la disponibilité des usagers. L'accompagnement par de la médiation humaine est un levier de réussite pour répondre à la demande.</p>
<p style="text-align: center;">Calendrier</p>	<p>1. 2020 à 2027</p> <p>2. Septembre 2019 : début des expérimentations dans les médiathèques d'Annecy.</p> <p>2020/2021 : phase de rencontres avec les habitants et les partenaires.</p>
<p>Moyens alloués à l'action</p>	

Budget et financement	Budget : 1. Services, politiques publiques et actions du Grand Annecy et des communes 2. Expérimentations horaires dans les médiathèques à moyens constants. Financements : 2. Les communes membres du Grand Annecy développant des expérimentations et initiatives, accompagnement possible de l'Etat, du CD74, de partenaires sociaux.				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Fiches objectif n°1 et 16 et 17 du projet de territoire Ressources techniques : Les résultats de l'enquête dans les médiathèques (janvier-février 2019) : 1660 réponses ; des attentes d'ouverture en soirée après 18h et sur le temps du déjeuner ; avoir une ouverture répartie sur l'ensemble de la semaine avec des équipements ouverts en complémentarité ; la question de l'ouverture des services publics le dimanche n'apparaît pas tranchée (30% des sondés sont pour).				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Nombres d'équipements et services créés dans les pôles de vie				
	Taux de fréquentation sur les nouveaux horaires (dans le cadre des expérimentations).				
	Taux de fréquentation sur les services en ligne recensés.				
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier Climat Alby N° 12 ; Annecy N° 1 Objectifs du projet de territoire N° 1 et 16 et 17				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				

Indicateurs de suivi environnemental	Evolution des trafics automobiles et de la fréquentation des transports collectifs dans les « secteurs ouverts » PDU autour des pôles de vie
---	--



23 - Aménager de nouveaux quartiers avec des prescriptions environnementales fortes pour un urbanisme favorable à la santé (orientation 2.1)

Pilotage

Objectifs

Obj 6 du projet de territoire : d'ici 2030, réaliser un tiers des opérations de logements collectifs dans des éco-quartiers initiés par la puissance publique

Obj 7 du projet de territoire : élaborer une charte des constructeurs pour maîtriser les opérations d'urbanisme et renforcer la prise en compte de la nature et des paysages

Obj 74 Imagine et dessine le Grand Anancy

Public cible

Tous publics

Pilote

Grand Anancy Direction de l'aménagement – service aménagement opérationnel

Partenaires

Ville d'Anancy et communes pôles, Aménageurs, Fédération des promoteurs immobiliers FPI, CAUE, Promoteurs, Bailleurs sociaux, Directeur de la Mobilité Grand Anancy

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours

Avec la prospérité économique, la croissance démographique et les besoins des ménages, la proximité de Genève et la raréfaction des terrains disponibles, les prix fonciers et immobiliers augmentent continuellement. Les ménages à revenus modestes et intermédiaires ne peuvent plus se loger en cœur d'agglomération et de plus en plus difficilement dans l'ensemble du Grand Anancy. La production immobilière se fait au coup par coup et la promotion n'a pas vocation à innover ni définir les standards de la ville de demain. La croissance démographique, la recomposition des ménages, la décohabitation des jeunes, l'attractivité du territoire... rendent néanmoins nécessaires 1600 logements supplémentaires par an.

Face à ces enjeux, plusieurs risques sont à anticiper : la banalisation et standardisation des logements neufs, une baisse de qualité des logements avec la cherté de l'immobilier ou encore la perception de saturation et de « bétonnage » chez les habitants.

Enfin, la lutte contre le changement climatique et ses impacts appelle à intégrer les problématiques environnementales dans l'aménagement et les constructions.

Contenu de l'action

1. maîtriser un tiers de la production neuve

Afin d'encadrer les prix et loyers favorisant la production de logements abordables à la vente et en location, la collectivité doit maîtriser un tiers du marché neuf. En contrôlant une part significative de la production urbaine, la collectivité pourra définir les standards répondant aux défis à venir : adaptation au changement climatique, nature en ville, nouvelles mobilités, transition énergétique, densités mais aussi la préservation de la qualité de l'air, voire son amélioration pour un urbanisme favorable à la santé des habitants du territoire. Il s'agit donc de :

- faire de la prospective urbaine pour définir les grands axes de développement ;
- inscrire les projets dans le SCoT, le PLUI-HD et le plan pluriannuel d'action foncière et réduire le coût de l'achat du foncier
- anticiper pour maîtriser les terrains stratégiques (utiliser le droit de préemption)
- définir les conditions de leur urbanisation par un cahier des charges architectural, urbain environnemental (écoquartier) et climatique ;
- renforcer et professionnaliser les équipes d'urbanistes ; paysagistes ; aménageurs dans les problématique Climat air énergie et la séquestration carbone.

	<p>2. Elaborer une charte des constructeurs (<i>plus adapter pour les constructions en diffus, si nous 'contrôlons' les nouveaux quartiers</i>)</p> <p>En parallèle, l'élaboration d'une charte des constructeurs participera à assurer la maîtrise, la qualité et l'insertion paysagère de 1.600 logements neufs par an sur le territoire. C'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir la qualité architecturale et la qualité d'usage des logements neufs : matériaux, surface, agencement, orientation, densité, végétalisation etc. - Produire des logements adaptés au changement climatique : ventilation, confort thermique, protections solaires... - Qualifier la densification par la réalisation d'espaces de nature de qualité - Définir un cadre de travail pour les promoteurs immobiliers et anticiper la préparation des projets immobiliers en mode collaboratif et participatif, dans la perspective du futur PLUI- HM bioclimatique <p>L'élaboration de la charte des promoteurs se fera en co-construction avec les opérateurs et les habitants.</p> <p>3 - Prévoir l'accompagnement de chaque opération d'aménagement (logements et zones d'activités économiques) par un professionnel pour favoriser des opérations d'aménagement zéro carbone et prendre en compte l'OAP biodiversité – végétalisation – désimperméabilisation à venir au PLUiHM bioclimatique.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Définir la prestation d'accompagnement des projets d'aménagement pour les communes membres pour avoir la comptabilité zéro carbone de l'aménagement du territoire 2. prioriser les projets à enjeu 3. établir un bilan suite à un an de l'accompagnement et adapter la procédure si nécessaire 4. prévoir des prescriptions environnementales lors des constructions de bureaux d'études, aménageurs etc... 5. prévoir des prescriptions favorisant la qualité de l'air aussi bien extérieur qu'intérieur 6. imposer une Approche Environnementale et Urbaine très en amont des projets (partagées entre les directions concernées)
<p>Calendrier</p>	<p>2019 : plan pluriannuel d'action foncière en cours d'élaboration ; secteurs stratégiques de développement urbain définis ; PLUI-HD en démarrage</p> <p>Animateur de la charte choisi, méthode et calendrier définis ; Analyse d'un échantillon d'opérations récentes à réaliser ;</p> <p>2020 : élaboration de la charte</p> <p>2021 : mise en œuvre de la charte</p>
Moyens alloués à l'action	
<p>Budget et financement</p>	<p>Budget : 130 000 € annuel pour l'accompagnement des opérations d'aménagement / Financements : Grand Annecy</p>
<p>Ressources documentaires et techniques</p>	<p>Ressources documentaires : Fiches objectif du projet de territoire n° 6 et 7 et 74 du Projet de territoire</p> <p>Ressources techniques : CAUE</p>
Suivi - évaluation	

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	0	+	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Nombre d'éco-quartiers initiés par la puissance publique		Grand Annecy		
	Nombre de logements produits dans ces opérations		Grand Annecy	A déterminer	3200
	Pourcentage d'adhésion des participants et signataires de la charte		Grand Annecy		
	Nombre d'opérations répondant à plus de ¾ des préconisations				
	Nombre de préconisations traduites dans le PLUI-HD				
	Nombre de projet d'aménagement accompagné zéro carbone				
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier Climat Annecy N°25 ; Partenaires N° 3, 10 et 11 Citergie N° 1.3.2 et 1.4.1 Objectifs du projet de territoire N° 6 et 7				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	La mise en place de nouvelles constructions pourra suivre les recommandations concernant les matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables.				
Indicateurs de suivi environnemental	Calcul de l'impact carbone des constructions				

Pilotage

Objectifs	Aider à la densité et tracer la trajectoire pour le zéro artificialisation net A l'horizon 2030, diviser par deux le nombre d'hectares nouvellement urbanisés par rapport au début des années 2000 (en cohérence avec le SCOT)
Public cible	Tous publics
Pilote	Grand Annecy - Direction de l'Aménagement – service urbanisme
Partenaires	Syndicat Mixte du SCoT bassin annécien Communes, Etat et Département, CAUE, CASMB, EPF 74 et Foncière 74, UNAM et FPI, PNR des Bauges


Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Les habitants perçoivent une saturation et veulent préserver les paysages et le cadre de vie exceptionnels du bassin de vie d'Annecy : espaces agricoles et naturels.</p> <p>Les luttes contre le changement climatique et pour la sauvegarde de la biodiversité, instaurées et renforcées par plusieurs lois depuis le début du siècle, imposent de limiter fortement l'artificialisation et l'urbanisation des espaces agricoles, naturels et forestiers.</p> <p>La diminution de la consommation foncière est un des objectifs principaux du SCoT, que les plans locaux d'urbanisme (PLU) intègrent en réduisant les surfaces constructibles.</p> <p>L'Etat a également annoncé en 2019 l'objectif de « zéro artificialisation nette » qui devra se traduire dans les documents de planification à travers une mise en œuvre accrue de la densification urbaine, du renouvellement urbain et de la renaturation des sols.</p> <p>Par son adhésion à l'EPF 74 et à la Foncière 74, le Grand Annecy souhaite mieux maîtriser le foncier et son utilisation sur le territoire en</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Facilitant le maintien du tènement dans le Domaine public ✓ Facilitant la sortie d'opérations é rentabilité plus faible ✓ Régulant les usages par des baux à long terme ✓ Rationnalisant l'usage du foncier et sa consommation en ne cédant aux utilisateurs que ce qui leur est nécessaire
---	--

Contenu de l'action	<p>Garantir l'atteinte de l'objectif par des mesures concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser, informer, expliquer les enjeux notamment auprès des habitants et des propriétaires ; - Mieux maîtriser le foncier en définissant la stratégie foncière et en la traduisant dans le plan pluriannuel d'action foncière - promouvoir la densité y compris pour l'activité économique - traduire l'objectif dans le zonage du PLUI-HD , en s'appuyant sur les prescriptions et recommandations du SRADDET et l'objectif « zéro artificialisation nette » annoncé par l'Etat; - mesurer la consommation d'espace ; - publier et faire connaître les résultats ; - optimiser l'utilisation des zones urbanisées ; tant pour l'habitat que les activités économiques et commerciales (densification urbaine et renouvellement urbain) en veillant à préserver la qualité de vie pour les usagers; - partager l'objectif avec les professionnels de l'aménagement et de la construction ;
----------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - préfigurer les enveloppes urbaines pour tendre vers l'atteinte de l'objectif « zéro artificialisation nette » - prendre en compte la proximité des réseaux et la capacité des réseaux et notamment celui d'eau potable 				
Calendrier	2020 - 2023				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : budgets du Syndicat Mixte du SCoT et du Grand Annecy, pour les missions de suivi du SCoT et d'élaboration du PLUI-HD à budgéter adhésion EPF et Foncière Financements : Grand Annecy, Syndicat Mixte du SCoT du bassin annécien				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Fiche objectif du projet de territoire n° 3 Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	+	0	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Nombre d'hectares agricoles, naturels et forestiers préservés		Grand Annecy		
	Nombre de publications		Grand Annecy		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Partenaires N° 11 Objectifs du projet de territoire N° 3 et 9				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	La densification peut entraîner une modification des caractéristiques paysagères rurales et favoriser les îlots de chaleur. Les projets urbains devront bénéficier d'une approche globale (multicritères) de la densité, et non seulement énergétique.				

Indicateurs de suivi environnemental	Part des surfaces agricoles et naturelles (%) Surface annuelle artificialisée (ha/an)
---	--

	25 - Redéfinir et aménager un espace public apaisé, végétalisé et de qualité et garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire (orientation 2.1) (orientations stratégiques du PDU)
---	---

Pilotage

Objectifs	Accompagner les acteurs de l'aménagement urbain pour prendre en compte la végétalisation, les mobilités alternatives à la voiture individuelle ainsi que la livraison des marchandises dans les réalisations d'aménagement.
Public cible	Tout public, Commerces et entreprises de transports, promoteurs et aménageurs
Pilote	Grand Anancy - Directions de la Mobilité et de l'Aménagement du territoire - ville
Partenaires	Communes, régie de stationnement de la commune d'Anancy, CCI, Syane, partenaires impliqués dans le développement des énergies vertes, acteurs économiques de la logistique, Unions commerciales et artisanales

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>“Redéfinir et aménager un espace public apaisé, végétalisé et de qualité” et “garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire” constituent une orientation stratégique du PDM Grand Anancy. Cette orientation est déclinée respectivement en 3 axes et 7 actions, décrites succinctement ci-après.</p> <p>Axe : Garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> Anticiper la desserte en mobilité alternative et les infrastructures dédiées aux modes actifs en créant des espaces réservés dans le PLUI-HM Bioclimatique Développer la culture de l'urbanisme tactique <p>Axe : Optimiser le stationnement et sa gestion</p> <ul style="list-style-type: none"> Déploiement d'une politique de stationnement permettant de libérer l'espace public au profit des autres usages <p>Axe : Organiser les livraisons et les flux de marchandises (voir action n°29 du PCAET)</p> <p>L'organisation spatiale du territoire en lien avec la mobilité est un enjeu crucial : il s'agit de garantir la compatibilité des projets de développement urbain avec le PCAET et le PDM.</p> <p>les logiques d'urbanisation renvoient à une spatialisation sectorisée alors que celles de mobilité s'inscrivent dans des logiques de linéaires. La multiplicité des acteurs intervenants sur la voirie et notamment les gestionnaires (communes principalement) nécessite de développer un processus de consultation et d'information entre les services de développement urbain des communes et le service transport / mobilité du Grand Anancy pour garantir la prise en compte (au-delà de l'étude d'impact, de l'article 12 stationnement du P.L.U...) d'une desserte et de conditions d'accès alternatives à la voiture satisfaisantes en termes d'aménagement.</p>
--	---

	<p>Cette prise en compte répondra aux enjeux d'adaptation au changement climatique, pour un espace public agréable à vivre et incitant aux modes actifs : désimperméabilisation, végétalisation, présence de l'eau seront systématiquement intégrés..</p>
--	---

<p>Contenu de l'action</p>	<p>Garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire</p> <p><i>Anticiper la desserte en mobilité alternative et les infrastructures dédiées aux modes actifs en créant des espaces réservés dans le PLUI-HM Bioclimatique</i></p> <p>1-<u>Elaborer un guide de recommandation</u> à l'attention des villes et aménageurs. Il s'agit de veiller à la bonne prise en compte des différentes fonctions de l'espace public. Ce guide traitera en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des moyens de favoriser la prise en compte des mobilités durables dans les projets d'aménagement, - de la nécessité de désimperméabiliser et végétaliser l'espace public, pour le rendre agréable et fréquentable en toutes saisons, - de combiner harmonieusement les différentes fonctions de l'espace public (les espaces d'agrément, de convivialité, d'activités ludiques, touristiques, ...) avec les besoins de mobilité. <p>Les bonnes pratiques seront promues à travers des actions de sensibilisation dans les communes.</p> <p>2-<u>Traduire ces principes dans le droit des sols.</u> Ce guide a vocation à préfigurer les prescriptions réglementaires en matière de mobilité (POA, OAP thématiques et sectorielles, Article 12) du futur PLUi-HM Bioclimatique. Les emprises nécessaires aux projets de desserte en transports en commun et en modes actifs seront réservées.</p> <p>3- <u>Profiter des projets de transports en commun pour transformer la ville.</u> Il s'agira de tirer parti de la force de recomposition de l'espace public, apportée par les projets de tramway et/ou BHNS pour en transformer les usages et la qualité, et intégrer les enjeux de désimperméabilisation et de végétalisation nécessaires à l'adaptation au changement climatique.</p> <p><i>Développer la culture de l'urbanisme tactique</i></p> <p>Les travaux sur voirie en lien avec la mise en œuvre d'un aménagement urbain sont une opportunité pour impulser de nouvelles pratiques de mobilité. Les habitudes de déplacement sont modifiées, c'est l'opportunité d'initier de nouvelles pratiques par la qualité de l'espace public qui invitera aux modes actifs de mobilité et renforcera l'attractivité du transport collectif.</p> <p>Optimiser le stationnement et sa gestion</p> <p>L'enjeu d'une politique globale de stationnement consiste à orienter plus fortement les usages vers les alternatives modales. L'enjeu est d'impulser d'autres pratiques tout en permettant le bon fonctionnement du territoire.</p> <p>L'agglomération et la ville feront évoluer la politique de stationnement afin qu'elle contribue aux objectifs de reports vers les modes collectifs et actifs. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En orientant vers les interfaces multimodales (P+R) et le réseau de transport collectif pour favoriser le transfert modal. - En libérant du stationnement de surface pour l'affecter à d'autres destinations (voies cyclables / piétonnes, commerces, aménagements paysagers de pleine terre). - La politique tarifaire orientera plus fortement les usages pour limiter la fréquentation de longue durée (pendulaires) de l'offre en hyper centre et favoriser la rotation des visiteurs et touristes. - Les ouvrages de stationnement seront affectés en fonction de leur localisation et du rôle qu'ils doivent jouer dans le nouvel écosystème de mobilité (P+R, courte et longue durée...). <p>Organiser les livraisons et les flux de marchandises (voir action n°29 du PCAET)</p>
<p>Calendrier</p>	<p>Durée du PDM et du PCAET</p>
<p>Moyens alloués à l'action</p>	
<p>Budget et financement</p>	<p>Budget : 80 000 €/an environ en fonctionnement</p>

	Enveloppes d'investissement à définir selon les projets à réaliser. Financements : Communes, Grand Annecy et Régie de Stationnement d'Annecy				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Fiches action 42,43 et 44 du PDM Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	++	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Surface d'espace public réaménagé en application du guide		Grand Annecy / ville		
	Nombre de places de stationnement de surface libérées		Régie du stationnement		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Alby N° 11- 16 Annecy N° 6 Partenaires N°7 PDU Actions 15-16-17-18 et Fiche objectif N° 38 N°39 du Projet de territoire				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	Nouvelles infrastructures : la mise en place de nouveaux équipements, structures routières, etc. devra faire l'objet d'une attention particulière, également pendant les phases de chantier, pour ne pas impacter le milieu environnant.				
Indicateurs de suivi environnemental					

Pilotage

Objectifs	Part modal du Transport en commun 10% à horizon 2030
Public cible	Tous publics
Pilote	Pilote principal : Grand Anancy : Direction de la mobilité Pilotes spécifiques : Commune d'Anancy, Régie de stationnement d'Anancy, communes concernées par une implantation d'interfaces multimodales, Région, Groupement Local de Coopération Transfrontalière
Partenaires	Partenaires principaux : SIBRA, communes, Conseil Départemental de Haute-Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Office du tourisme, gestionnaires de sites touristiques, acteurs économiques, SNCF

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>L'ensemble de la démarche de PDM, du diagnostic à la concertation préalable, a montré un déficit d'attractivité du réseau de transports collectifs de l'agglomération malgré une offre déployée située dans la fourchette haute des réseaux de tailles comparables.</p> <p>Ce constat évoqué par les différents acteurs mobilisés (société civile, citoyens, élus, entreprises, ...) s'illustre par un réseau principalement emprunté par des usagers captifs (jeunes, personnes âgées, ménages non motorisés) et une très faible proportion d'usager actif se déplaçant pour le travail.</p> <p>La raison principale est un déficit d'attractivité du réseau vis-à-vis de la voiture individuelle qui s'observe à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une fréquence horaire faible en heure de pointe en décalage avec le potentiel d'usage identifié, • Un cadencement irrégulier qui ne facilite pas la compréhension des horaires pour les usagers, • Une lisibilité du réseau qui mériterait d'être améliorée pour faciliter sa compréhension, • Une amplitude horaire peu étendue avec une faiblesse d'offre en soirée qui nécessite de planifier son déplacement alors que l'usage de la voiture individuelle permet une plus grande liberté. • Une intermodalité insuffisante et à améliorer (interfaces de multimodalité) <p>La dynamique d'augmentation de l'offre et l'amélioration de l'attractivité du réseau est une démarche continue depuis la mise en service des lignes RYTHMO en 2019.</p>
Contenu de l'action	<p>Cette première orientation stratégique du PDM se décompose en 14 actions réparties dans trois axes stratégiques :</p> <p>Axe 1 : Renforcer la desserte du cœur d'agglomération et les liens entre secteurs denses et moins denses</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'offre et le cadencement du réseau de transport public du Grand Anancy Développer de nouvelles liaisons TC offrant des conditions concurrentielles à la voiture Engager la réalisation du réseau de Tramway et de Bus à Haut Niveau de Service de l'agglomération du Grand Anancy Déployer une offre de transport à la demande pour les personnes en situation de handicap et les habitants des secteurs peu denses Promouvoir l'image, la qualité et l'attractivité du réseau de transport public du Grand Anancy

	<p>Définir et mettre en œuvre la transition énergétique du parc de véhicules de transports publics</p> <p>Desservir les trois sites de montagne (Semnoz, Les Glières et la Forclaz) autrement qu'en voiture</p> <p>Déployer les navettes lacustres comme transport de passagers reliant les communes du Grand Annecy riveraines du Lac d'Annecy</p> <p>Axe 2 : Développer le réseau ferroviaire structurant et favoriser l'intermodalité</p> <p>Mettre en place un "Réseau Express Métropolitain" cadencé entre Rumilly et Groisy</p> <p>Aménager les gares de Pringy, Groisy et Saint-Martin de Bellevue en pôles multimodaux</p> <p>Créer des interfaces multimodales aux entrées d'agglomération et aux noeuds stratégiques du territoire</p> <p>Développer les services permettant l'accès à toute l'offre de mobilité</p> <p>Axe 3 : Accompagner le rayonnement du Grand Annecy en améliorant les liaisons avec les réseaux régionaux, nationaux et internationaux</p> <p>Engager la réflexion et le travail partenarial avec l'ensemble des territoires voisins et partenaires</p> <p>Favoriser la mise en place de liaisons performantes vers les grandes agglomérations</p>				
Calendrier	Pas de temps du PDM				
Estimation des moyens					
Budget et financement	<p>Budget prévisionnel (2020-2030) : Budget du PDUM</p> <p>Financements :</p> <p>ETAT, CPER, Région, CD74, ADEME</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Fiches action détaillées du PDM : 1 à 14</p> <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Part modale TC		Enquête mobilité	6,5% (valeur 2017)	A déterminer (valeur obj. 2030 : 10%)

	Réalisation des projets structurants (P+R, tramway, RER cadencé)	Grand Annecy	Non réalisés	Réalisés ou en cours de réalisation
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Ateliers climat Alby N° 4 ; Annecy N° 4 Cit'ergie 1.2.2 PDM Orientation stratégique N° 1 Objectifs du projet de territoire N° 31, 33, 35, 40, 41 et 42			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	<i>L'aménagement des infrastructures pour les transports collectifs sera l'occasion de désimperméabiliser et végétaliser au maximum l'espace public. Il fera l'objet d'une évaluation des impacts sur l'environnement.</i>			
Indicateurs de suivi environnemental				



26 bis – Engager la réalisation du réseau de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service de l'agglomération du Grand Annecy
(orientation N° 2.2) (action n°3 du PDM)

Pilotage

Objectifs	Part modal du Transport en commun 10% à horizon 2030
Public cible	Tous publics
Pilote	Pilote principal : Grand Annecy : Direction de la mobilité
Partenaires	Partenaires principaux : SIBRA, communes, Conseil Départemental de Haute-Savoie, Région Auvergne-Rhône-Alpes, acteurs économiques / Direction de l'Aménagement Grand Annecy

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire à l'horizon 2050, les habitants, les salariés et les entreprises ont tous indiqué que l'une de leur préoccupation majeure était la mobilité afin de préserver notre mode de vie, notre cadre de vie et notre attractivité. Leur souhait est de pouvoir se déplacer sur le territoire et d'accéder à la ville centre facilement et en ayant plusieurs solutions de déplacement. Le tramway et/ou le Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), apparaît comme une solution pertinente pour l'agglomération d'Annecy qui compte plus de 210 000 habitants et connaît une croissance démographique.</p> <p>Pour concrétiser ce projet, le Grand Annecy a lancé en 2019 les études pré-opérationnelles pour un réseau de tramway à l'échelle de l'agglomération (Objectif n°33 d'Imagine le Grand Annecy). Cette étude met en lumière la pertinence d'un réseau de tramway et/ou de BHNS sur le territoire de l'agglomération d'Annecy.</p>
Contenu de l'action	<p>Une analyse multicritères a permis d'identifier 6 secteurs pertinents pour du mode lourd, au sein des fuseaux. Au sein de chaque fuseau, les axes à approfondir ont été déterminés. Pour chaque axe, plusieurs scénarios de tracé seront comparés. L'analyse porte notamment le report modal, l'impact sur les autres modes de transport, la faisabilité technique, l'impact sur les sols et l'environnement, l'opportunité de requalifier des espaces publics, et les coûts.</p> <p>A l'échelle du Grand Annecy, ces axes supports pour le tramway et/ou le BHNS constituent l'armature du réseau structurant de transports collectifs sur lequel s'effectueront les grands rabattements depuis les territoires moins denses (Fillière, Alby-sur-Chéran, Rive Est, etc.).</p> <p>Les études pré-opérationnelles vont permettre la production d'un dossier de « programme du projet ». L'approche opérationnelle sera également assortie d'une évaluation financière.</p> <p>La population, les associations, les entreprises et les partenaires institutionnels du Grand Annecy, seront associés au déroulement du projet, dans le cadre d'une démarche participative.</p> <p>Le PDM, dans sa révision à mi-parcours, s'appuiera sur les résultats des études et d'un bilan des impacts des actions mises en place, pour programmer la création des lignes sur les tracés retenus.</p>

Calendrier	Pas de temps du PDM				
Estimation des moyens					
Budget et financement	Budget prévisionnel (2020-2030) : Budget du PDUM Financements : ETAT, CPER, Région, CD74, ADEME				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Fiche action n°3 du PDM Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Part modale TC		Enquête mobilité	6,5% (valeur 2017)	A déterminer (valeur obj. 2030 : 10%)
	Réalisation des projets structurants (P+R, tramway, RER cadencé)		Grand Annecy	Non réalisés	Réalisés ou en cours de réalisation
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Cit'ergie 1.2.2 PDM Orientation stratégique n° 1 Objectifs du projet de territoire n°33				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	<i>L'aménagement des infrastructures pour les transports collectifs sera l'occasion de désimperméabiliser et végétaliser au maximum l'espace public. Il fera l'objet d'une évaluation des impacts sur l'environnement.</i>				
Indicateurs de suivi environnemental					

Pilotage

Objectifs	Part modale des modes actifs à 10% à horizon 2030
Public cible	Tous publics
Pilote	Grand Anancy: Direction de la mobilité
Partenaires	Partenaires principaux : communes, Etat dans le cadre du Plan Départemental d'actions de sécurité routière (PDASR), Vélonancy, représentants de la CIAPH, gestionnaires de voirie, Département, Académie, ADEME, SILA, Régie de stationnement d'Anancy, SNCF, Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc- Direction de l'Aménagement

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Les aménagements en centre-ville d'Anancy font la part belle aux piétons. L'hypercentre est un espace où il est agréable de déambuler et qui contribue à l'attractivité touristique du territoire. Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de cet hypercentre « protégé », c'est la voiture individuelle qui est le mode privilégié dans l'espace public.</p> <p>Dans un contexte où les modes actifs (marche et vélo) montent en puissance et sont voués à devenir des modes de déplacements stratégiques, leur meilleure prise en compte dans les aménagements urbains est un enjeu majeur.</p> <p>L'objectif est ici de créer les conditions favorables à l'intégration des modes actifs dans les différents projets d'aménagement du territoire et de faire des modes actifs les modes de déplacement privilégiés dans l'espace publics.</p> <p>Ces conditions nécessitent d'agir dès la conception des aménagements.</p>
---	---

Contenu de l'action	<p>“Favoriser les modes actifs” constitue l'une des 6 grandes orientations du PDU et est déclinée en 3 axes de travail (pour 11 actions) décrits ci-dessous.</p> <p>AXE : Privilégier les modes actifs dans l'espace public</p> <ul style="list-style-type: none"> Garantir des liaisons piétonnes et PMR sécurisées, continues et agréables dans les quartiers, les bourgs, les hameaux Définir le "Code de la Rue" du Grand Anancy Créer une charte d'aménagement de l'espace public pour les modes actifs <p>AXE : Développer un réseau d'infrastructures cyclables cohérent à l'échelle du Grand Anancy</p> <ul style="list-style-type: none"> Traiter les sites dangereux pour sécuriser les cyclistes Etendre le schéma directeur cyclable au territoire du Grand Anancy Aménager des voies vertes autour des établissements scolaires et encourager de nouvelles pratiques de mobilité auprès des enfants scolarisés Créer un réseau vélo à haut niveau de service <p>AXE : Déployer une politique de stationnement vélo</p> <ul style="list-style-type: none"> Etablir une stratégie de déploiement l'offre de stationnement vélo <p>AXE : Accompagner l'ensemble de la démarche par une politique volontariste de services</p>
----------------------------	---

	Développer l'offre VélOnecy Encourager les nouvelles pratiques de mobilité auprès des jeunes Encadrer l'usage des engins de déplacements personnels (EDP) sur le Grand Annecy				
Calendrier	Calendrier du PDM				
Estimation des Moyens					
Budget et financement	Budget prévisionnel (2019-2030) : Budget du PDM Financements : Grand Annecy - ADEME – Etat – Région AURA – conseil départemental – communes.				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Fiches action détaillées du PDM 15 à 25 Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2017)	Valeur cible (2025)
	Nombre de km de voies/pistes cyclables et voies vertes aménagées		Grand Annecy		
	Nombre d'emplacements réservés inscrits au PLUi en lien avec la déclinaison opérationnelle du schéma cyclable du Grand Annecy.		Grand Annecy		
	Part modale des modes actifs		Grand Annecy	2% (valeur 2017)	A déterminer (valeur obj. 2030 : 10%)
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Ateliers climat Alby N°1 et 16 ; Annecy N°4 Cit'ergie 1.2.2 PDM Orientation stratégique N° 2 Objectifs du projet de territoire N° 34 et 39 PLQA 1.4 et 1.5				

Limitation et suivi des incidences environnementales	
Préconisations	<p><i>L'aménagement des infrastructures pour les transports collectifs sera l'occasion de désimperméabiliser et végétaliser au maximum l'espace public. Il fera l'objet d'une évaluation des impacts sur l'environnement.</i></p> <p><i>La gestion des batteries en fin de vie devra être prise en compte en lien avec le développement des VAE.</i></p>
Indicateurs de suivi environnementa 1	

Pilotage

Objectifs	Poursuivre l'accompagnement des entreprises dans leur Plan de Mobilité Amener la réflexion au sein des parcs d'activité
Public cible	Entreprises de plus de 50 et de plus de 100 salariés
Pilote	Grand Anancy Directions du Développement économique et de la Mobilité
Partenaires	SIBRA, Entreprises, CCI

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le Grand Anancy a accompagné, de novembre 2017 à mai 2019, des établissements publics et privés de plus de 100 salariés dans leur élaboration des plans mobilité. Cet accompagnement, mené en partenariat avec la SIBRA et l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pour la partie technique, a été financé par l'Etat via l'action « Accompagnement des plans de mobilité des entreprises et établissements publics » inscrite dans la convention « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEP-CV).</p> <p>39 établissements publics et privés sont engagés dans la démarche soit 46 sites : NTN SNR, Pfeiffer Vacuum, Baïkowski, Groupe Millet, Allergan, le CHANG, Techmeta, Entremont, ..., représentant 18 000 salariés environ sur une population totale de salariés de 94 054 (source Insee 2015) soit 19% des salariés du bassin de vie. L'accompagnement s'est décliné en 4 sessions de formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Géolocalisation des salariés - Enquête auprès des salariés - Elaborer le plan d'action - Animer et évaluer le Plan de Mobilité
Contenu de l'action	<p>Le plan d'actions concernant la mobilité des entreprises est composé de 2 phases :</p> <p>1) La première est la poursuite de l'accompagnement des entreprises de plus de 100 salariés :</p> <p>Au terme de l'accompagnement, des actions ont été définies et validées par le Grand Anancy qui s'associe à la mise en place effective des plans mobilité et les coordonne. A la demande des établissements, le Grand Anancy continue de réunir le groupe composés des référents des établissements pour échanger ensemble sur cette thématique : actions, actualités, échange de bonnes pratiques. Le Grand Anancy propose un plan d'actions décliné selon 4 axes :</p> <p>Axe 1 - Développement des modes actifs</p> <p>Axe 2 - Promotion du réseau de transport en commun urbain SIBRA</p> <p>Axe 3 - Développement de la voiture partagée</p> <p>Axe 4 - Management de la mobilité</p> <p>Le volet « animation » et « suivi/évaluation des Plans de mobilité des entreprises », sera réalisé par l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc.</p> <p>2) La seconde phase consiste en l'élaboration de démarches collectives regroupant les entreprises de plus de 50 salariés au sein des parcs d'activités du Grand Anancy :</p> <p>Le Grand Anancy souhaite soutenir l'émergence de démarches collectives en construction ou préexistantes. La Communauté d'Agglomération lance maintenant la mise en place de concertation</p>

	avec les entreprises implantées sur certaines de ses zones d'activités. Il en découlera une étude d'opportunité qui identifiera les besoins d'actions à mettre en place. Le choix des zones d'activités est étudié en croisant le flux domicile-travail et la présence d'entreprises de plus de 50 salariés.				
Calendrier	Calendrier du PDM				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget prévisionnel : Fonctionnement : 20k€/an Investissements : 160 k€ (aide à l'achat de VAE) A prévoir : opération de communication Financements : Grand Annecy, Région AURA (convention qualité de l'air)				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques : Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Nombre de démarches validées		Grand Annecy	39	103
	Nombres de salariés concernés		Grand Annecy	18 000	A déterminer
	Evolution de la part modale dans les entreprises engagées		Grand Annecy	A déterminer	A déterminer
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	PDM action 39 Objectif du projet de territoire N° 37 PLQA 3.1				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	<i>Vélos électriques</i> : Prêter attention à la gestion de fin de vie des vélos et surtout de leur batterie.				

Indicateurs de suivi environnemental	
---	--

	29 - Organiser les livraisons et les flux de marchandises : (orientation 2.2) axe du PDM (actions 45 à 48)
---	--

Pilotage	
-----------------	--

Objectifs	Permettre une parfaite intégration des activités de transport et logistique nécessaires au développement économique du territoire
------------------	--

Public cible	Tous les publics, commerces et entreprises de transport
---------------------	---

Pilote	Grand Anancy : Direction de la Mobilité
---------------	---

Partenaires	Communes, CCI, SYANE, partenaires impliqués dans le développement des énergies vertes , acteurs économiques de la logistique
--------------------	---

Descriptif de mise en œuvre	
------------------------------------	--

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Quelques 130 000 mouvements de marchandises sont générés chaque semaine sur le territoire du Grand Anancy par environ 35 000 établissements. Ces mouvements sont notamment dus aux livraisons et enlèvements de marchandises des activités artisanales (33%) et du commerces (21%). A cela s'ajoute les mouvements du commerce en ligne à destination des particuliers difficilement quantifiables mais en plein essor.</p> <p>France Logistique 2025 est la stratégie nationale qui recoupe l'ensemble des objectifs et actions à déployer autour de la Logistique Urbaine, et sur laquelle s'appuie le PDM du Grand Anancy. L'objectif de cette stratégie est de faire émerger une compétitivité de l'économie et des territoires, tout en prenant en compte la nécessité de transition énergétique et d'émergence des nouvelles technologies du numérique.</p> <p>Sur le Grand Anancy, les livraisons sont effectuées en véhicules utilitaires avec une part de véhicules utilitaires légers (petits véhicules adaptés à l'urbain mais aux faibles capacités d'emport) prépondérante de 58% et de camions et ensembles articulés à hauteur de 42% plutôt destinés à l'approvisionnement de gros générateurs (commerces de grande taille) et des zones d'activités économiques (industrie, artisanat).</p> <p>Aussi, le véhicule utilitaire est incontournable dans la distribution des marchandises en ville, et pour asseoir sa légitimité il faut en contrepartie encourager les opérateurs à se doter de véhicules faiblement émissifs et silencieux.</p>
---	--

<p>Contenu de l'action</p>	<p>L'organisation des livraisons et les flux de marchandises s'articule autour de 4 actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Encourager le déploiement de flottes de véhicules "propres" et silencieux <p>Pour initier cette action dans le temps imparti de mise en œuvre du PDM, plusieurs mesures sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une réglementation donnant un avantage compétitif aux véhicules faiblement émissifs et silencieux. - Elaborer un schéma directeur des points d'avitaillement en énergies alternatives au pétrole. <ul style="list-style-type: none"> ➤ Hiérarchiser et localiser les espaces logistiques nécessaires au territoire <p>Pour mener à bien cette action ambitieuse il conviendrait d'intégrer la problématique logistique au travail déjà engagé par le Grand Annecy en matière de planification des ZAE sur le territoire.</p> <p>Ce travail de planification sera notamment à finaliser et à concrétiser dans le cadre de l'élaboration du SCOT et du PLUi-HM Bio. En matière de logistique, il devra non seulement prendre en compte les problématiques d'implantation mais également celles liées à la mobilité. La vision englobante du territoire sera plus que nécessaire pour mener à bien cette action.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux accueillir les véhicules de livraison sur l'espace public <p>Pour initier cette action dans le temps imparti de mise en œuvre du PDM, plusieurs mesures sont envisageables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un Schéma Directeur des Aires de Livraison (SDAL). • Permettre l'occupation temporaire du domaine public par des véhicules de livraison. Également, les possibilités de dédier à certaines heures des voies de circulation à l'arrêt des véhicules de marchandises (principe de voirie multi-usages) peut constituer une alternative sur des secteurs contraints ne permettant pas l'implantation d'aires de livraison dans de bonnes conditions. • Proposer des solutions adaptées pour l'accueil des véhicules des professionnels. La réflexion sur des solutions d'accueil des professionnels pourraient permettre d'engager une démarche sur les mobilités alternatives pour les interventions en centre-ville (typiquement lieu d'accueil des véhicules utilitaires avec prêt de cargo-cycles ou autres matériels adaptés à leurs besoins). <ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir le réseau d'itinéraires poids lourds à l'échelle du territoire <p>La mise en œuvre d'un réseau d'itinéraires poids lourds à l'échelle de l'agglomération Annécienne pourra être réalisée en différentes étapes. Premièrement il convient de réaliser un état des lieux des pôles générateurs de flux de poids lourds sur l'agglomération.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>calendrier du PDM</p>
<p>Moyens alloués à l'action</p>	
<p>Budget et financement</p>	<p>Budget : Budget du PDM et investissements complémentaires à chiffrer</p> <p><i>Financements :</i></p> <p>Grand Annecy, Région AURA (convention qualité de l'air)</p>

Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Fiches action 45 à 48 du PDM Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnement -aux
	+	+	+	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Evolution du flux poids lourds, et du parc de véhicules de marchandises faiblement émissifs sur le territoire.				
	Nombre de points d'avitaillement en énergies alternatives créés				
	Développement d'offres d'accueil logistique en lien avec la stratégie portée par le Grand Annecy (nombres d'emplacements créés)				
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	PDM actions 45 à 48				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental					

Pilotage

Objectifs	Expérimenter et développer une offre de service de mobilité intégrée tous modes, y compris le covoiturage et l'autopartage.
Public cible	Tous les publics
Pilote	Grand Anancy : Direction de la mobilité
Partenaires	Citiz, Région, Ademe, Cerema, Banque des territoires, conseil départemental
Descriptif de mise en œuvre	
Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le PDM affiche une ambition très forte au sujet du déploiement des offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle qu'elles soient collectives (Transport collectif, covoiturage) ou individuelles (vélo, autopartage). L'enjeu désormais sera de faire communiquer ces différentes offres entre elles tant du point de vue de l'information que de l'accès au service (titres et tarification). Il est donc proposé de développer une solution d'information et d'accès aux services parfaitement intégrée relevant du concept de MaaS (Mobility as a Service).</p> <p>L'objectif de ce concept est de fournir à l'utilisateur une seule plateforme lui permettant de choisir le mode de déplacement décarboné (vélo, TC, autopartage, parking, etc.) le plus utile/ efficace à son besoin présent et de lui faciliter l'accès. Plusieurs niveaux de MaaS sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 1 : une plateforme permettant de planifier son trajet en combinant ou alternant en fonction des périodes le(s) mode(s) de déplacements les plus efficace, • Niveau 2 : Ajouté au niveau 1, la plateforme permet d'acquérir les titres de transports directement pour faciliter l'accès au service, • Niveau 3 : Ajouté aux niveaux précédents, la plateforme propose en plus de la tarification, la création d'un titre tout inclus à la tarification avantageuse pour l'utilisateur. Ce niveau permet d'y intégrer des solutions de Post-Paiement par exemple. • Niveau 4 : Ce niveau le plus intégré permet d'envisager des incitations tarifaires comme l'accès à des services nécessitant au préalable un abonnement (autopartage par exemple).
Contenu de l'action	<p>Il est donc proposé que le Gand Anancy engage la mise en œuvre des solutions techniques permettant le déploiement d'une plateforme agrégeant l'ensemble des données pour faciliter l'accès aux services de mobilité.</p> <p>Ces solutions impliquent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les services que l'Agglomération souhaite intégrer à la plateforme : transport collectifs, location vélo, autopartage, covoiturage, accès au parking, • Généraliser l'open data facilitant la mise en commun de l'information, • Etudier les stratégies tarifaires à proposer auprès des usagers en fonction du choix des modes utilisés, • Etudier les capacités de cette plateforme à améliorer le modèle économique du financement de la mobilité. <p>Du point de vue des gestionnaires de réseaux et du Grand Anancy AOM, le MaaS suppose de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter les offres de mobilité douce et de transports collectifs par des offres d'autopartage et de covoiturage renforcées sur le territoire • Mettre en place un modèle multimodal (action n°28 du PDM) • Mettre en place une cellule de gestion intégrée des mobilités

	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un poste de commandement multimodal • Mettre en place une tarification simplifiée et incitative • Mettre en place le système de transports intelligent (études, capteurs, informatique, infrastructure) <p>Le MaaS est conçu comme à la fois le support et le promoteur des services de mobilité et des outils déployés en faveur de la route intelligente (action n°28 du PDM).</p>				
Calendrier	<p>2020 : lancement de l'étude sur le déploiement d'un service de mobilité partagé et engagement des réflexions es territoires voisins.</p> <p>2021 -2030 : mise en place des actions</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>Fonctionnement : budget du PDM</p> <p>Investissement : Budget du PDM</p> <p>Financement :</p> <p>Grand Annecy, région</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Etude sur le déploiement de nouveaux services de mobilité au cœur des villes, Banque des territoires, mars 2019 : https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2019-03/BDT-Services%20innovants-Rapport-Mars-web.pdf</p> <p>Fiche action n°27 et 28 du PDM</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>Cerema</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	+	+	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2018)	Valeur cible (2026)
	Lancement de la réflexion et du déploiement d'une solution de mobilité partagée renforcée		Grand Annecy		
	Mise en place effectif d'un premier outil « MaaS » à destination des usagers				
	Nombre d'abonnés au service « MaaS »		Grand Annecy	0	
Lien avec d'autres actions					

Actions complémentaires	Atelier climat Annecy N°4 et 12 Brique mobilité du TEPOS Cit'ergie 4.4.3 PDM action n°27 Objectifs du projet de territoire N° 35, 36 et 42 PLQA 1.7 et 1.8
Limitation et suivi des incidences environnementales	
Préconisations	<i>Nouvelles infrastructures</i> : la mise en place de nouveaux équipements, structures routières, etc. devra faire l'objet d'une attention particulière, également pendant les phases de chantier, pour ne pas impacter la faune commune.
Indicateurs de suivi environnemental	/

Pilotage

Objectifs	Décarboner les Véhicules utilitaires légers afin de diminuer les émissions de GES et d'améliorer la qualité de l'air Fluidifier le trajet des artisans et entreprises
Public cible	Artisans et entreprises (PME, TPE)
Pilote	Grand Anancy : Direction de l'Action Environnementale
Partenaires	CCI, CMA, BTP 74, CAPEB, CPME Région AURA, DDT, DREAL, Département

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le Programme Local pour la Qualité de l'Air adopté le 8 février 2018 par le Conseil communautaire prévoit l'amélioration de l'impact sur la qualité de l'air de la mobilité professionnelle induite par l'activité industrielle et les travaux publics.</p> <p>Lors des réunions de travail avec les partenaires, la nécessité d'améliorer le parc de véhicules des artisans et des entreprises est devenue une action prioritaire pour améliorer la qualité de l'air et diminuer les émissions de GES.</p> <p>Le Grand Anancy a conventionné en 2019 avec la Région Auvergne Rhône Alpes pour porter des actions en faveur de la qualité de l'air. L'action 3.1 est une action d'aide à l'achat de véhicules propres pour les activités industrielles et les travaux publics.</p>
---	---

Contenu de l'action	<p>Favoriser une mobilité 'propre' des artisans et entreprises :</p> <p>Mettre en place un dispositif d'aide à l'amélioration de la flotte VL et VUL des entreprises et artisans et des engins de chantier afin de diminuer la pollution atmosphérique induite par l'activité économique.</p> <p>La première étape sera la réalisation d'une étude de préfiguration permettant de mieux identifier les besoins des professionnels pour définir le dispositif d'aide adapté au territoire. Il s'agira ensuite de communiquer auprès des artisans et entreprises pour faire connaître ce dispositif. Une conférence sur le thème de la mobilité propre pour les entreprises pourra également être organisée.</p> <p>Faciliter l'accès des artisans dans les zones urbaines (sous conditions)</p> <p>Actuellement, certains artisans renoncent à travailler en zone urbaine car l'accès pour y travailler devient trop compliqué (parcage, amende). Il s'agit de trouver une solution pour favoriser le flux des transports (artisans et matériels de construction) en privilégiant les véhicules propres, y compris pour le stationnement.</p>
----------------------------	--

Calendrier	Lancement de l'étude de préfiguration et du fonds en 2021
-------------------	---

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget : à définir</p> <p>Financements :</p> <p>Financement par la Région AURA et Grand Anancy dans le cadre de la convention Région qualité de l'air. 658 000 €</p>
------------------------------	---

Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires :				
	Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Nombre de véhicules d'entreprises remplacés par des véhicules propres dans le cadre du dispositif de soutien mis en place par le Grand Annecy , et montant des soutiens attribués		Grand Annecy et structure en charge de l'instruction et de l'animation		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Entreprise 1 N° 2 ; Partenaires N° 13 PDM actions : 39, 40, 41, 42, 46, 47, 48 PLQA 3.5				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations					
Indicateurs de suivi environnemental					

Pilotage

Objectifs	Penser autrement la mobilité domicile travail et faciliter les non déplacements
Public cible	Entreprises, travailleurs
Pilote	Grand Anancy : Direction de la Mobilité
Partenaires	CCI, CMA, et les entreprises participant à l'accompagnement des plans mobilité mis en œuvre par le Grand Anancy : Direction de l'Aménagement, de l'Action environnementale et du Développement économique

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le Grand Anancy souhaite appliquer le triptyque négaWatt à sa stratégie de transition énergétique et écologique : sobriété > efficacité > énergies renouvelables. Appliquer la notion de sobriété à la mobilité, implique dans un premier temps de réduire les besoins de déplacements et de les éviter.</p> <p>Le PDM intègre la notion de non-mobilité appliquée aux trajets domicile-travail, qui constituent généralement un des premiers postes de déplacements des ménages (action n°39).</p> <p>En lien avec le PDM, cette action vise à adapter les modes de travail pour réduire les besoins en déplacements (semaine de 4 jours, télétravail, travail à distance, espaces de coworking) et mise en réseau.</p>
---	---

Contenu de l'action	<p>Les actions à mener sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recensement des lieux de coworking existants, des pratiques actuelles et des besoins des entreprises et administrations : travail mené en lien avec l'accompagnement des plans mobilité des entreprises (action n°39), sensibilisation des entreprises à la mise en place ces solutions dans le cadre des plans de mobilité des entreprises et les ateliers Climat entreprises ; Pour le Grand Anancy en tant qu'employeur : le travail à distance a été mis en œuvre par la Direction des Ressources Humaines et est amené à s'étendre à d'autres sites. - développement des solutions de tiers-lieux (espaces de coworking) sur le territoire ; - mise à profit du développement de l'internet haut-débit sur le territoire pour communiquer sur le télétravail auprès des entreprises. - amélioration et massification des réunions en visioconférence - rendre flexibles les horaires de travail - rendre possible le non déplacement, suppression du déplacement spécifique pour les besoins du quotidien <p>Il s'agit aussi de mettre les services du quotidien à proximité des lieux d'habitation</p>
----------------------------	---

Calendrier	<p>Action en cours, à poursuivre tout au long du PCAET</p> <p>La Direction de l'économie du Grand Anancy a répondu à l'appel à projets de la Région concernant les tiers lieux : années 2018 – 2019 – 2020</p>
-------------------	--

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	Budget : action prise en charge dans le cadre du centre de ressource de St Jorioz et de la maison de la transition écologique. Financements :				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : PDM action n°38 Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	++	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Nombre de tiers-lieux sur le territoire		Grand Annecy		
	Bilan de l'occupation des tiers-lieux sur le territoire		Grand Annecy		
	Nombre de jours télétravaillés dans les entreprises accompagnées		Grand Annecy		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Alby N° 12 ; Annecy N° 4 et 8 Atelier Entreprise 2 N° 13 Objectifs du projet de territoire N° 15 et 16 PLQA 1.13				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental	/				



33 - Faire du Grand Anancy un lieu d'expérimentation des nouvelles mobilités basées sur les énergies renouvelables et les technologies numériques : véhicule autonome, électrique, à hydrogène... (orientation 2.2) (PDM action N° 40)

Pilotage

Objectifs	Participer à l'indépendance énergétique (à minima diminuer la dépendance) dans la mobilité
Public cible	Tous les publics
Pilote	Grand Anancy - Direction de la mobilité
Partenaires	Laboratoire de recherche, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie (SYANE), Entreprises, SIBRA, SILA, communes... CCI

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	Territoire dynamique, le Grand Anancy bénéficie d'une image attractive qui serait renforcée par des projets emblématiques et innovants en faveur des mobilités nouvelles et des énergies renouvelables. Cette volonté émane des acteurs du territoire, et notamment des partenaires économiques associés lors de l'élaboration du projet de territoire.
Contenu de l'action	<p>En s'appuyant sur le partenariat créé avec les représentants du monde économique sur les questions de mobilité, forte de ses compétences en matière de gestion des zones d'activités et son rôle d'AOM, le Grand Anancy pourra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tester des navettes autonomes dans les zones d'activités • déployer des points d'avitaillement en énergies alternatives au pétrole (bio-gaz, électricité, hydrogène) (PDM action n°45) • mettre en œuvre la transition énergétique du parc de véhicules de transports (PDM action n°6) • S'appuyer sur le partenariat avec les acteurs économiques pour le test de nouvelles solutions de mobilité, valoriser les innovations locales, les initiatives. • Etre force de propositions et Accompagner les acteurs du territoire dans leur transition énergétique.
Calendrier	Calendrier du PDM

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget : Budget du PDM Budget complémentaire à définir pour le matériel roulant, les « smart grid », et selon les expérimentations qui verront le jour</p> <p>Financements : Grand Anancy, Région AURA, union européenne</p>
------------------------------	---

Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Nombre d'expérimentations engagées en matière d'innovations et de nouvelles mobilités.		Grand Annecy	A déterminer	A déterminer
	Nombre et type de véhicules en circulation en lien avec les expérimentations développées.		Grand Annecy	A déterminer	A déterminer
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier Climat Annecy N° 4 PDM action N° 6, 40, 41, 45 Objectifs du projet de territoire N° 32 et 36				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	<i>Assurer une planification du développement des réseaux électriques en cohérence avec l'électrification du parc roulant. Veiller aux risques potentiels générés par les nouvelles technologies</i>				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Diffuser les mobilités durables, et tout particulièrement les mobilités actives, auprès de tous dans une perspective de santé publique, en valorisant les atouts et les ressources du territoire.
Public cible	Tous les publics
Pilote	Grand Annecy Directions de la mobilité et de l'Action Environnementale
Partenaires	Région Rhône Alpes, ARS et Département
Descriptif de mise en œuvre	
Contexte de l'action et actions en cours	<p>Au décours de la crise sanitaire où nos habitudes de mobilité ont été bouleversées par des contraintes inédites, l'opportunité est d'accompagner un changement des comportements individuels, vers une mobilité plus vertueuse.</p> <p>L'activité physique est une thérapie à part entière et permet de lutter contre la sédentarité, le diabète de type 2, le mal de dos, la fatigue ou encore le cancer. L'OMS recommande d'ailleurs 150 minutes d'activité physique par semaine. Ainsi, depuis 2012, un plan national vise à promouvoir et développer la pratique des activités physiques et sportives comme facteur de santé : le Plan Sport Santé Bien-Être. Ce plan se décline à l'échelle départementale en fédérant un réseau de professionnels de la santé publique et de l'éducation sportive autour de Dispositifs d'Accompagnements vers la Pratique d'Activités Physiques (DAPAP).</p> <p>Les mobilités actives, comme le vélo et la marche, constituent un défi sportif pour certains, pour d'autres c'est une solution pour reconquérir santé et autonomie.</p>
Contenu de l'action	<p>Les modes actifs (vélo, marche) sont un atout pour la santé. Pour diffuser cette pratique auprès de tous, et particulièrement des enfants et adultes souffrant de maladies chroniques, des personnes âgées de plus de 70 ans ou de celles et ceux qui souhaitent bouger à leur rythme, le Grand Annecy souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Se rapprocher des professionnels de santé et d'éducation sportive, à travers le Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique (DAPAP) du département de la Haute Savoie. ➤ S'inspirer de la démarche menée en Savoie : « Bouger sur prescription ». C'est le programme mis en place par le DAPAP Savoyard, avec le réseau des maisons de santé de Savoie et l'agence Eco-Mobilité Savoie Mont Blanc. Il propose : des balades à vélos encadrées par des professionnels, des stages de remise en selle, pour apprendre à circuler en ville à vélo en toute sécurité et sans appréhension. Dans le cadre du Grand Annecy, l'accent pourrait être mis sur la marche, l'utilisation du vélo à assistance électrique, la promotion du Code de la rue, avec des animateurs dédiés et en s'appuyant sur un réseau de praticiens de la santé (médecins, kinésithérapeutes). ➤ Le Grand Annecy participe au projet européen Interreg Mélinna, aux côtés de la Région Auvergne-Rhône Alpes, qui est axé sur la mobilité active et la santé publique. Bénéficiant d'un accompagnement médical de 3 séances, des volontaires verront évaluer l'impact de la mobilité active dans leurs déplacements quotidiens. Le Grand Lyon et le Grand Annecy se sont engagés dans cette démarche et pour chaque collectivité, 50 personnes seront à recruter. ➤ Mener des actions d'information et de communications auprès des citoyens pour inciter à bouger, au quotidien pour le bien-être et la santé
Calendrier	Pas de temps du PDM et du PCAET

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	Budget : Ressources internes du Grand Annecy et de la maison de la transition (action 2)
	Financements :
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires :
	Ressources techniques :

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Engagement de la démarche DAPAP		Grand Annecy	Non initiée	Engagée
	Nombre d'inscrits/utilisateurs du dispositif DAPAP		Grand Annecy	0	
	Suivi et évaluation du projet MELINDA		Grand Annecy		

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	PDM actions 35, 36 et 37
--------------------------------	--------------------------

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	/
Indicateurs de suivi environnemental	/

Pilotage

Objectifs	Réduire la pollution atmosphérique et les émissions de GES induites par le trafic routier
Public cible	Tous les publics
Pilote	Grand Anancy Direction de l'Environnement
Partenaires	ADEME, ATMO, Etat, Communes

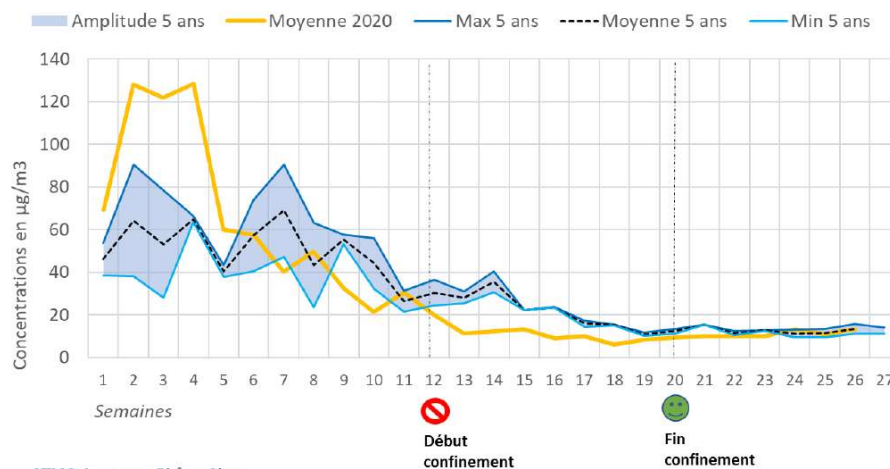
Descriptif de mise en œuvre

Le diagnostic de la qualité de l'air sur le Grand Anancy a mis en lumière l'enjeu que constitue la pollution atmosphérique sur le territoire, en particulier sur les zones de forte densité urbaine (ville d'Anancy notamment) qui concentrent les sources d'émissions (principaux axes routiers, appareils de chauffage des bâtiments) et accueillent la majeure partie des habitants du territoire et les principaux établissements recevant des publics sensibles (crèches et écoles, établissements pour personnes âgées et établissements de santé). Le trafic routier, particulièrement important dans ces zones, est responsable de la majorité des émissions d'oxydes d'azote (70% des émissions provenant de la combustion du carburant et principalement du diesel), exposant 2 000 habitants au dépassement réglementaire de la valeur limite annuelle. Le secteur des transports est également le deuxième secteur émetteur de particules fines, dont la concentration dans l'air est plus forte à proximité de la ville d'Anancy.

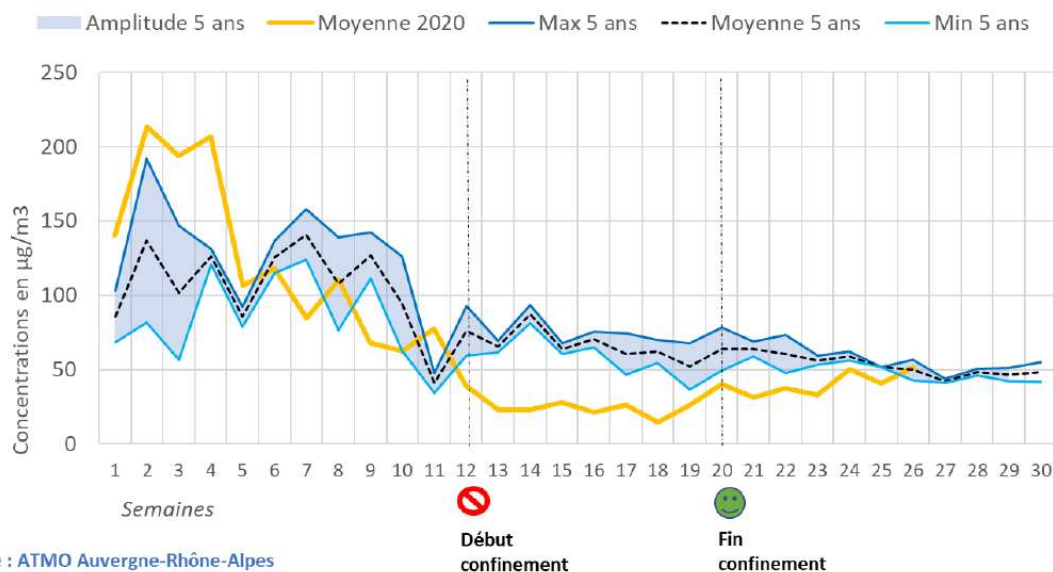
La réduction des émissions des transports dans ces zones apparaît donc comme une solution primordiale pour l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction de l'exposition des populations à la pollution atmosphérique. L'analyse de la qualité de l'air réalisée par ATMO pendant la période de confinement sanitaire liée à la pandémie de covid-19 au printemps 2020 a par ailleurs montré une baisse significative de la concentration en NOx à proximité des axes de transport ainsi qu'en niveau de fond :

Contexte de l'action et actions en cours

Evolution des concentrations 2020 - Oxydes d'azote (NO+NO2) - CA du Grand Anancy - sites de fond urbains/périurbains



Evolution des concentrations 2020 - Oxydes d'azote (NO+NO2) - CA du Grand Annecy- sites trafic



Ces résultats confirment l'impact important du trafic routier sur les émissions et les concentrations d'oxydes d'azote dans l'agglomération et démontrent que la mise en place d'une Zone de Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) constitue un levier d'action efficace pour la collectivité.

La ZFE est la définition d'un périmètre (qui peut évoluer dans le temps) avec restriction d'accès permanent de véhicules selon les certificats de qualité de l'air (vignettes crit'air 1 à 5) et le type de véhicule (Poids Lourds, Véhicules Utilitaires Légers et véhicules légers). La ZFE est identifiée dans le Programme Local pour la Qualité de l'Air comme une action visant à réduire la pollution atmosphérique induite par le trafic routier.

Le Grand Annecy est lauréat de l'appel à projets de l'ADEME "Zones à faibles émissions (ZFE)" lancé en 2019. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), accompagne donc le Grand Annecy dans la réalisation des études permettant de préfigurer la mise en place de la zone à faibles émissions, et également dans la mise en œuvre d'expérimentations visant à accélérer le renouvellement du parc de véhicules anciens par des véhicules moins polluants.

Contenu de l'action

Dans un premier temps, il s'agit de préciser les modalités de mise en place de la ZFE. Ces modalités seront établies sur la base d'un diagnostic de la situation qui prendra en compte les analyses de la qualité de l'air, le nombre et la typologie des véhicules en circulation (enquête plaques). L'enquête plaques a été réalisée à l'automne 2019.

A la suite du diagnostic, des scénarios de périmètres associés à des scénarios de restriction d'accès en fonction des CQA (types de CQA et types de véhicules) seront testés et évalués en terme de réduction des émissions.

Une enquête et une concertation permettront d'estimer la sensibilité des automobilistes (livreurs, particuliers, professionnels ...) aux scénarios proposés.

Calendrier

2019 : diagnostic

2020 : modélisation de scénarios – étude de sensibilité

	<p>2021-22 : définition des conditions de mise en œuvre et modalités d'accompagnement – Concertation volontaire auprès de la population, des acteurs économiques, des territoires voisins...</p> <p>2022 – 23 : mise en œuvre.</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget (investissement et fonctionnement)</p> <p>Etude : 135 k€</p> <p>Mise en œuvre : à définir.</p> <p>Financements :</p> <p>ADEME : 70 000 €</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Convention territoriale Qualité de l'air.</p> <p>Ressources techniques : Groupe ADEME des lauréats de l'appel à projets</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	N.C.	+	++	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2025)
	Lancement et validation de l'étude		Grand Anancy	Lancé	Réalisé
	Mise en place de la ZFE (Oui/non)		Grand Anancy		
	Evolution des indicateurs de la qualité de l'air dans le périmètre		Atmo AURA	A définir	A définir
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	<p>Atelier climat Filière N° 1 ; Anancy N° 20</p> <p>PDM action 30</p> <p>PLQA 1.10</p>				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental	Nombre de personnes exposées à des seuils supérieurs à la réglementation				

Pilotage

Objectifs	<p>Déployer le programme « J'éco-rénove mon logement » en vigueur (2020-2024)</p> <p>Déployer des dispositifs complémentaires pour accélérer encore la massification de la rénovation des logements</p> <p>Compléter le programme par un dispositif de production d'EnR et de prise en compte du confort d'été</p>
Public cible	Copropriétés et maisons individuelles du Grand Anancy (avec une valorisation des aides pour les ménages sous condition de ressources ou en situation de précarité énergétique)
Pilote	GRAND ANNECY Direction de l'Aménagement - service habitat
Partenaires	ANAH, CD74, EIE, Action Logement, Région, SOLIHA (animateur du dispositif « J'éco rénove mon logement »)

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Les enjeux du parc existant sont lourds, multiples et complexes. L'action sur le parc existant est un point majeur et stratégique de la politique de l'habitat à plus long terme.</p> <p>Etat des lieux</p> <p>De 2013 à 2018, la Ville historique d'Anancy a initié un programme d'intérêt général pour accompagner la rénovation thermique des copropriétés intitulé « J'éco-rénove ma copro ». Étendue au 1^{er} janvier 2017 au périmètre de la Commune nouvelle d'Anancy, la dynamique engagée a permis d'accompagner une quarantaine de copropriétés, soit 1900 logements, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et le Département de la Haute-Savoie.</p> <p>Au vu des résultats d'une étude pré-opérationnelle sur les enjeux de l'amélioration du parc de logements privés (2018), le Grand Anancy a décidé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hisser l'amélioration du parc de logements existants au rang des 3 principales orientations de sa politique de l'Habitat (cf. programme local de l'habitat 2020-2025 approuvé le 19 décembre 2019), en prévoyant la déclinaison de deux actions : <ul style="list-style-type: none"> o Action 3.1 : mettre en œuvre un programme d'amélioration de l'habitat o Action 3.2 : sensibiliser et accompagner le public dans l'amélioration de l'habitat - Mettre en place un double programme partenarial avec l'ANAH et le Département (une OPAH et un PIG) pour massifier l'accompagnement des propriétaires privés dans leurs projets de rénovation thermique de leur logement (« J'éco-rénove mon logement ») et d'adaptation de leur logement au vieillissement et au handicap (« Avec l'âge, j'aménage mon logement »). <p>Le nouveau programme « J'éco-rénove mon logement » est opérationnel : il s'applique à tout le territoire du Grand Anancy pour la période 2020-2024. Son animation a été confiée à SOLIHA qui a pour mission d'accompagner chaque année les projets de rénovation thermique de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 propriétaires de maison individuelle - 1000 copropriétaires d'appartement qui engagent collectivement des travaux sur l'immeuble <p>L'accompagnement des particuliers consiste à les aider dans l'élaboration de l'audit énergétique initial, dans le choix des travaux à entreprendre, dans la consultation des entreprises / artisans, dans les recherches de financement (montage des dossiers financiers et administratifs) et dans le suivi des travaux jusqu'à la livraison.</p>
---	--

	<p>En outre, le Grand Annecy alloue des aides aux travaux. Contre la précarité énergétique, les aides sont bonifiées pour les ménages sous condition de ressources. Pour encourager l'exemplarité, les aides sont bonifiées au profit des projets ambitieux (usage de matériaux biosourcés ou niveau de performance BBC rénovation et/ou > 60%).</p> <p>Au terme d'un travail de prospection continu courant 2019, près de 5000 propriétaires (appartements / maisons) ont pris attache auprès du Grand Annecy, témoignant de leur intérêt pour engager des travaux de rénovation thermique et être identifiés en qualité de « porteurs de projet ».</p> <p>Enjeux pour le PCAET</p> <p>Les objectifs du PCAET visent une réduction de 65% des émissions de GES dans le secteur résidentiel d'ici 2030. Cela suppose de massifier l'action pour rénover 5,5% du parc de logements existants chaque année jusqu'en 2030, soit 4600 logements par an (4000 logements collectifs et 600 maisons individuelles).</p> <p>Attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Cet objectif porte sur la <i>totalité</i> du parc de logements : il inclut notamment le logement social, qui n'est pas compris dans le dispositif "j'éco rénove mon logement" aujourd'hui, et les propriétaires privés qui réalisent des travaux sans aides. > Par ailleurs, le cahier des charges de rénovation des logements doit prendre en compte de nouvelles thématiques, dont le confort d'été des logements (prise en compte des fortes chaleurs pour éviter les climatiseurs et mise en place de ventilation naturelle et de brasseurs d'air).
<p>Contenu de l'action</p>	<p>Phase 1 : Déploiement du programme « J'éco-rénove mon logement » 2020-2024 et d'un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)</p> <p>1/ Déployer le nouveau programme « J'éco-rénove mon logement » sur tout le territoire du Grand Annecy aux côtés de l'opérateur désigné (SOLIHA)/ <i>candidature du Grand Annecy retenue auprès de la Région AURA pour le SPPEH en 2021</i></p> <p>2/ Mettre en place par convention avec la région un service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH). Intégrant les missions existantes de conseil, d'information (ASDER) et d'accompagnement des projets de rénovation thermique dans l'habitat (SOLIHA), ce service pourra être hébergé dans la maison de la transition (cf. action n° 2). Grâce à une animation et un conseil performants, proche des habitants et impliqué sur le terrain (participation, sur simple demande du syndic, à toute assemblée générale pour promouvoir le dispositif), ce service contribuera à renforcer l'efficacité du conseil pour accompagner la massification des projets.</p> <p><i>2021 Parallèlement à la mise en place du SPEHH sur le territoire, l'EIE devient le service 'J'éco rénove mon logement' assuré par l'Asder et Soliha.</i></p> <p>En parallèle :</p> <p>1/ Comptabiliser et vérifier l'efficacité réelle de toutes les rénovations menées par les bailleurs sociaux et les propriétaires privés non accompagnés par le programme « j'éco-rénove mon logement ». Pour assurer un suivi efficace, un partenariat spécifique devra être engagé avec l'ensemble des financeurs de la rénovation thermique des logements (Action Logement, ANAH, Département, Région...), les propriétaires institutionnels de logements (bailleurs sociaux, bailleurs institutionnels privés, communes), les services urbanisme qui instruisent les déclarations de projet pour travaux de rénovation.</p> <p>2/ Consolider le travail sur le confort d'été. A ce jour, le cahier des charges de l'éco-rénovation ne prend pas spécifiquement en compte les enjeux de confort d'été en réponse au réchauffement. Il s'agit à court / moyen terme d'intégrer des critères en ce sens.</p>

	<p>Phase 2 : S'engager dans une massification plus importante encore de l'éco-rénovation des logements</p> <p>1/ Au vu du travail de comptabilisation entrepris dans la phase précédente (§2), il s'agira d'étudier les leviers à mobiliser pour encourager <i>tous</i> les propriétaires de logements (particuliers et institutionnels, privés et publics) à rénover thermiquement 4.600 logements par an, quel que soit le statut des logements (occupés à titre de résidence principale, loués, résidences secondaires, vacants).</p> <p>Outre l'opportunité de réviser à la hausse les objectifs du programme « j'éco-rénove mon logement » (qui s'adresse exclusivement aux copropriétés ou propriétaires individuels privés), il s'agira d'étudier toute action susceptible de faire levier auprès des propriétaires institutionnels de logements.</p> <p>2/ Compléter le SPPEH par une animation impliquée, qui oriente et accompagne les propriétaires sur <i>tous</i> les leviers de la transition énergétique : auto-partage, panneaux solaires, compteurs d'eau, compost et tri des déchets, végétalisation des toits et façades, stratégie lumière, etc.</p> <p>3/ Mettre en place un dispositif d'ingénierie gratuite, en accompagnement des projets de production d'EnR, fonctionnant sur le même modèle que l'accompagnement des ménages dans leurs projets de travaux de rénovation, et favoriser le tiers investissement des habitants (voir action PCAET n°50) ;</p> <p>4/ Déployer une mission d'accompagnement des occupants à la livraison des travaux de rénovation, pour encourager une bonne utilisation du logement rénové.</p> <p>Plus globalement, l'objectif est de rénover les logements très peu performants énergétiquement du territoire, soit 51,6 % du parc existant. Pour cela, les travaux à mener en priorité sont par exemple : refaire l'isolation par l'extérieur ou par l'intérieur, refaire l'isolation de la toiture, passer de la ventilation simple flux à la ventilation double flux, changer les menuiseries, change le mode de chauffage... Les travaux doivent être effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement) pour que les particuliers bénéficient de la prime « j'éco-rénove mon logement ».</p> <p>Exemples de coûts de travaux de rénovation énergétique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Isolation extérieur : de 100 à 200 €/m² - Isolation intérieur : de 80 à 150 €/m² - Isolation des combles : 20 à 40 €/m² - Isolation toiture terrasse : 50 à 150 €/m² - Isolation planchers : 30 à 50 €/m² - Panneaux photovoltaïques : 500 à 1000 €/m² - Changement des menuiseries : 500 à 1000 €/menuiserie - Ventilation Double Flux : 4000 à 5000 € <p>Les coûts pour le changement du mode de chauffage sont détaillés dans la fiche action 37 « Aider au renouvellement des appareils de chauffage non performants et supprimer le fioul pour des chauffages performants et ENR.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2020 – 2024 : j'écorénove Fin 2020 : mise en place du « service public de l'efficacité énergétique »</p>
<p>Moyens alloués à l'action</p>	
<p>Budget et financement</p>	<p>Budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 M€ / an dans le cadre du programme j'écorénov (dont 10,8 d'aides aux particuliers) - 8 M € supplémentaires pour amplifier la rénovation (dont 5,4 d'aides aux particuliers).

	Financements : Grand Annecy - ANAH - CD 74 - Région
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : - URBANIS, Etude pré opérationnelle pour une politique communautaire d'amélioration du parc de logements privés, 2018 - AERE/TRIBU/PLANAIR, Stratégie climat-air-énergie territoriale du Grand Annecy - Rapport d'études, décembre 2019 (annexes) Ressources techniques : Service Habitat, Grand Annecy (convention ANAH et délibérations pour le PIG et l'OPAH) Convention signée en octobre 2019 entre le CD 74 et le Grand Annecy + annexe : fiches de synthèse des aides aux travaux du Grand Annecy

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	++	0	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Nombre de logements collectifs rénovés (privés et sociaux) globalement par an		Grand Annecy ou prestataire	1902 rénovés de 2013 à 2018	4000 par an en 2030
	Nombre de maisons individuelles rénovées globalement par an		Grand Annecy ou prestataire	Non connue	600 en 2030
	Degré d'intégration des critères d'éco-conditionnalité des aides liés au confort d'été		Grand Annecy ou prestataire	0%	100%
	Degré d'intégration du dispositif de production d'ENR fonctionnant sur le même modèle et favorisant le tiers investissement des habitants		Grand Annecy ou prestataire	0%	100%
	Mise en place d'un dispositif de suivi de l'éco-rénovation		Grand Annecy ou prestataire	0%	100%

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	<p>Atelier climat Partenaires N°1; Entreprise 2 N° 5; Alby N° 9 Filière N° 12</p> <p>Annecy N°22- N° 24 ; PLH fa 3.1et 3.2</p> <p>objectif N° 10</p> <p>Cit'ergie 1.4.2 et 6.2.1 et 6.3.2 ; PLQA 2.1</p>
Limitation et suivi des incidences environnementales	
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Matériaux et déchets</i> : Promouvoir les matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments. Pour la gestion des chantiers, le recours à des artisans labellisés RGE permet de limiter les mauvaises pratiques. - <i>Structurer des nouvelles filières</i> de recyclage, de réutilisation et de revalorisation des matériaux et éléments réutilisables (éléments manufacturés). Privilégier la réutilisation au recyclage, qui demande moins de transformation. - <i>Renouvellement des systèmes de chauffage</i> : bien qu'il soit préférable de favoriser l'utilisation de la chaleur à l'électricité, rester vigilant sur les problèmes liés à la qualité de l'air et aux émissions de GES et de polluants atmosphériques que cela peut engendrer.
Indicateurs de suivi environnemental	/



37 – Aider au renouvellement des appareils de chauffage non performants et supprimer le fioul pour des chauffages performants et ENR (orientation 2.3)

Pilotage

Objectifs	Convertir les chauffages individuels ou collectifs peu performants pour diminuer les émissions de CO₂ et améliorer la qualité de l'air Objectif territoire sans fuel à horizon 2030
Public cible	Habitants du Grand Anancy
Pilote	Direction de l'Action Environnementale
Partenaires	Ademe – Conseil départemental 74 – Région – Atmo AURA – les professionnels de vente d'équipements – de vente de bois - énergie , les ramoneurs - les communes

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>En 2015, 10% des logements du Grand Anancy sont encore chauffés au fuel, avec des émissions de gaz à effet de serre non négligeables associées, ainsi que des impacts importants sur la qualité de l'air. Le résidentiel est le secteur le plus polluant, totalisant 37% des émissions, principalement en COVNM, PM10 et PM2,5. La combustion des moyens de chauffage est responsable de l'émission d'oxydes d'azote et de particules fines. Pour cela, le remplacement des appareils de chauffages peu performants par des appareils de chauffage performants, utilisant des énergies moins émissives et surtout renouvelables, est un levier important à actionner dans le cadre du PCAET. Pour rappel, les objectifs stratégiques du PCAET sont la suppression de tous les chauffages au fuel du territoire d'ici 2030, et le développement des énergies renouvelables (objectif x2 d'ici 2030) dont le bois (+44% de consommation en 2050).</p> <p>Le Grand Anancy a mis en place depuis début 2018 le fonds air bois, qui vise à soutenir financièrement les particuliers pour le remplacement de leur ancien dispositif de chauffage au bois (datant d'avant 2002 ou foyer ouvert) par un équipement plus performant et moins émissif (flamme verte sept étoiles). Il s'agit aujourd'hui de renforcer ce dispositif existant par d'autres dispositifs incitant au report énergétique, au profit notamment des énergies renouvelables thermiques autres que le bois (géothermie, solaire, biogaz) voir du gaz.</p>
Contenu de l'action	<p>1/ Fonds Air Bois</p> <p>Depuis juillet 2020, le montant de la prime proposée pour inciter les particuliers à changer leur appareil de chauffage a été augmenté ; elle s'élève désormais à 2 000 € (3 000 € sous condition de ressources). L'objectif est de renouveler 3 000 dispositifs en 5 ans, pour un budget total d'environ 4 M€.</p> <p>L'instruction des dossiers et l'animation du dispositif sont réalisés par l'ASDER dans le cadre d'une convention avec le Grand Anancy. Le budget global pour ces actions d'animation et de communication est de 265 750 € pour 5 ans.</p> <p>Le fonds air bois du Grand Anancy est co-financé par l'ADEME, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Conseil départemental de Haute-Savoie, et fait l'objet d'un suivi avec l'organisation d'un comité de pilotage par an.</p> <p>2 / Fonds Air ENR</p> <p>Le Fonds air ENR viendrait en complément du fonds air bois, afin d'aider le changement d'énergie au profit d'une énergie renouvelable performante autre que le bois (géothermie, solaire, ...).</p>

	<p>Ce nouveau dispositif concernerait le remplacement d'équipements fioul, gaz en citerne ou bois non performant au profit d'une ENR, et pourrait également concerner les dispositifs collectifs. Une étude de préfiguration sera menée afin de dimensionner le périmètre et les modalités de mise en œuvre du fonds air ENR.</p> <p>3/ Fond air / gaz</p> <p>Accompagnement de la conversion des chauffages individuels ou collectifs peu performants par la constitution d'un fond air-gaz. Ce fond air-gaz peut être porté par la collectivité, GRDF et la Région. Il ciblerait les seuls secteurs connectés au réseau de gaz.</p> <p>> Selon GRDF, à titre d'illustration, le remplacement d'une chaudière fioul ancienne par une chaudière gaz à condensation peut permettre un gain énergétique de 30% et une réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre, sans compter la réduction des émissions de polluants (Nox, PM10, ..).</p> <p>> Perspective : renforcement progressif du biogaz dans les réseaux de gaz</p> <p>Ces fonds ont vocation à permettre le renouvellement de 8 500 appareils de chauffage au fioul en 10 ans.</p>				
Calendrier	<p>Fonds Air Bois mis en œuvre à partir de début 2018</p> <p>Fonds Air ENR mis en place à compter de 2022</p> <p>Fond Air Gaz à étudier courant 2021</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>Fonds air bois :</p> <p>4 M€ de subventions sur 5 ans, 265 750 € d'animation/communication sur 5 ans</p> <p>Fonds air/ENR et air/gaz :</p> <p>5 M€ de subventions sur 6 ans et 600 000 € d'animation</p> <p>Financements :</p> <p>ADEME ; Conseil Départemental 74 ; Région AURA ; Bailleurs sociaux, Aides ANAH; CEE ; CITE</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	++	0	0

Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Nombre total d'appareils de chauffage remplacés	opérateur	430	9000
	Montant total des primes attribuées	Grand Annecy	430 000	9 M€
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Atelier climat Alby 2 et 9 ; Filière 1; Annecy 20 Entreprise 2 N° 5 Partenaires N° 4 Cit'ergie 6.3.2; PLQA 2.4			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	<p><i>Qualité de l'air</i> : prêter attention, lors du développement de la filière bois-énergie, au traitement des fumées, à la qualité des appareils de chauffages, au séchage du bois ou encore à l'approvisionnement local du bois.</p> <p><i>Déchets</i> : porter attention au devenir des anciens systèmes, en s'assurant du bon fonctionnement des organismes de recyclage, tri des déchets, et en insistant auprès des particuliers sur la nécessité de recycler leurs appareils.</p>			
Indicateurs de suivi environnemental	<p>Nombre de jours de pollution dépassant les seuils autorisés par polluants (nb)</p> <p>Nombre de jours de pollution à l'ozone (nb/an)</p>			



38 – Intégrer au PLUIHM bioclimatique un niveau d'exigences environnementales des nouvelles constructions en lien avec la nouvelle réglementation (orientation 2.3)

Pilotage


Objectifs	Se donner les moyens pour que toutes les constructions neuves soient passives ou à énergie positive
Public cible	Habitants, Promoteurs, Artisans et entreprises du BTP
Pilote	Grand Anecy : Direction de l'Aménagement service urbanisme
Partenaires	Grand Anecy : Direction du développement économique, Centre de ressource St Jorioz et Maison de la transition. CAPEB, CMA, CCI, FNBTP, Ordre des architectes, CAUE, EIE, ADEME...

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Pour toutes les nouvelles constructions, habitat et tertiaire, la Réglementation Environnementale 2020 va vers la mise en œuvre du concept de bâtiment à énergie positive. Les bâtiments à énergie positive sont des bâtiments qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Le confort d'été et la prise en compte de l'énergie grise sont également inclus dans cette nouvelle réglementation. Son application est prévue avant la fin de l'année 2020.</p>
Contenu de l'action	<p>Lors de l'élaboration du règlement du PLUiHM bioclimatique, pour toute construction neuve, seront intégrées des règles visant le respect d'un niveau de performances énergétiques et environnementales.</p> <p>Le volet réglementaire du PLUIHM bioclimatique est complété par une OAP transversale et thématique « climat-air-énergie » inscrite dans le PLUIHM bioclimatique.</p> <p>Par ailleurs, l'action du Grand Anecy consistera à accompagner tous les acteurs de la construction et porteurs de projet en faisant de la pédagogie pour intégrer le plus rapidement possible ce niveau d'exigence.</p> <p>Les principales actions à mettre en place sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elaborer des référentiels pour accompagner le passage à la logique E+C- de la réglementation thermique 2020 et aller jusqu'à l'éco construction et les matériaux bio sourcés. Le référentiel intégrant également des clauses environnementales.- Contrôler le respect de ces exigences : mener des évaluations régulières de la qualité des constructions neuves sur les opérations conduites dans le territoire.- Organiser des formations et retours d'expérience des acteurs de la construction, promotion, urbanisme, etc.- Accompagner les aménageurs, bailleurs, acteurs de la construction et de la promotion immobilière pour appliquer les référentiels de manière pertinente- Avoir des bâtiments à minima PV ready et/ou avec toitures végétalisées.

Calendrier	2021 : Etude de faisabilité juridique niveau d'exigence environnemental / règlement et OAP « climat-air-énergie » 2022 – 2023 : Elaboration du volet réglementaire et de l'OAP « climat-air-énergie » du PLUIHM Bioclimatique 2024 : Approbation du PLUIHM bioclimatique → application des règles.				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : 100 000 €/an : élaboration des référentiels, animation, formation et accompagnement des acteurs de la construction, contrôle de l'application des règles Financements : Grand Annecy				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : code de l'urbanisme, code de l'environnement, jurisprudence Ressources techniques : Equipe PLUIHD (interne et BE) + ADAMAS				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	++	0	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Part des constructions neuves à énergie positive			N.C.	100%
	Suivi des consommations et de la production des bâtiments neufs				
	Satisfaction des usagers des bâtiments neufs				
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier Climat partenaires n°3, entreprises 2 n°6, citoyen Annecy n°10 Objectif N° 12 du projet de territoire Cit'ergie 2.1.1				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	Promouvoir les matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier.				

Indicateurs de suivi environnemental	/
---	---

	39 – Rénover énergétiquement l'éclairage extérieur des copropriétés et l'inscrire dans la protection de la biodiversité nocturne (orientation 2.3)
---	---

Pilotage	
-----------------	--

Objectifs	Diminution des consommations d'énergie liées à l'éclairage privé Protection de la biodiversité nocturne
Public cible	copropriétés
Pilote	Grand Anecy Service Climat-Air-Energie et service habitat
Partenaires	CD74, syndics de copropriétés

Descriptif de mise en œuvre	
------------------------------------	--

Contexte de l'action et actions en cours	<p>La stratégie lumière menée avec le Syane a pris en compte non seulement l'éclairage public mais aussi l'éclairage privé.</p> <p>Une des sous actions a porté sur l'accompagnement des copropriétés pour rénover l'éclairage extérieur des copropriétés selon des critères d'éligibilité établies. Les copropriétés ont réservé un très bon accueil au dispositif mis en place temporairement et des copropriétés sont en attente de la suite qui sera donnée.</p>
---	--

Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérage des zones d'intérêt très fortes pour la biodiversité en lien avec les trames verte et bleue afin de favoriser la biodiversité nocturne ➤ Prendre un territoire test pour avoir une meilleure connaissance du site et définir les modalités du dispositif d'accompagnement et de sa mise en œuvre. Le dispositif d'accompagnement sera renforcé par le CD 74 sur les sites pour lesquels l'intérêt de la biodiversité est avéré. ➤ Animer le territoire pour faire connaître le dispositif. ➤ Suivi du dispositif
----------------------------	--

Calendrier	2020 - 21 pour valider la méthodologie de l'action et animer le territoire 2021-2025 mise en place effective
-------------------	---

Moyens alloués à l'action	
----------------------------------	--

Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>Fonctionnement : 30 000 €</p> <p>Investissement : 300 000 € /an à la charge des copropriétés</p> <p>Financements :</p> <p>Grand Anecy et CD 74 dans le cadre du CTENS</p>
------------------------------	--

Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	0	0	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	nombre de copropriétés aidées / nombre de dossiers déposés				
	nombre de points lumineux rénovés et de points lumineux supprimés				
	Impact des travaux sur la trame noire (horaire d'extinction ...)				
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat citoyen Annecy N° 22				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	<p>Rénover 230.000 m² de locaux tertiaire (public et privé) par an jusqu'en 2030 puis 2050</p> <p>→ Diminuer les consommations énergétiques du secteur tertiaire</p> <p>→ Accélérer le processus de rénovations annuelles</p>
Public cible	<p>Propriétaires tertiaires, Grands comptes, TPE, PME, Commerces, Hôtels, restaurants, salariés</p> <p>Tertiaire public hors EPCI et communes : Enseignement supérieur, Hôpitaux, Collèges, Lycées</p>
Pilote	Grand Anancy directions de l'Action environnementale et de l'économie
Partenaires	<p>Chambre de commerce et d'industrie (CCI), Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA)</p> <p>DDT 74, Région, Département, Université de Savoie, associations d'entreprises</p>

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Les consommations du secteur tertiaire privé et public représentent 23 % de la consommation totale dans le territoire. Les objectifs fixés par le PCAET sont ambitieux pour le secteur tertiaire (public et privé confondus) : - 61% sur les émissions de GES d'ici 2030 (référence 2015).</p> <p>Les gisements d'économie d'énergie sont importants. Les bureaux anciens sont souvent très déperditifs, les consommations des commerces peuvent le plus souvent être largement améliorées (éclairage notamment), et l'hôtellerie, très présente sur le Grand Anancy, reste largement consommatrice. Aujourd'hui, la connaissance du parc tertiaire sur le territoire est très fragmentaire (surfaces par type de tertiaire, état du bâti, performances énergétiques ...). Et aucune stratégie globalement concertée entre acteurs publics n'a été mise en place en faveur de l'éco-rénovation de ce parc. Les actions entreprises doivent conduire à réduire globalement les consommations et les émissions, tout en améliorant le confort des usagers (confort d'été comme d'hiver).</p>
---	---

Contenu de l'action	<p>Phase 1/ Analyser la composition du marché tertiaire ancien annécien et les cibles prioritaires</p> <p>Une connaissance plus approfondie des acteurs tertiaires du territoire et des propriétaires et les gestionnaires de leurs locaux permettrait à l'agglomération d'identifier des cibles prioritaires (grands locataires et propriétaires) et leurs contraintes et opportunités en termes de rénovation énergétique.</p> <p>Une étude sera réalisée avec pour objectifs d'identifier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● la structuration du parc tertiaire, ● les plus gros consommateurs d'énergie, ● les cibles sur lesquelles il est le plus facile/efficace d'agir, ● et les principaux leviers d'actions et les relais. <p>Il s'agira également dans cette phase de réunir autour de la table les acteurs partenaires, pour identifier les actions qu'ils mettent déjà en place, et les manques (en fonction du portrait du tertiaire sur le Grand Anancy) pour lesquels des outils complémentaires pourraient être imaginés.</p> <p>Phase 2/ Porter à connaissance des cibles les aides disponibles et compléter le dispositif</p> <p>A la suite de cet état des lieux, il serait possible de cibler en priorité les propriétaires et gestionnaires de bâtiments tertiaires de plus de 1 000 m² dans le déploiement d'actions de sensibilisation à la</p>
----------------------------	--

	<p>rénovation thermique. L'objectif est d'entrer en relation avec les propriétaires des bâtiments, pour qu'ils contribuent à atteindre les objectifs de rénovation fixés pour le tertiaire : rénovation thermique, accompagnement des usagers, changement d'équipements, raccordement aux réseaux de chaleur, installation de panneaux photovoltaïques.</p> <p>Une offre d'accompagnement énergétique destinée aux propriétaires sera structurée : conseil, mise en relation avec un réseau de professionnels travaillant dans la rénovation énergétique, appui des entreprises dans leurs premières démarches, suivi des pratiques des entreprises ayant mis en place des démarches de diminution de consommations d'énergie, aides ciblées.</p> <p>La mise en œuvre du dispositif "Bureaux à Énergie Positive" (BAEP) permettra d'amplifier la sensibilisation des entreprises. Il ciblera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les entreprises ou organisme public de plus de 50 salariés, dans le cadre de leur politique RSE ● les entreprises ou organisme public de moins de 50 salariés faisant preuve d'une volonté d'avancer sur les pratiques économes au bureau <p>Des plans de communication globaux et outils de communication sur mesure sont nécessaires pour accompagner le déploiement de BAEP.</p> <p>En complément, l'agglomération incitera les entreprises et les organismes publics à mettre en place des ambassadeurs de la transition énergétique au travail. Cela passera par des formations sur l'accompagnement au changement qui pourraient s'inspirer de la démarche « conversation carbone ».</p> <p>Pour inscrire cette action dans le temps, l'agglomération incitera également les structures tertiaires à recruter des économes de flux partagés. Les économes de flux ont pour mission de connaître un patrimoine, son approvisionnement et ses usages, de suivre l'évolution de ses consommations et de ses dépenses, d'acheter l'énergie au meilleur prix, d'optimiser les équipements et les usages en communiquant sur les économies réalisables. Le recrutement des économes de flux est surtout pertinent pour le tertiaire de bureaux, l'administration, l'enseignement, la santé et le sport.</p> <p>L'animation du dispositif pourra s'appuyer sur la mise en place d'un centre de ressources entreprises à Saint Jorioz.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2022: Etude phase 1 2022-2027: mise en place des dispositifs d'accompagnement</p>
<p>Moyens alloués à l'action</p>	
<p>Budget et financement</p>	<p>Budget : Phase 1: Étude confiée à un prestataire 60 000 € environ. Phase 2 : plateforme intégrée d'accompagnement à l'éco-rénovation du tertiaire: 250 000 €/an (communication, évènementiels, études, prestataires animation, création d'outils d'animation...). Aide aux travaux à valider et affiner, prévoir entre 1 et 2 M€/an</p> <p>Financements : Grand Annecy – TEPOS</p>

Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : - Sur le décret tertiaire de la loi ELAN: https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000038812251
	Ressources techniques : - Dispositif “Visites Énergie” de la CCI 74: https://www.haute-savoie.cci.fr - Dispositif « Fonds air entreprises » de la Communauté de communes Pays du Mont Blanc https://www.ccpmb.fr/

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	++	0	+/-

Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
		Réalisation de l'étude phase 1	Grand Annecy	0%
	m2 de tertiaire rénovés	Grand Annecy	0	230 000m2/ an
	Ambassadeurs de la transition énergétique formés	Grand Annecy		100
	Economes de flux partagés en entreprises	Grand Annecy		4

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	Atelier Climat Citoyen Annecy N° 21 Entreprise 2 n°5 Objectif N°11 Projet de Territoire Cit'ergie 6.3.2;
--------------------------------	--

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	<i>Matériaux et déchets</i> : Promouvoir les matériaux biosourcés, recyclés ou recyclables et la bonne gestion des déchets de chantier dans les actions concernant la rénovation des bâtiments. Pour la gestion des chantiers, le recours à des artisans labellisés RGE permet de limiter les mauvaises pratiques. Il faudra de plus, envisager de structurer des nouvelles filières de recyclage, de réutilisation et de revalorisation des matériaux et éléments réutilisables (éléments manufacturés). Privilégier la réutilisation au recyclage, qui demande moins de transformation.
-----------------------	---

Indicateurs de suivi environnemental	/
---	---



41 - Accompagner les industriels et les TPE/PME dans les économies d'énergie et la production d'ENR en lien avec l'économie circulaire (orientation 2.4)

Pilotage

Objectifs

**Diminuer les consommations d'énergie de l'industrie de 17% d'ici 2030.
Mettre en œuvre une politique de réduction des déchets d'activité - Diminuer la pollution atmosphérique induite par l'activité économique et industrielle**

Public cible

Entreprises du territoire

Pilote

Direction de l'Action environnementale et Direction du Développement économique du Grand Anecy

Partenaires

CCI, CMA, ADEME
Conseil Départemental de Haute-Savoie, Conseil Régional d'Auvergne Rhône-Alpes, DDT, DREAL, ADEME, Atmo AURA, chambres consulaires, BTP 74, CAPEB, MEDEF, CPME, Fibois AURA, ... Tenerrdis

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours

Les secteurs tertiaire et industriel comptent à eux deux pour environ un tiers des consommations d'énergie et un quart des émissions de GES du Grand Anecy. Il est donc important de les associer aux efforts de maîtrise de la demande en énergie (MDE) et de production d'énergie renouvelable du territoire. Outre l'impact climatique, la maîtrise de l'énergie est également un moyen pour les entreprises de réduire leurs charges et de sécuriser leur approvisionnement énergétique, donc d'accroître leur compétitivité et leur résilience.

La CCI propose déjà des dispositifs de conseil gratuit à destination des TPE et PME: sensibilisation collective, webinaires, visites énergies, TPE/PME gagnantes à tous les coûts, impawatt, plateforme Actif, on ne va pas perdre une miette...

Les "Visites Energie" consistent à analyser le niveau de performance énergétique de l'entreprise et à l'informer sur les économies d'énergie réalisables. Un conseiller CCI accompagne individuellement chaque dirigeant dans la mise en œuvre des actions d'économies d'énergie identifiées.

De manière analogue, une optimisation peut être réalisée sur les flux physiques des entreprises (eau, matières premières, déchets...) qui peuvent être réduits ou réorientés dans une logique d'économie circulaire. Le plan de relance vient renforcer et compléter ces dispositifs.

<p>Contenu de l'action</p>	<p>1. Massifier les actions de MDE et de production ENR dans les entreprises</p> <p>Dans le cadre du centre des ressources entreprises de Saint-Jorioz, massifier les opérations de maîtrise des consommations énergétiques et de production d' ENR. Des partenariats pourront être développés (via la signature de conventions par exemple) avec les chambres consulaires (CCI et CMA) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - déployer des pré-diagnostic et audits énergétiques/de flux (du type du projet ADEME "TPE-PME gagnants à tous les coûts") dans les entreprises du territoire. Le Grand Annecy pourra étudier la prise en charge financière d'une partie du coût des diagnostics (ordre de grandeur de prix d'un diagnostic complet : 2000 euros) - communiquer auprès des entreprises et les informer sur les dispositifs existants, notamment les programmes de l'ADEME PRO-REFEI et PRO-SMEn, qui visent respectivement à former des référents énergie dans les entreprises industrielles et à accélérer le déploiement de la norme ISO 50001 (mise en place d'un Système de Management de l'énergie) en aidant les entreprises et les collectivités à la mettre en place. <p>2. Identifier les ressources et les besoins pour créer des opportunités d'économie circulaire</p> <p>En lien avec le centre de ressources entreprises de Saint-Jorioz, il s'agit de mettre en œuvre les actions du CODEC et du PLDMA à destination des entreprises, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer un pôle économie circulaire à Epagny (projet phare du CODEC) ; en cours - accompagner les commerces, administrations et entreprises dans le recyclage et la réduction des déchets (action 6 du PLDMA), dont le déploiement de diagnostics de flux dans les entreprises ; - promouvoir l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité ; - étudier la mise en place d'une démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) ; - organiser le salon Solucir à Annecy - contribuer à la plateforme Actif animée par la CCI <p>3. Repenser l'éclairage privé extérieur des entreprises et du tertiaire privé</p> <p>En concertation avec les entreprises du territoire, définir la déclinaison de la stratégie lumière sur le secteur privé (hors copropriétés) notamment sur les ZAC. Cette concertation permettra de déterminer les modalités d'application.</p> <p>4. Mettre en place le Fonds air industrie / entreprises sur le territoire (action de la convention qualité de l'air avec la Région). En cours 2021-2022</p> <p>Dans la lignée du Fonds Air Bois mis en place depuis 2018 pour les particuliers, le Grand Annecy souhaite mobiliser et soutenir les entreprises du territoire afin de réduire l'impact de leurs activités sur la qualité de l'air. En effet, d'après Atmo Auvergne Rhône-Alpes, le secteur industriel était responsable d'environ 12% des émissions de particules fines de type PM10 sur le territoire en 2017.</p> <p>La mise en œuvre du fonds air industrie se fera en deux étapes :</p> <p>1 / Réalisation de l'étude de préfiguration et attribution des premiers soutiens aux entreprises prioritaires</p> <p>L'étude de préfiguration permettra de cibler les entreprises du territoire à accompagner dans le cadre du dispositif (BTP, bois, ...) et de définir les modalités de mise en œuvre du fonds. Des visites de pré-diagnostic seront réalisées afin d'identifier les sources d'émission et de cibler les mesures correctives les plus efficaces.</p> <p>2 / Déploiement du fonds air industrie (sur 3 ans) : communication, animation, instruction des dossiers des entreprises et suivi du dispositif</p>
-----------------------------------	---

Calendrier	<p>2021-22 : préfiguration des actions et mise en place des partenariats, dans le cadre de la définition des missions du centre de ressources de Saint-Jorioz</p> <p>2021-2027 : mise en œuvre opérationnelle</p> <p>Fonds air industrie :</p> <p>2021 : réalisation de l'étude de préfiguration et attribution des soutiens aux établissements prioritaires (étude de préfiguration réalisée et premières attributions en cours)</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>Animation du dispositif (préfiguration, communication, accompagnement ...) : 100 k€, hébergé dans le centre de ressources de St Jorioz.</p> <p>Fonds de soutien air industrie, éclairage ... : 1 500 k€ représentant au maximum 50% du montant des travaux.</p> <p>Financements :</p> <p>ADEME, CCI, Région AURA , CD 74.</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>programme PRO-REFEI : https://www.prorefci.org</p> <p>programme PRO-SMEn : https://pro-smen.org/</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>REX des autres fonds air industrie existant en Haute-Savoie (CC Pays du Mont-Blanc, CC Vallée de Chamonix Mont-Blanc, CC Faucigny-Glières, ...)</p> <p>Experts techniques des partenaires (CCI, CMA) ou de prestataires (bureaux d'études)</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Nombre de pré-diagnostic et audits énergétiques réalisés		Centre de ressources de Saint-Jorioz	A renseigner par les consulaires	A définir
	Nombre d'entreprises ayant désigné et formé un référent énergie		Centre de ressources de Saint-Jorioz	A renseigner par les consulaires	A définir

	Nombre d'entreprises certifiées ISO 50001	Centre de ressources de Saint-Jorioz	A renseigner par les consulaires	A définir
	Nombre de diagnostics de flux réalisés	Centre de ressources de Saint-Jorioz	A renseigner par les consulaires	A définir
	Nombre d'entreprises du territoire ayant bénéficié du fonds air industrie et montant total des aides attribuées	Grand Annecy	1	A définir

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	Ateliers climat Partenaires N° 4, Entreprise 2 N°3, 4, 5, 8, 14 et 15, Entreprise 1 N° 1, 6, 7 et 9, Citoyen Annecy N° 10 Objectif N° 11 du projet de territoire
--------------------------------	---

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	/
Indicateurs de suivi environnemental	/

Pilotage

Objectifs	Définir un Tourisme d'affaires écoresponsable, exemplaire et référent national Développer un Tourisme d'affaires innovant et connecté
Public cible	Entreprises du tourisme d'affaires
Pilote	Office de Tourisme du Lac d'Annecy et Grand Annecy
Partenaires	Signataires de la charte : 1/ Organismes 2/ Prestataires partenaires Domaine : Accessibilité, Hébergement, Restauration, Commerces, Accompagnement, 3/ Institutionnels locaux 4/ Congressistes

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le Grand Annecy ambitionne de devenir une destination de tourisme d'affaires écoresponsable exemplaire et de référence nationale, au niveau de la mobilité propre, de la restauration, de la réduction des déchets et de la réduction énergétique.</p> <p>Il s'agit donc de formaliser et d'afficher l'engagement du territoire en faveur du développement durable pouvant aller jusqu'à l'obtention par un organisme extérieur (type norme ISO, Green Globe) ou une labellisation du territoire.</p>
---	--

Contenu de l'action	<p>Mise en place d'une charte tourisme d'affaires éco responsable :</p> <p>ACTION 1 : Formaliser et afficher l'engagement en matière de responsabilité sociétale que prend notre territoire en faveur de la qualité des services et du développement durable avec notamment la création d'une charte d'accueil écoresponsable.</p> <p>ACTION 2 : Rendre accessible et fédérer le plus grand nombre autour d'engagements communs (actions de partenariats, mise en place de procédures incitatives)</p> <p>ACTION 3 : Avoir un outil de mesure simple, objectif et concret pour évaluer la qualité de service et la prise en compte des critères du développement durable.</p> <p>ACTION 4 : Mettre en œuvre des campagnes et des outils de communication présentant les actions mises en œuvre par le territoire pour inciter les acteurs de la filière et les participants à contribuer à « l'éco-responsabilisation » de la destination.</p> <p>ACTION 5 : Obtenir une labellisation par un organisme extérieur (type norme ISO, Green Globe) ou une labellisation du territoire.</p>
----------------------------	--

Calendrier	Septembre – octobre 2021 Commissions par groupement d'activités pour définir les critères, approfondir les actions déjà menées et recenser les bonnes pratiques.				
	1^{er} trimestre 2022 Rédaction de la charte d'accueil - Liste des signataires de la charte				
	2^{ème} trimestre 2022 Communication auprès des acteurs du territoire et des clients				
	Juin 2022 Mise en place de la charte				
2023 Réflexion sur la mise en œuvre de la labellisation					
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget prévisionnel : 20 K€ (agence communication, éditions, développement...) Financements : Grand Annecy (financement de l'Office de Tourisme)				
Ressources humaines	Poste à mi-temps				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Fiche objectif 50 du projet de territoire Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2022)	Valeur cible (2027)
	Nombre de prestataires signataires de la charte		OTLA		
	Nombre de labellisations		OTLA		
	Enquêtes de satisfaction		OTLA		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Entreprise 1 Alby N° 10 objectif N°50				
Limitation et suivi des incidences environnementales					

Points de vigilance	Porter attention, en développant le tourisme, aux sites plus “communs”, qui peuvent être impactés par un nouvel usage touristique. Il s’agit de ne pas impacter la trame verte et bleu par l’implantation de nouvelles infrastructures.
Indicateurs de suivi environnemental	/

Pilotage

Objectifs	<p align="center">Définir un Tourisme apaisé, un tourisme de qualité Garantir un Tourisme diversifié, un tourisme partagé Evoluer vers un tourisme innovant face aux défis de l'environnement</p>
Public cible	Les visiteurs, les habitants, les entreprises, les acteurs touristiques
Pilote	Grand Annecy / Office de Tourisme du Lac d'Annecy / Sibra
Partenaires	<p align="center">Office de tourisme du Lac d'Annecy L'Agence Savoie Mont-Blanc, La Région Auvergne Rhône Alpes Les socioprofessionnels Le collectif Annecy Mountains</p>
Descriptif de mise en œuvre	
Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le Grand Annecy ambitionne de devenir une destination de tourisme écoresponsable exemplaire et de référence nationale.</p> <p>Plusieurs axes à développer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la mobilité propre, • une répartition des flux plus équilibrée sur tout le territoire et toute l'année • des habitants qui deviennent ambassadeurs / acteurs • une sensibilisation / éducation des visiteurs • l'évolution des services actuels vers des « éco » services grâce à l'innovation
Contenu de l'action	<p>Le Grand Annecy souhaite devenir une destination de référence en terme de tourisme durable. Pour se faire plusieurs projets ont été initiés ou le seront prochainement :</p> <p>ACTION 1 : Mettre en place un plan de mobilité saisonnière ayant pour objectif de faciliter le déplacement en modes doux des visiteurs et des habitants pendant la période estivale ;</p> <p>ACTION 2 : Créer un citypass intégrant une offre mobilité estivale incitant les visiteurs à laisser leur voiture pour mieux répartir les flux de visiteurs sur tout le territoire, inciter à allonger la durée du séjour et valoriser l'offre culturelle et patrimoniale du territoire.</p> <p>ACTION 3 : Créer un serment du visiteur pour sensibiliser et éduquer les visiteurs.</p> <p>ACTION 4 : Inclure les habitants dans le processus décisionnel avec la création d'une convention citoyenne du tourisme. Créer, valoriser les événements qui mettent en relation les habitants et les visiteurs</p> <p>ACTION 5 : Développer des outils innovants avec notamment la création d'un observatoire intégrant des données sociales et environnementales</p>

Calendrier	juin 2021				
	Mise en place du plan de mobilité saisonnière (navettes estivales, Vélos en libre service, parc relais saisonniers, jalonnement pour les modes doux, communication du plan de mobilité global,...)				
	Lancement de la citypass				
	Installation de la bagagerie connectée				
	Lancement du site internet Mobibail				
	2^{ème} semestre 2021				
	Elaboration du serment du visiteur				
	Elaboration d'un observatoire multisectoriel : économique, social, environnemental				
	2022				
	Organisation de la conférence citoyenne				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget prévisionnel : 200 K€ (hors plan de mobilité saisonnière)				
	Financements : Grand Annecy				
Ressources humaines	Poste à mi-temps pour le tourisme				
	Poste à temps plein pour la mobilité saisonnière				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires :				
	Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale	Valeur cible
	Nombre d'utilisateurs				
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires					
Limitation et suivi des incidences environnementales					

Points de vigilance	
Indicateurs de suivi environnemental	/

Pilotage

Objectifs	Améliorer la gestion des ressources pour l'hôtellerie de plein air Étendre la labellisation existante des commerces pour la gestion des déchets "commerçants zéro déchet" à une labellisation climat
Public cible	Hôtellerie de plein air, commerces
Pilote	Grand Annecy direction de l' Action environnementale
Partenaires	Office de Tourisme du Lac d'Annecy, CCI, PNR du Massif des Bauges, Direction de l'Environnement (Eau et Valorisation des déchets)

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le Grand Annecy tire un grand avantage de ses paysages et de sa proximité avec le lac et les stations de ski pour développer son offre touristique. Chaque année, plus de 3 000 000 touristes viennent découvrir le territoire et ses richesses. Cette activité touristique fait vivre environ 7 000 emplois à l'année, dont 66% liés à l'hébergement et la restauration. Au total, le territoire possède une capacité d'accueil de près de 37 000 lits touristiques, parmi lesquels 15 000 sont des lits professionnels dont 7 000 lits dans le secteur de l'hôtellerie et 6 500 dans l'hôtellerie de plein air. La plus grande partie des hébergements de plein air se situent sur les communes littorales au lac d'Annecy.</p> <p>Le territoire compte de nombreux sites touristiques et offre un large choix d'activités touristiques comme le Château d'Annecy (125 000 entrées en 2019), les croisières commentées sur le lac d'Annecy (194 600 billets vendus en 2017), le Festival International du Film d'Animation (120 000 entrées en 2019) et la Fête du Lac (200 000 spectateurs en 2019).</p> <p>Aussi, l'implication de ce secteur économique est essentielle pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat.</p> <p>La Direction de la valorisation des déchets a lancé la démarche " Commerçants zéro déchet" : Tout en favorisant le commerce de proximité, l'objectif est de réduire la production de déchets à usage unique et principalement les emballages. Un autocollant posé dans la vitrine du commerçant indique aux clients que le commerçant accepte de ses clients sacs ou boîtes propres pour diminuer ses déchets.</p>
Contenu de l'action	<p>L'action vise à généraliser et pérenniser les bonnes pratiques environnementales auprès des commerces et hébergeurs.</p> <p>Phase 1</p> <p>> Animer les professionnels de l'hôtellerie de plein air pour améliorer la gestion l'énergie, (chauffe eau solaire, ...) mais aussi la gestion de l'eau et le confort d'été des usagers. L'animation aura pour but de valoriser les initiatives existantes, relayer les dispositifs d'accompagnement / audit existants pouvant être mobilisés par les professionnels.</p> <p>Cette animation pourra également s'appuyer sur des partenariats avec la CCI (si cela entre dans ses activités) et le retour d'expérience du PNR du Massif des Bauges qui a déjà mené une action de ce type par le passé. Ainsi, des modules de sensibilisation/formation à l'éco-exemplarité ciblés par métier pourraient par exemple être mis en place à destination des professionnels en faisant intervenir des experts externes ou le PNR.</p> <p>Des challenges pourraient également être organisés dans le cadre de l'animation.</p>

	<p>> Promouvoir la labellisation éco-responsable des établissements : S'appuyer sur des labels/référentiels dédiés à l'éco-tourisme (Clef verte, Lucie...) et la charte d'accueil du tourisme d'affaire afin que les entreprises s'engagent et soient valorisées pour leur engagement.</p> <p>Phase 2</p> <p>> Construire la labellisation climat des commerces : contenu critères et niveaux d'exigence et temporalité</p> <p>> Organiser le processus d'attribution de la labellisation</p> <p>> Mettre en place l'outil de suivi et d'évaluation</p>				
Calendrier	2022				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget : 40 000 euros/an</p> <p>Financements : Grand Annecy dans le cadre du Centre de Ressources de Saint-Jorioz</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires : Hôtellerie de plein air, état des lieux du développement durable, Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer, septembre 2016 : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20H%C3%B4tellerie%20de%20plein%20air%20-%20%C3%89tat%20des%20lieux%20du%20d%C3%A9veloppement%20durable.pdf</p> <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	+	+	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Nombre de campings labellisés		OTLA	A déterminer	A déterminer
	Nombre de commerces labellisés				
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	<p>Atelier climat Annecy N° 17 et Alby N° 10</p> <p>Objectif N°50 du projet de territoire</p>				

	Action 42 du PCAET
Limitation et suivi des incidences environnementales	
Préconisations	Porter attention aux sites plus “communs”, qui peuvent être impactés par un nouvel usage touristique. Il s’agit de ne pas impacter la trame verte et bleu par l’implantation de nouvelles infrastructures.
Indicateurs de suivi environnemental	/

Pilotage

<p>Objectifs</p>	<p>Créer une filière bois énergie et bois dans la construction à même de produire, transformer et valoriser au niveau local en intégrant les enjeux de préservation de la biodiversité et de la qualité des paysages.</p> <p>Objectif stratégique : + 44% de consommation de bois énergie en 2050 soit l'équivalent de 3 réseaux de chaleur de même taille que celui de Novel.</p>
<p>Public cible</p>	<p>Propriétaires forestiers Entreprises forestières Contracteur et entreprise d'exploitation de réseaux de chauffage Artisans – ONF et communes</p>
<p>Pilote</p>	<p>Co pilotage Pôle Excellence Bois (à confirmer) – Grand Anancy</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Grand Anancy, territoires voisins, PNR des Bauges, COFOR, Communes, CRPF, FIBOIS, Sylv'acces</p>

Descriptif de mise en œuvre

<p>Contexte de l'action et actions en cours</p>	<p><u>Contexte général</u> : la population du bassin annécien et la demande en bois énergie augmentent et nécessitent de structurer la filière</p> <p>Les forêts de la région sont en croissance mais souffrent d'un manque de gestion du fait de la multitude de propriétaires (morcellement des parcelles) et des difficultés d'accès. Or, le bois est un matériau crucial pour la transition énergétique : il stocke naturellement du carbone pendant sa croissance, c'est un matériau léger et solide pour la construction et c'est une source d'énergie renouvelable. Les actions consistent à favoriser l'approvisionnement local des chaufferies biomasse, à contribuer à l'entretien et à la plantation des forêts de la région pour assurer les besoins futurs et à favoriser l'usage du bois dans les projets urbains de construction et de rénovation.</p> <p>Ces mesures contribuent au maintien et à la création d'emplois locaux (bûcherons, débardeurs, conducteurs, entretien chaufferies...)</p> <p>En lien avec le schéma des énergies et le Territoire à Energie Positive (TEPOS), la première étape consistera à réaliser un diagnostic de la filière bois énergie et bois d'œuvre.</p>
<p>Contenu de l'action</p>	<p>Avec l'ensemble des partenaires de la filière, un plan d'approvisionnement territorial (PAT) pourrait se baser sur les actions suivantes :</p> <p>1/ Production de bois énergie</p> <ul style="list-style-type: none"> - plateforme d'exploitation, tester des méthodes d'exploitation plus respectueuse de l'environnement : câble, chevaux de trait... <p>2/ Transformation, plateforme de stockage, livraison</p> <ul style="list-style-type: none"> - transformation (plaquettes, granulés) - plateformes de stockage - structure de livraison <p>3/ Utilisation du bois énergie</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Former/sensibiliser les artisans, abellisation RGE bois énergie et bois construction - développement des réseaux de chaleur avec une réflexion sur les contrats d'approvisionnement - favoriser - dans les zones propices - l'installation de chaudière bois, soit de manière décentralisée, soit par le biais de réseaux de chaleur <p>4/ production de bois d'œuvre et pour la construction (bardage, aménagement intérieur ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> -Etat de la production et étude des potentiels -valoriser la production locale et l'utilisation du bois dans la construction 				
Calendrier	2022				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>80 000 € pour des études</p> <p>30 000 €/an aides à la structuration de la filière</p> <p>Financements :</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Plan d'action Pays Voironnais, Plan d'action du Pays du Mont-Blanc</p> <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnement- aux
	++	++	+/-	++	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Evolution de la consommation de bois énergie sur le territoire (GWh/an)		ORCAE	251	283
	Production locale de bois énergie (périmètre à définir)		Pôle Excellence Bois		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	<p>Atelier climat citoyen Filière N°4 Annecy N° 27</p> <p>Objectif 44 du projet de territoire</p>				
Limitation et suivi des incidences environnementales					

<p>Préconisations</p>	<p><i>Respecter le sol et l'écosystème en limitant les impacts potentiels liés à l'exploitation forestière : s'assurer du choix d'un matériel adapté aux conditions locales, planifier/organiser les chantiers d'exploitation pour tenir compte des périodes où les sols sont sensibles aux tassements des sols, circuler sur les cloisonnements et sur les résidus.</i></p> <p><i>Qualité de l'air : prêter attention, lors du développement de la filière bois-énergie, au traitement des fumées, à la qualité des appareils de chauffage, au séchage du bois ou encore à l'approvisionnement local du bois.</i></p> <p>Intégrer les questions de prévention des incendies</p> <p><i>Précaution concernant la régénération de la ressource forestière : informer les acteurs des préconisations générales à mettre en œuvre, par type de sols.</i></p>
<p>Indicateurs de suivi environnemental</p>	

Pilotage

Objectifs	<p>Déployer un modèle de gestion garantissant un équilibre entre les différentes fonctions et usages de la forêt et prévoir son adaptation au changement climatique</p> <p>Prévenir le risque incendie</p>
Public cible	<p>Propriétaires forestiers publics et privés, élus et citoyens</p>
Pilote	<p>Office National des Forêts</p>
Partenaires	<p>Grand Anecy, PNR des Bauges, COFOR, Centre Régional de la Propriété Forestière, Communes</p>
<p align="center">Descriptif de mise en œuvre</p>	
Contexte de l'action et actions en cours	<p>La forêt du territoire répond aujourd'hui à plusieurs grandes fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de bois (bois d'œuvre et bois énergie) ; - Demande sociale et récréative : fonction majeure sur le territoire annécien > ressourcement (promenade en forêt, activités de plein air, chasse, cueillette des champignons) ; - Protection de la ressource en eau ; - Réservoir de biodiversité (le Semnoz abrite par exemple la chouette de montagne) - Protection physique contre les risques naturels (exemples : forêt du Semnoz contre les coulées de boue, forêt protectrice vis-à-vis des chutes de bloc au niveau de Veyrier du lac, -Quintal, Gruffy, Viuz ...). - Séquestration carbone pour compenser une partie des émissions anthropiques dans le contexte de la lutte contre le changement climatique. <p>Or la forêt est elle-même soumise au changement climatique qui l'affaiblit : stress hydrique, augmentation des ravageurs. Les différentes fonctions demandées à la forêt sont également parfois antagonistes. Ces problèmes de co-activités sont bien identifiés (chasse ou exploitation contre fonction récréative par exemple), mais nécessitent de mettre en place un modèle de gestion permettant de concilier tous les usages. Ainsi, certains secteurs sont aujourd'hui tellement sur-fréquentés que la forêt ne parvient plus à pousser. L'enjeu des incendies de forêt, qui fait partie des 10 cibles prioritaires par la deuxième édition du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2), devra également être pris en compte à l'avenir.</p>
Contenu de l'action	<p>L'objectif est donc d'accroître la surface de forêt sous gestion et de mettre en place une politique de conciliation des usages.</p> <p>1. Favoriser la gestion forestière par une politique foncière</p> <p>Maîtrise foncière publique : analyser les biens vacants et sans maître. Ce travail est déjà réalisé sur le périmètre PNR</p> <p>Favoriser ensuite le remembrement : l'association des Communes Forestières (COFOR) conseille les communes sur le droit de préférence et de préemption et sur les biens vacants et sans maître pour effectuer un travail de remembrement.</p> <p>Mettre en place une politique foncière publique pour la forêt et les terrains agricoles.</p> <p>2. Développer les espaces forestiers sous gestion</p> <p>En forêt publique (le Grand Anecy est entré au régime forestier en 2019):</p> <p>> Soutenir les actions de la Charte Forestière Territoriale du Massif des Bauges.</p>

	<p>> Etudier l'intérêt de déployer une Charte Forestière Territoriale sur tout le territoire (le PNR du Massif des Bauges est déjà couvert).</p> <p>> Promouvoir le dispositif "surface +" de l'ONF pour étendre la forêt publique sous gestion.</p> <p>> Etendre le dispositif Sylv'ACCTES finançant des replantations</p> <p>En forêt privée : Le Grand Annecy s'est engagé dans une bourse foncière forestière en 2021</p> <p>Il s'agira aussi d'améliorer la santé des forêts sur le territoire en accompagnant les propriétaires pour une meilleure gestion : valoriser la production de bois mais aussi en faire des réservoirs de biodiversité et des lieux de loisir.</p> <p>> dynamiser la gestion forestière privée : mettre des moyens d'animation (par le CRPF et la Chambre d'Agriculture) ;</p> <p>> mettre des moyens pour favoriser une exploitation raisonnée : le dispositif Sylv'ACCTES remplit cet objectif en créant un fonds mis à disposition des propriétaires forestiers qui s'engagent dans une exploitation raisonnée.</p> <p>3. Sensibiliser les élus et le grand public à la gestion forestière (ONF)</p> <p>Organiser des journées d'information et de sensibilisation à la gestion forestière, ses problématiques et ses métiers pour les élus et pour le grand public, afin de faire connaître l'aspect multifonctionnel de la forêt et de favoriser l'acceptation de ses différents usages.</p>				
Calendrier	Durée du PCAET				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget prévisionnel :</p> <p>75 000 euros/an</p> <p>Financements :</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	0	++	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Part de la forêt sous gestion sur le territoire		Grand Annecy (agrégation des données)	A déterminer	

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires

Atelier climat citoyen Filière N° 4 et Annecy n°5
Objectifs 20, 23, 26 et 44 du projet de territoire

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations

Intégrer les questions de prévention des incendies
Ces actions devront être réalisées dans le respect des éco-systèmes forestiers, et intégrer les résultats de l'action 67 "Mieux connaître les écosystèmes et la biodiversité pour mieux les protéger".

Indicateurs de suivi environnemental

Part des surfaces agricoles et naturelles (%)



46 - Intégrer la thématique Climat air énergie dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique agricole du Grand Anancy
(orientation 3.2)

Pilotage

Objectifs	Réduction de consommation d'énergie de l'agriculture Réduction des émissions non énergétiques de l'agriculture
Public cible	Agriculteurs
Pilote	Grand Anancy : Direction de l'Aménagement service agriculture
Partenaires	FDCUMA, Agriculteurs volontaires, Organismes professionnels agricoles AGATE, ORECC, ADEME, réseau InPACT , Terre de lien – Terre d'union

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le Grand Anancy et la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc ont mis en place en 2017 une convention de partenariat. Cette convention cadre de partenariat, définie sur la période 2017-2020 a donné lieu à un programme d'actions pluriannuel structuré autour de 5 axes, dont les circuits agricoles et alimentaires de proximité et l'énergie et la qualité de l'air.</p> <p>Le GA a défini sa feuille de route agricole. Parmi les grands objectifs : l'intégration des enjeux environnementaux (changement climatique, séquestration carbone, partage de l'eau, méthanisation)</p> <p>Par ailleurs, il est ressorti des échanges lors de l'élaboration du Plan Climat que les agriculteurs ont besoin de mieux connaître les impacts futurs du changement climatique pour pouvoir s'y adapter.</p>
---	---

Contenu de l'action	<p>En lien avec les objectifs prioritaires de la feuille de route de l'agriculture et notamment le point 4</p> <ul style="list-style-type: none">○ 1 Préserver durablement le foncier agricole○ 2 Développer fortement l'alimentation locale (<i>dont bio</i>) et les circuits de proximité avec un plan alimentaire territorial○ 3 Conserver une agriculture dynamique qui exporte et entretient les paysages○ 4 Intégrer les enjeux environnementaux : adaptation au changement climatique, séquestration carbone, partage de l'eau, méthanisation○ 5 Anticiper les transmissions d'exploitations pour favoriser des installations diversifiées en productions et tailles d'exploitations○ 6 Améliorer la santé par une alimentation saine et de qualité○ 7 Développer une agriculture urbaine et périurbaine <p>1. Mieux connaître les impacts actuels et futurs du changement climatique sur le monde agricole</p> <p>Mettre en place un observatoire local de l'agriculture et du changement climatique impliquant les agriculteurs, notamment en déployant un protocole d'observation du calendrier des activités agricoles avec les agriculteurs (date de mise au pré des bêtes, date de fenaison ...). Cet observatoire pourra s'appuyer sur les travaux de l'Observatoire Savoyard du Changement Climatique (AGATE) et de l'Observatoire Régional des Effets du Changement Climatique (ORECC), dont il viendra compléter les résultats au niveau de l'agriculture. La méthodologie employée pourra s'inspirer des Observatoires Régionaux de l'Agriculture et du Changement Climatique (ORACLE) existant en France.</p>
----------------------------	--

	<p>2. Mieux connaître l'impact climat des pratiques agricoles du territoire Qui ? Réaliser un diagnostic Climagri du territoire, pour orienter, prioriser et suivre les actions.</p> <p>3. Agir sur les consommations d'énergie L'action sur les consommations d'énergie pourra passer par la mise en place de diagnostics de flux des exploitations (type Dia'terre) et un travail sur le bâtiment agricole basse consommation (BEBC) ou à énergie positive (BEBC+), l'organisation de journées de réglages des tracteurs sur bancs d'essai et de conseil sur le choix des engins et leur conduite, de l'information et sensibilisation des agriculteurs à l'intégration des ENR dans les exploitations (chaleur solaire/bois énergie, solaire photovoltaïque...).</p> <p>4. Agir sur les émissions de GES non énergétiques Optimiser la conduite des troupeaux et traiter leurs effluents (via la méthanisation notamment). Initier un changement des pratiques culturales : Techniques Culturelles Simplifiées qui limitent les émissions d'ammoniac NH3, la limitation des intrants (réduction de l'usage des engrais minéraux en cultures et prairies), intégration des légumineuses en interculture dans les rotations. Adapter la production agricole à la demande : des produits plus diversifiés sur le territoire – restauration des vergers. Inciter fortement à l'agroécologie.</p> <p>5. Adapter les pratiques agricoles au changement climatique (type de production, manière de produire ...) Optimiser la gestion de l'eau dans les exploitations (en lien avec l'action 63). Promouvoir et développer l'agroforesterie : dans les Bauges, on observe que la forêt gagne sur les friches agricoles. Il serait intéressant de reconquérir ces espaces agricoles via l'agroforesterie. Il est également possible de conduire des troupeaux sous des vergers. > sensibiliser et former les acteurs à ces techniques, en faisant venir des personnes qui ont une expérience de l'agroforesterie ou en organisant des voyages d'étude. > Les parcelles agricoles sont pour la plupart ou étaient bordées de haies. Améliorer la gestion des haies 'bocagères' → lien TVB qui préconise replantations de haies dans les parcelles agricoles</p>
Calendrier	<p>2021-2022 : Définition de la politique agricole du Grand Ancey 2022 - 2025 : mise en œuvre de la politique agricole</p>
Moyens alloués à l'action	
Budget et financement	<p>Budget : A déterminer en fonction des actions mises en place Budget prévisionnel : 100 000 euros/an</p> <p>Financements : FEADER, Grand Ancey, acteurs agricoles</p>
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires : Méthodologie des ORACLE : https://www.ademe.fr/oracle-recommandations-demarche-dobservation-region-changement-climatique-lagriculture</p>

	<p>Diagnostic Climagri :</p> <p>https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/passer-a-laction/dossier/levaluation-environnementale-agriculture/loutil-climagri</p> <p>ADEME, leviers d'action sur les pratiques agricoles :</p> <p>https://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/production-agricole/passer-a-laction/pratiques-systemes-agricoles</p> <p>Boîte à outils PCAET de la Chambre d'Agriculture de Bretagne :</p> <p>http://www.bretagne.synagri.com/synagri/pcaet-boite-a-outils-plan-climat-air-energie-territorial</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>FD CUMA : réalisation des réglages de tracteurs sur banc d'essai</p> <p>Le Grand Ancey pourra si besoin mettre à disposition des locaux pour les formations</p>
--	---

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	+	+	+

Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	mise en œuvre de la feuille de route agricole du Grand Ancey	Grand Ancey		
	Avancement de la réalisation des actions	CASMB	0%	100%

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	<p>Atelier climat Alby N° 13 Filière N°15</p> <p>Cit'ergie 6.3.4</p> <p>Fiche Objectifs 20, 21, 22 du Projet de territoire</p>
--------------------------------	--

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	/
Indicateurs de suivi environnemental	<p>Part des surfaces agricoles et naturelles (%)</p> <p>Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)</p>

Pilotage

Objectifs	<p>Développer fortement l'alimentation locale de qualité (dont bio) et les circuits de proximité avec un plan alimentaire territorial</p> <p>Améliorer la santé par une agriculture saine et de qualité</p>
Public cible	Habitants, restauration collective, agriculteurs
Pilote	Grand Anancy : Direction de l'Aménagement service agriculture
Partenaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablissement Public Foncier 74, Chambre d'agriculture, ONF, Asters, Association communes forestières, CRPF, PNR du massif des Bauges, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de la Haute-Savoie 2. CCI, CMA 3. Communes, CASMB (sourcing fournisseurs et soutien à la rédaction des marchés), Département (collèges) et Région (lycées), CIAS, ARS, CMA, Ateliers Climat du Grand Anancy, Fournisseurs vente directe, association Terre d'Union

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le Grand Anancy observe sur son territoire une forte demande des consommateurs (habitants et touristes) et des professionnels des métiers de bouche, de développer le « consommer local ». Cette demande s'ancre dans une volonté de contribuer au développement des circuits de proximité, donc à l'économie locale, et soutien aux exploitations et filières locales. Elle offre aussi, à travers la diversification des productions agricoles, une résilience de l'activité agricole avec des prix plus justes et une clientèle fidélisée. En parallèle, l'exigence de la population sur la qualité et l'origine des aliments augmente et les citoyens s'orientent de plus en plus vers une alimentation plus locale et plus saine (bio).</p> <p>Le Plan Climat s'inscrit dans cette dynamique d'évolution des modes de consommation, qui a montré une volonté des élus et des citoyens de contribuer à la lutte contre le changement climatique par une alimentation « décarbonée ». Il intègre donc la thématique de l'amélioration de l'autonomie alimentaire, déjà présente dans la convention agricole entre le Grand Anancy et la CASMB (2017-2020) à travers deux de ses cinq axes (le foncier agricole (dont les alpages), dont développement du maraîchage et les circuits agricoles et alimentaires de proximité (contribution au salon PRO2LOCAL) et reprise dans la politique agricole du Grand Anancy 2020-2026 et le plan alimentaire territorial engagé en 2021.</p>
---	--

<p>Contenu de l'action</p>	<p>L'action se décompose en trois sous-actions, pour agir à tous les niveaux de la chaîne d'acteurs : production, distribution et consommation.</p> <p>1. Le plan alimentaire territorial (PAT) : Améliorer la part d'autonomie alimentaire du territoire en favorisant la diversification de la production et les circuits de proximité de distribution.</p> <p>En complément de la stratégie foncière, il s'agit de développer la production alimentaire locale en adéquation avec les besoins. Plusieurs actions sont en cours pour le développement des circuits de proximité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutien à venir (matériel et financier) à la diversification des productions agricoles (développement du maraîchage) ; - Mise en relation des producteurs locaux avec les consommateurs (salon Pro2local notamment - Sensibilisation à l'agriculture locale (ex : visites « élus à la ferme ») - Développement de l'agriculture urbaine, notamment en permettant à tous un accès à un potager y compris en milieu rural et en favorisant les jardins et poulaillers partagés. (Communes) - Soutien d'un outil de référencement des producteurs locaux et des points de vente de produits locaux : @PSMB - Faciliter les cycles complets de la production de la matière première à l'assiette (ex: production de blé sur le territoire, transformation en farine, fabrication du pain et commercialisation sur le territoire). <p>2. Viser 70% de produits bio ou locaux dans la restauration publique d'ici à 2050 (en lien avec l'action 13 du PCAET)</p> <p>Soutien à l'orientation de l'agriculture vers une agriculture durable - biologique (aide à la conversion) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui administratif et juridique. Permettre et faciliter l'accès des « petits » producteurs locaux aux marchés publics ; - Intégrer la restauration publique dans les canaux de distribution locaux (vente directe, salon Pro2Local,). <p>3. Etablir un programme de reconquête des friches agricoles ou forestières, en partenariat avec la chambre d'agriculture</p> <p>Cette action, qui fait partie du projet de territoire, a été présentée en bureau en avril 2019 et a reçu un avis favorable. Il s'agit de mener une étude en deux phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 - Etat des lieux des parcelles agricoles, forestières et naturelles et identification des secteurs d'expérimentation (deux secteurs pré-identifiés : Pays du Laudon et Fillière) - Phase 2 – Mise en œuvre d'une stratégie foncière : déterminer, sur les secteurs d'expérimentation et les friches identifiées, si une autre vocation est possible (par exemple rendre une friche forestière récente à sa vocation agricole) et mobiliser la stratégie foncière adéquate (achat du terrain, désenfrichement...) ou si cette vocation doit être pérennisée. <p>Dans l'optique d'augmenter la part de l'autonomie alimentaire du territoire alors même qu'il fait face à une tension foncière, cette stratégie peut permettre d'installer de nouveaux agriculteurs et de produire localement et de lieux connecter la production et la consommation localement.</p>
<p>Calendrier</p>	<p>2021: Lancement de la phase 1 : le plan alimentaire territorial</p> <p>2022 – 27 mise en œuvre des actions</p>
<p>Moyens alloués à l'action</p>	
<p>Budget et financement</p>	<p>Budget : A préciser.</p> <p>Financements :</p>

	Grand Annecy, Ville d'Annecy, et CASMB. Fonds européens à approfondir (politique agricole)				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques : <ol style="list-style-type: none"> Appui d'un BE spécialisé pour le traitement des bases de données (Travail de géomatique) et assistance de l'EPF 74 dans le cadre de l'adhésion du GRAND ANNECY. Convention avec la SAFER 				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	+	0	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Pourcentage de surfaces échangées et requalifiées en surfaces agricoles		Grand Annecy	0	A définir
	Evolution des nouvelles productions (maraîchage)		Grand Annecy	A définir	A définir
	Evolution de la part d'agriculture biologique sur le territoire		ADABIO - CASMB	A définir	A définir
	Taux de produits bio et locaux dans les restaurants publics		Grand Annecy	20-25% (Annecy)	
	suivi de l'autonomie alimentaire du territoire		Grand Annecy		A définir
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Alby N° 13 et 15 - Filière N°8 et 17 Objectif N° 19, 20, 21, 22, 51 et 52 du Projet de territoire Cit'ergie 6.3.4				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	Aborder globalement la question de la consommation, par la baisse de la quantité de viande consommée au profit d'une quantité moindre mais de meilleure qualité, via la sensibilisation dans la restauration collective.				

Indicateurs de suivi environnemental	Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)
---	---

Pilotage

Objectifs	Requalifier les zones actuelles et concevoir les futures afin de favoriser l'écologie industrielle et l'économie circulaire
Public cible	Les industries et le secteur tertiaire situés dans les zones industrielles et artisanales
Pilote	Grand Anancy - Directions du Développement économique et de l'Aménagement
Partenaires	Les partenaires du Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire, Pôle d'Économie Circulaire d'Epagny, CCI, Tenerrdis

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Afin de favoriser le développement de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle, le Grand Anancy s'est doté de deux plans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la démarche CODEC (Contrat d'Objectifs Déchets Economie Circulaire) auprès de l'ADEME, dans laquelle le Grand Anancy s'est engagée en 2017 pour 3 ans (2018-2020) et qui s'articule autour de 3 axes dédiés à l'économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> - Axe 1 : Animer le projet et mobiliser les acteurs - Axe 2 : Développer l'économie circulaire - Axe 3 : Connaissance et suivi des impacts - le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), devenu réglementaire depuis le 1er janvier 2012 puis précisé par décret n°2015-662 du 10 juin 2015. Il consiste en la mise en oeuvre, par les acteurs d'un territoire, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des DMA. Les PLPDMA permettent ainsi de territorialiser et de préciser des objectifs opérationnels de prévention des déchets, et définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.
---	--

Contenu de l'action	<p>Cette action vise à intégrer les notions de l'écologie industrielle et de l'économie circulaire dès la conception des zones d'activité (aménagement) ainsi que dans leur gestion mais aussi dans la reconquête des zones d'activités existantes : sur les zones d'activités importantes, engager une démarche locale pour favoriser la valorisation des intrants/extrants (déchets, rejets de chaleur) et pour favoriser la mutualisation des outils de production et des services pour les entreprises et pour les employés (cantine, espace de repos,...).</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Prendre en compte les notions d'économie circulaire et d'écologie industrielle dès la conception des zones d'activité <ul style="list-style-type: none"> - Penser l'aménagement des zones pour favoriser la mise en place de réseaux partagés (chaleur, froid...); - Prévoir la mise en place de services partagés pour les entreprises. 2) Développer la récupération des extrants fluides ou solides <ul style="list-style-type: none"> - Récupérer la chaleur provenant des industries / entreprises pour la valoriser dans des réseaux de chaleur internes aux zones d'activités ou dans des périmètres proches - Valoriser les déchets (recyclage, récupération) au niveau local, c'est-à-dire à l'échelle de la zone d'activité. 3) Développer l'interconnaissance des entreprises pour mutualiser les besoins <ul style="list-style-type: none"> - Déplacements, mobilité inter-entreprises ;
----------------------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Services (restauration collective) ; - Achats (favoriser les achats groupés). 				
Calendrier	2020-2025				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : Animation à minima : 70 000 €/an, dans le cadre du centre de ressource de St Jorioz. Financements : Grand Annecy				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Nombre de zones d'activité intégrant une réflexion sur l'économie circulaire et l'écologie industrielle		Grand Annecy		
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Fiche objectif N° 43 du projet de territoire Ateliers climat citoyen Alby n°15 et Annecy n°3 et 19, Entreprise 1 n°7 et entreprise 2 n°1, 4 et 9				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Doubler la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030
Public cible	Producteurs et gestionnaires d'énergie, de froid et de chaleur
Pilote	Grand Anancy – direction de l'environnement et Ville d'Anancy
Partenaires	Enedis, GrdF, fournisseurs d'énergie, Syane, SIESS, Sila, Etat, ASDER, Ines, communes...Directions du Grand Anancy Aménagement, Développement économique, Mobilité, Tenerrdis

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Dans le cadre du territoire à énergie positive, une première estimation des potentiels de production d'énergie renouvelable sur le territoire a été réalisée, avec pour objectif de dégager les grandes directions de la stratégie énergétique du Grand Anancy et de mettre en regard la consommation d'énergie et la production ENR possible.</p> <p>Il s'agit à partir de cet état initial, de renforcer la connaissance des potentiels de développement notamment sur les filières à enjeu : réseaux de chaleur, géothermie, méthanisation, solaire au sol...</p> <p>L'évolution nécessaire des réseaux en lien avec la transition énergétique (réduction des consommations, apparition de nouveaux usages, développement de la production ENR) sera également abordée.</p>
Contenu de l'action	<p>L'élaboration du schéma directeur des énergies (SDE) nécessitera plusieurs étapes.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un diagnostic des acteurs de l'énergie sur le territoire 2. Mettre en place une gouvernance pour l'élaboration du SDE 3. Faire un diagnostic énergétique du territoire à l'échelle de l'IRIS avec un focus sur les réseaux de chaleur de la ville centre 4. Evaluer les besoins futurs en matière d'énergie en fonction de l'évolution du territoire 5. Évaluer le potentiel de chaque énergie et le développement des énergies renouvelables : biomasse, solaire, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, récupération chaleur des serveurs informatiques, chaleur perdue des process industriels, chaleur sur le réseau d'eaux usées, boucle d'eau ... Ce potentiel devra être mis au regard des capacités des réseaux à accueillir des productions ENR. 6. Définition d'un programme d'actions partagé et cohérent avec le PCAET et spécifique sur réseaux de chaleur. 7. Intégrer la précarité énergétique
Calendrier	<p>2019 : préparation du cahier des charges et du dossier de consultation des entreprises (réalisé)</p> <p>2020 - 21 : lancement de l'Appel d'Offre pour la réalisation du Schéma Directeur des Energies, sélection du prestataire et lancement de l'étude – 2021 : étude en cours</p> <p>Résultats attendus fin 2021</p>

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	Budget : 100K€ pour l'étude. Suivi 10 k€/an Financements : Grand Annecy, ADEME, ville d'Annecy				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	0	0	0
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Réalisation de l'étude du SDE		Grand Annecy	Non réalisé Juin 2021 70%	Réalisé
	Mise ne œuvre des actions		Grand Annecy	0%	100%
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Partenaire table ronde réseaux et énergies renouvelables Atelier climat Entreprise 2 N°5, Partenaires N° 5, Citoyen Fillière n°4 et Alby N°5 Objectif N° 44 du projet de territoire Cit'ergie 1.2.1 - 3.1.1 - 3.3.4 et 3.5.2				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations					
Indicateurs de suivi environnemental					

Pilotage


Objectifs	Installer 100 000 m²/an de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques
Public cible	Développeurs et exploitants d'énergies renouvelables, propriétaires immobiliers
Pilote	Grand Anecy – direction de l'environnement
Partenaires	AURAE, INES, La Solaire du Lac, Perles, Communes, Entreprises, SPL OSER, SYANE, Syan' Enr , ESSPROD, Banques...

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>La filière solaire photovoltaïque dispose d'un fort potentiel pour une production d'énergie intégrée au bâtiment et les coûts de la technologie sont de plus en plus compétitifs, notamment pour des projets de grande surface. Le territoire dispose de bâtiments et d'équipements avec des toitures de grande superficie ou de parkings, qui peuvent se prêter à des projets à la fois rentables et fortement démonstrateurs sur le territoire. Leurs intégrations paysagère et urbaine devront être bien réfléchies.</p> <p>Des mesures fiscales incitent également les particuliers à s'équiper, et l'agglomération peut jouer un rôle pour favoriser leur mobilisation sur le territoire.</p> <p>Les potentiels de développement du solaire photovoltaïque sont pour 34% sur le résidentiel individuel, 15% sur le résidentiel collectif, 34 % sur les bâtiments industriels, agricoles, commerciaux et de service et 6% sur les ombrières de parking.</p> <p>Les potentiels de développement du solaire thermique est essentiellement sur les toitures des bâtiments résidentiels individuels et collectifs.</p>
Contenu de l'action	<p>Lancer des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour développer les installations solaires</p> <p>A partir du cadastre solaire, identifier des zones prioritaires pour développer le solaire photovoltaïque. Recherche des partenaires volontaires pour accueillir des panneaux solaires sur toitures ou ombrières et lancer des AMI pour réaliser les installations avec un tiers investissement et massifier le photovoltaïque</p> <p>Prévoir la communication et l'animation nécessaire avec l'INES, afin de promouvoir le cadastre solaire</p> <p>Par de la communication et des animations, faire connaître le cadastre solaire et les filières solaires photovoltaïque et thermique.</p> <p>Massifier la production de solaire thermique et/ou photovoltaïque lors des travaux de rénovation thermique des logements</p> <ul style="list-style-type: none"> - définir les modalités et les conditions de la massification, en exploitant localement les incitations fiscales et les évolutions réglementaires récentes. - compléter le dispositif d'aide à la rénovation énergétique des logements par un volet solaire thermique et photovoltaïque. <p>Mettre en place un dispositif d'aide pour les particuliers pour qu'ils installent des panneaux solaires photovoltaïques et thermiques.</p>
Calendrier	<p>2eme semestre 2021 : rédaction des AMI à renouveler chaque année</p> <p>1er semestre 2022 : lancement du premier AMI</p> <p>1er semestre 2022 : mise en place du dispositif d'aide pour les particuliers</p>

	1 ^{er} semestre 2022 : mise en place du dispositif d'accompagnement dans le cadre de j'écoparade mon logement				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : Rédaction, animation et communication sur le solaire et les AMI : 300 000€ Fonds d'aide pour l'installation solaire des copropriétés et autres : 1 500 000 € Financements : Grand Anancy				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques : BE pour la rédaction des AMI INES pour l'animation du cadastre				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	+	0	0	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Evolution de la production d'électricité photovoltaïque (GWh)		Enedis	3,75 (valeur 2015)	75
	Evolution de nombre de m ² de panneaux thermiques				
	nombre de m ² de panneaux PV dans la rénovation				
	nombre de m ² de panneaux thermiques dans la rénovation				
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Ateliers Climat partenaires N°5 et citoyen Anancy N° 26 Objectif n°45 du projet de territoire Cit'ergie 3.3.3				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	<i>Le dispositif devra privilégier les solutions technologiques au meilleur bilan carbone, et dont les conditions de recyclabilité sont garanties.</i> <i>Etanchéité à l'air</i> : une sensibilisation particulière auprès des habitants devra être mise en place sur les points de vigilance lors des travaux d'installations des systèmes EnR.				

Indicateurs de suivi environnemental	/
---	---

	51 – Dynamiser la production de biogaz sur le territoire (orientation 3.3)
---	---

Pilotage	
-----------------	--

Objectifs	Préciser le potentiel de développement de la filière gaz renouvelable sur le territoire Développer 3 méthaniseurs supplémentaires sur le territoire
------------------	--

Public cible	Agriculteurs, producteurs de biodéchets, entreprises, collectivités
---------------------	---

Pilote	Grand Anecy direction de l'environnement
---------------	--

Partenaires	CAMB, GRDF, DDT, AURAE, SILVA, Syane, communes, agriculteurs, entreprises
--------------------	---

Descriptif de mise en œuvre	
------------------------------------	--

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Les bénéfices de la méthanisation sont multiples : traitement des effluents d'élevage (donc baisse des émissions de GES associées), valorisation des déchets agro-industriels ou de restauration collective (économie circulaire), apport de revenus complémentaires pour l'agriculture, valorisation du digestat par épandage qui entraîne une diminution des engrais azotés donc de leurs émissions de GES et de leur impact financier sur les agriculteurs...</p> <p>La présence du réseau de gaz sur le territoire ouvre en outre la possibilité d'injecter le biogaz sur le réseau, ce qui permet de dissocier géographiquement et temporellement (stockage dans le réseau) la consommation et la production.</p> <p>Le potentiel de méthanisation est donc un atout pour la stratégie énergétique du territoire, qu'il s'agit de valoriser.</p>
---	--

Contenu de l'action	<p>1. Identifier les zones favorables pour le développement de centrales de bio-gaz et le potentiel associé</p> <p>Dans le cadre du Schéma Directeur des Energies, réaliser une étude de potentiel fine pour la production de biogaz.</p> <p>Cette étude comprendra plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un premier temps, identifier le gisement méthanisable à partir des substrats disponibles (déchets agricoles, résidus de fauches, cultures intermédiaires à vocation énergétique, déchets agro-alimentaires... et le localiser.. La valorisation des biodéchets, en articulation avec le PLPDMA, devra être prise en compte. - Dans un second temps, une analyse cartographique des besoins (CCF avec valorisation dans réseau de chaleur, injection dans le réseau de gaz, station de recharge pour véhicules) sera réalisée. - Le croisement des deux analyses cartographiques permettra de mettre en exergue les zones de potentiel, sur lesquelles des modèles de développement pourront être précisés et des études de préfaisabilité pourront détailler le potentiel. La valorisation des digestats sera également abordée. <p>2. Faire émerger les projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des réunions et événements d'information et de sensibilisation sur la méthanisation à destination des porteurs de projet potentiels (agriculteurs, producteurs de biodéchets). Des visites de site pourront être organisées.
----------------------------	---

	<p>- Soutenir les initiatives et accompagner les personnes qui veulent se lancer dans le biométhane</p> <p>3. Développer des projets pilotes et de démonstration pour créer des gaz renouvelables ou de synthèse</p> <p>Saisir les opportunités de développer des projets pilotes et démonstrateurs innovants pour la production ou l'utilisation de gaz renouvelable (par exemple la production de dihydrogène par électrolyse de l'eau grâce au surplus de production d'électricité renouvelable, le méthanation, l'injection de dihydrogène sur le réseau de gaz...).</p>
--	---

Calendrier	<p>2021 : réalisation du Schéma Directeur des Energies, dont l'étude biogaz</p> <p>2022 : lancement d'études de préfaisabilité complémentaires si nécessaire sur les zones préférentielles</p> <p>2022-2025 : animations et sensibilisation sur la thématique de la production et de l'utilisation du gaz renouvelable</p>
-------------------	--

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>Moyens internes au Grand Anancy et mobilisation du centre de ressources de St Jorioz.</p> <p>Financements :</p> <p>Aide pour la réalisation des projets : 200 K€</p>
------------------------------	---

Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Guide à l'attention des collectivités, Produire du biométhane et le valoriser en BioGNV sur son territoire, AURAEE, 09/2018 : http://www.enrauvergnerhonealpes.org/fr/biogaz/produire-du-biomethane-et-le-valoriser-en-biognv-sur-son-territoire.html Guide pour la mise en place d'une station-service bioGNC agricole, AURAEE, 07/2016 : http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/fileadmin/user_upload/mediatheque/raee/Documents/Publications/2016/RAEE_Guide_mise_en_place_station_service_bioGNC_agricole_septembre_2016.pdf <p>Ressources techniques :</p> <p>CASMB, GRDF, AURAEE</p>
---	---

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	+	0	0	+/-
Indicateurs de suivi et	Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur		Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)

d'évaluation des actions	Nombre de projets de production de biogaz en fonctionnement sur le territoire	Grand Annecy	2	4
	Productible annuel (converti en GWh/an)	Grand Annecy	14,8	30
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Ateliers climat Entreprise 1 N° 3, Citoyen Alby n°8 et Partenaires n°14 Objectif n°44 du projet de territoire Cit'ergie 3.3.4, 3.6.2			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	<p><i>Transporteurs GNV</i> : promouvoir la sobriété (éco-conduite, optimisation du chargement, trajets,...) par la diffusion de la charte "Objectif CO2, les transporteurs s'engagent", en parallèle des actions autour du GNV</p> <p><i>Massification des EnR</i> : communiquer pour faciliter l'acceptation des projets par les citoyens. La crainte des nuisances associée à une unité de méthanisation doit être abordée dans ce cadre, afin de mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour les prévenir.</p> <p><i>Risques technologiques</i> : anticiper ces risques en planifiant plus globalement ces installations.</p>			
Indicateurs de suivi environnemental	/			

Pilotage

Objectifs	Augmenter de 40% le nombre d'utilisateurs raccordés aux réseaux
Public cible	Communes
Pilote	Ville d'Annecy et Service Climat Air Energie du Grand Annecy
Partenaires	Syane, communes

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le développement de la livraison de chaleur et de froid par les réseaux d'énergie est l'un des objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui encadre le PCAET.</p> <p>La création de réseaux d'énergie renouvelable permet en effet de bénéficier d'un effet d'échelle (mutualisation des coûts, de la maintenance des installations...), de foisonnement (lissage de la demande par agrégation des demandes individuelles non concomitantes) et de massifier le passage aux énergies renouvelables. La taille des projets peut également permettre de structurer des filières (bois énergie, solaire thermique ou géothermie par exemple). Pour les réseaux de chaleur alimentés par une chaudière bois, cela permet également de maîtriser les émissions de polluants liées puisque les chaufferies sont soumises à une réglementation concernant leurs émissions au-delà de certains seuils de puissance.</p> <p>7 réseaux de chaleur existent sur le territoire du Grand Annecy. Ils consommaient 105 GWh/an en 2015, essentiellement du bois énergie et des déchets. Le Grand Annecy est identifié comme une zone de potentiel pour le développement des réseaux de chaleur dans l'analyse de potentiel menée au niveau national. Les communes ont la compétence réseau de chaleur et de froid.</p>
Contenu de l'action	<p>Etablir le schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid :</p> <p>Une première étude de potentiel, et des études de faisabilités ont été réalisées. Dans le cadre du SDE, un schéma directeur des réseaux de chaleur sera réalisé conformément au cahier des charge AMORCE/ADEME. Il permettra d'avoir un diagnostic approfondi des réseaux, d'évaluer les potentiels d'extension et d'avoir un programme pluriannuel d'investissement. La mise en œuvre du schéma directeur nécessitera ensuite des moyens juridiques, financiers et humains.</p> <p>Intégrer la faisabilité de réseaux de chaleur/fraîcheur dans les opérations d'aménagement</p> <p>Faire le lien avec l'étude de faisabilité d'une boucle d'eau sur le lac et le schéma directeur du réseau de Novel par une possible extension. Proposer des solutions innovantes (géothermie) pour l'aménagement de l'éco-quartier de Pré-Billy.</p> <p>Etudier l'exploitation des ressources énergétiques du Lac d'Annecy :</p> <p>Utiliser les ressources géothermiques du Lac d'Annecy pour développer des réseaux froid permettant la production localisée de froid et de chaud.</p> <p>L'utilisation des ressources géothermiques/aquathermiques du lac d'Annecy pour développer de tels réseaux devra être nécessairement croisée avec les enjeux des milieux aquatiques, tant en termes de prélèvement que de rejet.</p>

Calendrier					
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : Schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid inclus dans le budget du SDE Le développement des réseaux de chaleur pourrait représenter un investissement entre 30 et 50 M€ porté par une société d'économie mixte d'ici 2030. Ce chiffre sera affiné à l'issue de l'élaboration du Schéma Directeur des Energies Les petits projets pourraient intégrer le Contrat de Développement des Energies Renouvelables Thermiques de l'Ademe et porté par le Grand Annecy				
	Financements : Fonds chaleur de l'ADEME Vente de l'énergie produite				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : http://www.ville-amenagement-durable.org/IMG/pdf/presentation-ademe-cot.pdf cartographies du potentiel de réseaux de chaleur données par l'observatoire des réseaux : https://www.observatoire-des-reseaux.fr/cartes/SNCU_FEDENE_CC%20du%20Pays%20d%20Filliere.pdf https://www.observatoire-des-reseaux.fr/cartes/SNCU_FEDENE_CC%20du%20Pays%20d%20Alby.pdf https://www.observatoire-des-reseaux.fr/cartes/SNCU_FEDENE_CC%20de%20la%20Rive%20Gauche%20du%20Lac%20d%20Annecy.pdf https://www.observatoire-des-reseaux.fr/cartes/SNCU_FEDENE_CA%20d%20Annecy.pdf				
	Ressources techniques : Syane				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	+	0	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Chaleur délivrée par les réseaux de chaleur		Grand Annecy	104 GWh/an	150 GWh/an
	Part de chaleur renouvelable et de récupération dans les réseaux de chaleur		Grand Annecy	> 85%	> 85%

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	Ateliers climat Entreprise 1 N° 12 et citoyen Annecy N° 26 et Alby n°6 Objectif n°44 du projet de territoire Cit'ergie 1.2.1 et 3.3.1 PLQA 2.3
Limitation et suivi des incidences environnementales	
Préconisations	<i>Qualité de l'air</i> : prêter attention, lors du développement de la filière bois-énergie, au traitement des fumées, à la qualité des appareils de chauffages, au séchage du bois ou encore à l'approvisionnement local du bois. L'utilisation des ressources géothermiques/aquathermiques du lac d'Annecy pour développer des réseaux de chaleur/fraîcheur devra être nécessairement croisée avec les enjeux des milieux aquatiques, tant en termes de prélèvement que de rejet.
Indicateurs de suivi environnemental	/

Pilotage

Objectifs Optimiser l'exploitation hydroélectrique pour maintenir le productible

Public cible Exploitants

Pilote Service Climat Air Energie - Grand Anancy

Partenaires Ville Anancy, DDT, Exploitants, EDF, SILA

Descriptif de mise en œuvre
Contexte de l'action et actions en cours

Le potentiel hydroélectrique du Grand Anancy est déjà bien exploité par les 7 centrales en fonctionnement, qui produisent environ 52 GWh d'électricité par an. (prise en compte de la centrale de Chavaroche)

Néanmoins, cette production est dépendante de la ressource en eau, dont le régime évolue avec le changement climatique. Certains exploitants rencontrent déjà des difficultés d'exploitation de leurs centrales de ce fait. La ressource en eau fait également l'objet d'une concurrence entre usages, qui va potentiellement s'accroître avec le réchauffement climatique.

Contenu de l'action
1. Optimiser la production existante

Mettre en œuvre l'étude de l'optimisation du potentiel hydroélectrique par une meilleure régulation du Thiou – Méthodologie de gestion des débits.

2. Exploiter le potentiel restant

Suite au Schéma Directeur des énergies, accompagner les porteurs de projet pour la réalisation de nouvelles installations sur le territoire.

Mise à disposition du public : retour du SILA : le développement de la micro hydroélectricité sur les réseaux d'eaux usées comporte des contraintes très importantes : architecture des réseaux avec peu de pente et sans chute, nature même des eaux usées peu compatible avec un turbinage

Calendrier
Moyens alloués à l'action
Budget et financement
Budget :

Vannes de régulation inscrites à l'action 62

5k€/an Grand Anancy

Financements :

DDT, Grand Anancy

Ressources documentaires et techniques

Ressources documentaires :

Ressources techniques :

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	0	+/-	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Productible hydroélectrique annuel		Enedis	18 GWh/an	18 GWh/an
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Ateliers Climat citoyen Fillière N°3 et partenaires n°15 Objectif du Projet de territoire n°44				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	L'étude de faisabilité sur les dispositifs envisagés devra intégrer des éléments sur la biodiversité, sur l'impact sur la sédimentation, sur les éventuelles pollutions générées, etc. La valorisation de l'eau doit s'accompagner du maintien de la faune et de la flore environnante et dépendante de la ressource.				
Indicateurs de suivi environnemental	/				

Pilotage

Objectifs	Végétaliser pour offrir des lieux de fraîcheur à la population et prévoir la captation de carbone par la végétalisation
Public cible	Citoyens, Acteurs de la forêt et de l'agriculture, Aménageurs et opérateurs, Entreprises, Bailleurs sociaux
Pilote	Grand Anancy- direction de l'action environnementale
Partenaires	Grand Anancy, Ville d'Anancy, ONF, Centre Régional de la Propriété Forestière, Chambre d'agriculture, PNR du massif des Bauges, Association des communes forestières 74, Les Croqueurs de pomme, les communes, le CD 74, les pépinières, la Société d'horticulture, le CAUE, ASTER, FNE 74, LPO, Aménageurs et opérateurs

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le besoin de verdure des habitants est de plus en plus prégnant. L'arbre devient le symbole de la 'Nature' en ville et la notion de patrimoine arboré prend tout son sens. Il s'agit non seulement de le conserver et de le gérer, de préserver la biodiversité liée à ce patrimoine mais de faire également le lien avec le changement climatique et la nécessaire adaptation du territoire.</p> <p>Cette action correspond à l'objectif n°28 du Projet de Territoire. Les objectifs visés sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir la beauté et l'harmonie des paysages (vergers patrimoine) ➤ Valoriser et renforcer les multiples bienfaits des arbres : bien-être en ville ; usage récréatif, mais aussi effet rafraîchissant ; maintien des écosystèmes et agroforesterie ; production de bois d'œuvre, de bois-énergie pour nos réseaux de chaleur ; production fruitière avec les prés vergers (alimentation locale et durable a minima) et continuité des corridors vers les zones habitées ; favoriser l'équilibre sur le territoire des ressources en eau et la qualité de l'air, stockage carbone. <p>Une première action a déjà été réalisée par la plantation d'arbres fruitiers proposée aux communes dans le cadre du Projet de territoire en 2019. Les arbres ont été intégrés dans des projets de requalification de centre-village, dans des projets pédagogiques avec des écoles (175 arbres plantés). Cette action va perdurer.</p>
Contenu de l'action	<p>L'objectif du Projet de Territoire est de planter 250 000 arbres en pleine terre d'ici 2050, soit environ 8330 arbres par an, environ 58 260 arbres d'ici l'échéance du PCAET (2027). Les objectifs vont nécessiter la mobilisation de tous les acteurs du territoire pour planter : acteurs de l'agro-foresterie et de l'agriculture, de l'aménagement et de la construction (acteurs publics et privés, dont bailleurs sociaux), des entreprises, des communes, des habitants. Au-delà de l'atteinte de l'objectif quantitatif, il s'agira de savoir où planter et bien planter, de travailler la diversité des plantations au regard de leurs intérêts respectifs, de communiquer pour l'acceptabilité de la plantation en milieu urbain, et de planter les cœurs urbains comme les zones semi urbaines et rurales. La pérennité des plantations et la production des sujets doivent être garanties.</p> <p>Les idées d'actions suivantes ont été émises dans le cadre du projet de territoire:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer et tirer partie des projets tramway et/ou de BHNS et d'aménagement (vallon du Fier...)

- Balade(s) arborée(s) + expo itinérante sur l'arbre
- Guide de plantation pour les particuliers + inventaire + appli
- Visite de Lausanne, ville exemplaire (plantation d'arbres et 5ème façade)
- Arbres remarquables (reportage photo par les habitants), classement au PLUi HM Bioclimatique
- Plantation de « l'arbre du climat » dans chaque commune
- Arbres en milieu scolaire : une école un arbre – des arbres
- Arbres pré vergers (plantation)
- Programmation de plantations et contrat de culture avec les pépiniéristes
- Production de bois énergie et bois d'œuvre : plantation de bandes boisées (méthode Soltner), agroforesterie, paysans volontaires valorisation et gestion des haies et bandes boisées arborées)
- Elaboration d'une "Charte de l'arbre" comprenant des engagements quantitatifs et qualitatifs, à destination des promoteurs et des opérateurs (lien avec la charte des promoteurs)

La feuille de route proposée 2020 est la suivante:

1. Monter les groupes de travail associant les partenaires.

Un groupe de travail sur les arbres urbains, un groupe sur les arbres en forêt et le 3^{ème} sur l'arbre en milieu rural. Une première réunion a permis de réunir une partie des partenaires à la mi-décembre 2019. Chaque groupe travaillera : la stratégie de communication autour de l'arbre; les modalités de financement des plantations; la contribution de ces plantations aux objectifs paysagers et urbains du Grand Annecy (lien PLUiHM Bioclimatique) . Plus largement, les modalités d'association des habitants et de la société civile devront être définies.

2. Spatialisation des plantations

Il s'agira d'identifier les opportunités de plantation, au regard des enjeux spatiaux, paysagers et environnementaux identifiés dans le cadre du PLUi HMD bioclimatique, en cohérence avec la stratégie de trame verte et bleue.

Au-delà des opportunités, la spatialisation des plantations en milieu urbain doit relever d'une démarche méthodique et contribuer à la réorganisation de l'espace public. Il s'agit d'assurer le plus efficacement possible le retour de la nature en ville et l'adaptation de la ville au changement climatique. En particulier, ce travail devra s'appuyer sur le projet urbain lié au schéma directeur des mobilités (projets de tramway et BHNS).

3. Organiser la production des végétaux

Afin de ne pas déstabiliser la filière, il est nécessaire de structurer la production des végétaux en privilégiant la production locale. Qui pourra produire quel type de végétaux (fruitiers, arbres en forêt, arbres pour haies boisées etc..) et la nature des plantations.

4. Élargir la réflexion : aux habitants, aux promoteurs, aux opérateurs et aux entreprises

Dans le cadre de la charte promoteurs en premier lieu puis via l'organisation de réunions dédiées, et la proposition de chantiers participatifs aux habitants mobilisés.

Calendrier	2020 -2027 avec un objectif moyen de 8 330 plantations (tous acteurs confondus) par an 2020 : groupes de travail et réunions élargies au grand public 2020 : reconduction de l'action arbres fruitiers, à une échelle élargie 2021 : début des chantiers participatifs				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : 50 000 €/an en fonctionnement. 1 000 000 en aide à l'investissement, à raison de 20€/arbre. Financements : Grand Annecy, communes, particuliers, aménageurs, acteurs de la forêt et de l'agriculture, SYLV'ACCTES				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : - Plan Canopée Métropole de Lyon: Ressources techniques : - Politique menée par la ville de Lausanne: voir support projeté lors de la réunion publique du 11 avril 2019				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	+	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Nombre d'arbres plantés		Grand Annecy,	175	58 260
	les mètres carrés de canopée				
	Répartition sur le territoire (urbain, rural forêt		Grand Annecy,	0	
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Alby N° 11 Fillière N°5, Projet de territoire objectif N° 28				
Limitation et suivi des incidences environnementales					

Préconisations	/
Indicateurs de suivi environnemental	Surface annuelle artificialisée (ha/an) Part de surface agricoles et naturelle (%)

Pilotage

Objectifs	Un espace naturel ou un parc accessible à moins de 15 minutes à pied de chaque logement et emploi : Développer un réseau d'espaces de fraîcheur en ville et dans les pôles de vie reliés par les modes doux
Public cible	Citoyens
Pilote	Ville d'Anancy : Direction des Etudes, Conception et Réalisation des Espaces Publics
Partenaires	Grand Anancy, CAUE, CD74, Région, ASTERS, ONF

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Cet objectif s'inscrit dans une démarche globale d'adaptation du territoire au changement climatique et de rafraîchissement des pôles urbains.</p> <p>Le Conseil communautaire de l'ex C2A a voté à l'unanimité le Schéma « Agglo Nature ». Un de ses fondements est la réalisation d'un réseau « Agglo Nature » de parcs reliés entre eux par des itinéraires de nature, praticables en modes doux.</p> <p>Le projet de territoire a repris une partie des engagements du schéma agglo nature au travers de son objectif n° 26 "un espace naturel ou un parc accessible à moins de 15 mn à pied de chaque logement : développer un réseau d'espaces de fraîcheur en ville et dans les pôles de vie, reliés par des modes doux".</p> <p>> Cette action vise à préserver le cadre de vie des habitants ainsi que l'attractivité de la ville. Le recensement et la création d'oasis urbaines sur le territoire permettra de se prémunir des futures canicules et d'anticiper les impacts du changement climatique.</p> <p>> Pour se faire, l'objectif est de garantir un espace de nature de taille suffisante à moins de 15 minutes à pied de chaque logement et emploi. Ces espaces de nature seront reliés par des liaisons « vertes » qui seront accessibles en modes doux afin de créer un maillage d'espaces verts en ville sous forme d'un réseau connecté composé de jardins, de squares et d'itinéraires ombragées et frais. (Cf. action n°54 : plantation d'arbres)</p> <p>> Dès le début de l'année 2020, il est prévu de réaliser une synthèse de l'existant (berges du Thiou, étude "Agglo Nature" et de mettre à jour le diagnostic sur lequel se basera le futur projet.</p>
Contenu de l'action	<p>En se basant sur l'étude Agglo Nature de 2016, il est envisagé d'agir en 3 étapes différentes :</p> <p>1/ Mettre à jour le diagnostic du projet "Agglo Nature" en créant une carte du territoire avec une identification des espaces de nature existants et une hiérarchisation des espaces existants.</p> <p>2/ Participer et s'appuyer sur le projet urbain lié au schéma directeur des mobilités et aux projets de tramway et de BHNS, en utilisant sa force transformatrice de l'espace public pour intégrer les itinéraires agglo nature.</p> <p>3/ Définir deux programmes comprenant chacun une méthodologie de mise en œuvre bien précise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un pour les espaces de nature d'envergure (emplacement, taille, usages...); - un pour les itinéraires de liaison douce (propositions géographiques, périmètres...); <p>Lors de la mise en place du programme, il s'agira également de mettre en place un groupe de travail par site d'étude (les espaces de nature et les liaisons douces).</p>

	<p>4/ Créer des balades urbaines avec les citoyens afin de fédérer des groupes d'habitants et de communiquer sur ces espaces verts.</p> <p>Au fil du projet, l'objectif est de "co-construire" chaque étape avec les habitants afin de les impliquer lors des moments-clés. Cette étape se fera à travers la création de groupes de travail.</p> <p>Par exemple, lors de la conception du projet, les habitants pourront participer aux recensements des espaces verts et à la cartographie du territoire.</p> <p>Ensuite, lors de la mise à jour du diagnostic "Agglo Nature", chacun pourra choisir les parcs à détailler en précisant les caractéristiques, les usages et préciser le périmètre de travail qui pourrait être intéressant à prendre en compte.</p> <p>Les citoyens pourront également participer au suivi et à l'évaluation du projet. Ce suivi peut passer par des mesures et des comptages sur site par exemple ou encore à la participation au comité de gestion des parcs.</p>				
Calendrier	<p>2020 à 2021 : synthèse de l'existant et mise à jour du diagnostic</p> <p>2021 à 2027 : travaux de création des liaisons douces, des espaces de verdure et mise en réseau des sites</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>80 k€ pour la mise à jour des données</p> <p>20 k€/an pour la mise en œuvre du programme</p> <p>Investissement selon les projets mis en œuvre.</p> <p>Financements :</p> <p>Communes, Grand Annecy, CD74, Région</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Schéma Agglo Nature : réseau Agglo Nature</p> <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	+	++	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Linéaire du réseau « agglo nature » réalisé par an		Ville Annecy		
	Superficie d'espaces verts aménagés par an				
	Fréquentation des espaces verts (évolution suite à la mise en réseau de ceux-ci)			0%	50%
Lien avec d'autres actions					

Actions complémentaires	Atelier climat Partenaires N° 9 ; Alby N°11 objectif N° 26 du projet de territoire
Limitation et suivi des incidences environnementales	
Préconisations	/
Indicateurs de suivi environnemental	

Pilotage

Objectifs	Végétaliser les toitures pour limiter la surchauffe urbaine, améliorer la biodiversité, mieux gérer les eaux pluviales, renforcer l'efficacité des panneaux solaires
Public cible	Citoyens, Entreprises, Collectivité
Pilote	Grand Anancy - Direction de l'Action Environnementale
Partenaires	Grand Anancy – Directions du bâtiment et de l'Aménagement CAUE, Maison de l'architecture, Ateliers climat du Grand Anancy

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>La végétalisation des toitures présente de multiples avantages. Elle permet:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de limiter la surchauffe des toitures, et donc le phénomène de surchauffe urbaine, d'offrir des lieux de fraîcheur à la population pour les toitures végétalisées qui seront accessibles - d'améliorer la biodiversité en secteur urbanisé, en venant compléter les espaces de verdure au sol - de renforcer l'isolation thermique de la toiture, en été comme en hiver - de renforcer l'efficacité des panneaux solaires par la présence de végétalisation dans le cas où le double équipement (PV/végétalisation) est mis en place - de mieux gérer les eaux pluviales (petites pluies) en offrant de nouveaux espaces de tamponnement/rétention à la source <p>Elles contribuent donc à la fois à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la préservation de la biodiversité, à la gestion durable des eaux pluviales, qui sont des objectifs du Grand Anancy, énoncés entre autres au travers de Plan Climat Air Énergie Territorial.</p> <p>La réalisation d'un cadastre vert et sa mise en ligne constituent une première étape pour le Grand Anancy dans sa politique d'incitation à la réalisation de toitures végétalisées. Il s'agit maintenant de renforcer le dispositif, pour atteindre le cap quantitatif de 100 000 m² de toitures à l'horizon 2023 (Objectif 27 du projet de territoire).</p>
Contenu de l'action	<p>La réalisation vise des toitures largement végétalisées et arborées.</p> <p>La feuille de route proposée est la suivante :</p> <p>1/ Communiquer et sensibiliser autour de l'intérêt de végétaliser les toitures</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur l'intérêt de végétalisation des toitures en ville / sur les techniques actuelles de végétalisation. - Visite de Lausanne avec les partenaires, les élus - Monter un chantier-test, sur une toiture publique (à trouver), permettant d'illustrer ce que peut être une toiture végétalisée qualitative, avec dispositif de suivi de la qualité de l'air à proximité (mesures avant/après) par capteurs mobiles (dispositif Vizionair). Convention qualité de l'air avec la Région AURA. <p>2/ Massification</p> <p>Réflexion sur les dispositifs incitatifs à mettre en œuvre pour développer les toitures végétalisées sur le territoire, sur le cahier des charges, à destination des différents porteurs de projet (collectivités, autres acteurs publics, opérateurs privés, bailleurs sociaux, entreprises ...). Aide financière à étudier.</p> <p>3/ PLUIHM Bioclimatique</p>

	A intégrer au PLUIHM Bioclimatique : autorisation des toitures terrasses dans le futur règlement et à faible pente.				
Calendrier	Début de l'action 2021: chantier test : communication, sensibilisation, étude du dispositif incitatif Premiers toits : 2021 jusqu'en décembre 2023				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : 20 k€/an 600 000 € aide à l'investissement et toitures publiques Financements : Grand Ancecy, Communes, Région AURA (convention qualité de l'air) 79 k€				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : - Aide au financement des toitures végétalisées (Région Ile de France): lien - Plan "Eco-rénovons Paris", avec dispositif d'aide aux toitures végétalisées: lien Ressources techniques : - Cadastre vert du Grand Ancecy: https://grand-ancecy.cadastre-solaire.fr/				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	++	++	+	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	m2 de toitures végétalisés		Grand Ancecy	non connu	100 000
	m2 de toitures végétalisés par type de végétalisation (extensif, intensif, intensif arboré)		Grand Ancecy	non connu	à définir
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Atelier climat Alby N° 11 Filière n°12- partenaires N° 7 Cit'ergie 3.5.4; Projet de territoire Objectif N°27				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	Autorisation des toitures terrasses dans les PLU				

Indicateurs de suivi environnemental	Surface annuelle artificialisée (ha/an) Part de surface agricoles et naturelle (%)
---	---

Pilotage

Objectifs	Diminuer les émissions de GES dues à la construction et mieux gérer les Ressources
Public cible	urbanistes - architectes - promoteurs
Pilote	CAUE (à confirmer)
Partenaires	Direction de l'aménagement - Pôle excellence bois - BTP74 - Tenerrdis
Descriptif de mise en œuvre	
Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le secteur du bâtiment est concerné par la prise de conscience écologique et énergétique et connaît notamment depuis une dizaine d'années des évolutions tout à fait considérables, en particulier avec la mise en œuvre de plus en plus intense des principes et des techniques d'éco-construction. Prise en compte de L'énergie grise dans la construction ainsi que des ressources nécessaires à la fabrication des matériaux utilisés. Une nécessité et une opportunité.</p> <p>L'éco construction interroge sur le choix des matériaux, leur recyclabilité, leur provenance et l'énergie demandée pour leur fabrication et leur mise en œuvre. C'est aussi le concept de cycle de vie qui est de plus en plus pris en compte, notamment lors de la fin de vie du bâtiment (déchets du BTP) .</p> <p>L'utilisation du bois dans la construction permet également le stockage ou la séquestration carbone sur le territoire.</p> <p>L'écoconstruction est donc aujourd'hui un éléments de la qualité des constructions à prendre en compte.</p> <p>Parmi les objectifs figurent notamment :</p> <p>Prendre en compte les principes de l'éco construction au PLUi HD à venir. Favoriser l'utilisation des matériaux biosourcés - établir le coût environnemental des opérations – former les professionnels - Contrôler la qualité des logements livrés – établir des recommandations de conception et des prescriptions architecturales - ne pas rechercher des logements trop "technologiques" mais facile d'utilisation pour les occupants.</p>
Contenu de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1) Engager une démarche qualité globale entre habitants, promoteurs, acteurs de la construction et élus à travers la « charte promoteur », objectif 7 du projet de territoire 2) Adapter nos politiques publiques pour faciliter la mise en œuvre de l'écoconstruction à coût maîtrisé 3) communiquer et sensibiliser à l'éco construction 4) former les techniciens des collectivités /instructeurs des permis de construire/ élus et professionnels 5) visiter des réalisations exemplaires 6) Intégrer l'écoconstruction à la charte des achats durables du grand Anecy 7) réaliser des opérations exemplaires et les suivre 8) Mettre en place des outils de facilitation 9) Intégrer les principes de l'éco construction au PLUIHD
Calendrier	Durée du plan climat

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	Budget : 130 000 €/an Financements :
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : Ressources techniques :

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	0	0	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
	Nombre d'acteurs formés et sensibilisés				
	nombre de réalisation intégrant des principes de l'éco construction				

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	Atelier climat Partenaires N° 2 et N° 3
--------------------------------	---

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	Prendre en compte les modifications dues à l'exploitation accrue de la forêt dans le cas d'un développement de la filière de matériaux biosourcés.
Indicateurs de suivi environnemental	/

Pilotage

Objectifs	Donner les outils de lecture climat air énergie à travers une grille de lecture Climat-Air-Energie pour évaluer les opérations d’aménagement
Public cible	Services urbanisme et acteurs de l’aménagement
Pilote	Grand Annecy - Direction de l’Aménagement
Partenaires	Communes


Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l’action et actions en cours	Dans l’optique d’adapter le territoire et son fonctionnement au changement climatique, il est nécessaire d’adopter une approche environnementale de l’urbanisme et des études urbaines sur tous les secteurs à enjeu de développement y compris les petites communes. Il s’agit d’intégrer la biodiversité, de rendre la densité attractive et de développer la mixité fonctionnelle. Il s’agit également de développer la résilience du territoire au changement climatique en cours.
---	---

Contenu de l’action	<p>Elaborer une grille de lecture Climat-Air-Energie des opérations d’aménagement (y compris dans les ZAE) :</p> <p>la grille de questionnaire pour la prise en compte de la thématique Climat-Air-Energie dans le PLUi-HD, réalisée par AERE et TRIBU pour favoriser le lien entre PCAET, PLUi-HM Bioclimatique et PDM à venir, pourra utilement être adaptée. Ainsi, certaines questions pourront être reprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet d’aménagement fait-il le point sur les données climatiques ? (ensoleillement, vent, géothermie, îlot de chaleur...) ? De façon prospective, en intégrant les données relatives au changement climatique ? - La description de l’état du parc de logement intègre-t-elle les enjeux d’été, et d’adaptation au changement climatique ? - La promotion de la réutilisation de l’eau de pluie dans l’habitat est- elle prévue ? - Le projet d’aménagement reprend-il des éléments de connaissance sur les espaces agricoles, forestiers et naturels du territoire, sur leur contribution au rafraîchissement, sur leur capacité de stockage carbone ? - Le projet comprend-il des éléments de connaissance concernant la trame verte et de la trame de fraîcheur de l’agglomération ? une place plus grande de l’eau dans les aménagements publics et privés (charte IWA signée par le Grand Annecy pour une ville eau-responsable) ? - Les enjeux de développement des trames vertes, de la présence de la nature en ville, de la gestion durable des eaux pluviales, de prise en compte des risques naturels (en intégrant leur possible renforcement du changement climatique) sont-ils clairement pris en compte dans le projet ? - Des "performances énergétiques et environnementales renforcées" sont-elles prévues ? (Équipements sanitaires favorisant la bonne utilisation de l’eau comme les mousseurs ... ?) <p>Les ressources documentaires citées dans la présente fiche action pourront également être utiles à la rédaction de la grille.</p> <p>Il s’agira également de définir avec les habitants un programme d’aménagement des espaces publics pour des villes et villages apaisés et repenser les aménagements pour donner une place aux modes doux et à la nature en ville en créant des lieux de convivialité (en lien avec les objectifs 38 et 39 du projet de territoire).</p>
----------------------------	--

	Revenir à des aménagements moins minéralisés avec des sujets arborés imposants				
Calendrier	2021 : élaboration de la grille 2021-2025 : utilisation de la grille pour les nouveaux aménagements				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : 50 k€/an				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : - Grille de questionnaire PLU Climat Air et Energie, AERE-TRIBU - Une boîte à outil climat-urbanisme réalisée par l'agglo de Grenoble : http://extranet-planairclimat.lametro.fr/Media/Files/BaO-climat-et-urbanisme - des fiches du Cerema téléchargeables gratuitement (après création d'un compte) : https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/qualite-air-plan-local-urbanisme Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Réalisation de la grille		Grand Annecy	Non réalisée	Réalisée
	Nombre d'opérations d'aménagement ayant fait l'objet d'une lecture via la grille		Communes	0	
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Ateliers climat Partenaires N° 7 et 11 Objectifs projet de territoire N° 38 et 39. Cit'ergie 1.3.1 Action n°50 du PDM				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	Approfondir les points sur l'adaptation au changement climatique en intégrant davantage la thématique de la biodiversité dans les documents d'urbanisme. Renforcer la thématique santé/nuisance en mentionnant les risques principaux qui seront amplifiés par le changement climatique, et les communes à fort enjeux.				

Indicateurs de suivi environnemental	Nombre de journées estivales à Annecy (nb/an)
	Nombre de jour de gel à Annecy (nb/an)
	Nombre d'espèces menacées recensées (nb)
	Evolution de la part du territoire (en nombre d'habitant) soumis à des PPRN

	59 - Désimperméabiliser et végétaliser les sols (orientation 4.2)
---	--

Pilotage

Objectifs	Diminuer la surface de sols imperméables et développer la végétalisation du territoire
Public cible	Domaine public / voie publique / espaces publics Projets urbains publics et privés; Zones d'activités; Copropriétés; bailleurs sociaux
Pilote	Grand Annecy Directions de l'Aménagement, de l'Eau et de l'Action Environnementale
Partenaires	Ville d'Annecy, CAUE 74, Agence de l'Eau, SILA, DDT, SMIAC

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>La désimperméabilisation des sols urbains au profit du développement de la végétalisation présente de multiples bénéfices et enjeux : Préservation des sols, gestion durable des eaux pluviales, qualité de la ressource en eau, limitation du ruissellement et du risque inondation, développement de la biodiversité, rafraîchissement urbain, qualité paysagère, diversité et qualité des usages accueillis...</p> <p>Cette action a aussi une dimension stratégique pour assurer les compensations aux développements urbains qui devront être réalisés en extension, notamment pour le développement économique.</p> <p>L'objectif est d'instaurer cette « nouvelle culture » de désimperméabilisation / végétalisation des sols. Les projets comme l'entretien, la réfection de voiries, les interventions sur grosses canalisations, les projets de transports collectifs, d'itinéraires cyclables, les projets urbains proposant des réorganisation ou mutations foncières constituent autant de formidables opportunités pour cette démarche de désimperméabilisation. Il s'agit également d'intégrer la notion de non-imperméabilisation lors des nouveaux aménagements en lien avec la charte des promoteurs (voir action n°23 du PCAET, et action 7 du Projet de Territoire).</p> <p><i>SILA : Rappel de la stratégie « Eaux pluviales urbaines »</i></p>
---	--

Contenu de l'action	<p>Phasage indicatif suivant proposé pour cette action, qui se doit d'être didactique, dynamique et pédagogique afin d'aborder des actions concrètes sur le territoire.</p> <p>1. Convaincre de la nécessité d'engager un programme de désimperméabilisation végétalisation des sols</p> <p>Elus et techniciens. Elaborer la méthode et un premier programme d'intervention</p> <p>2. Expérimenter, tester</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première expérience : le quartier faiblement imperméabilisé et fortement végétalisé de Pré Billy à Pringy (Annecy). - Chercher un quartier existant test où démontrer l'intérêt de la démarche. <p>3. Un programme ambitieux et global de désimperméabilisation</p>
----------------------------	--

	<p>A partir de ces deux appuis, monter un projet global et ambitieux de désimperméabilisation / végétalisation, notamment dans le cadre de la candidature Annecy capitale verte européenne. Il s'agira de définir les modalités d'association des acteurs privés (industriels et grandes entreprises, opérateurs de l'aménagement et du logement, bailleurs sociaux ...) à cette démarche nécessairement partenariale.</p> <p>Lors de ces 2 dernières phases, plusieurs actions pourront être mises en place (voir action 4 de l'objectif N°25 du projet de territoire)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer un urbanisme doux intégrant la gestion locale des eaux de pluie ; - Sensibiliser les acteurs concernés à utiliser les végétaux nécessitant peu ou pas d'arrosage ; - Etablir une cartographie des zones potentiellement « dés-imperméabilisables » et lancer un programme incitatif pour des travaux ; - Etudier la faisabilité puis mettre au point une règle urbanistique de compensation ; - Rendre l'eau visible en ville afin de lutter contre les îlots de chaleur et valoriser l'eau ; - Préserver et valoriser les zones humides du territoire. <p>Le contrat de bassin : l'action Q2-9 prévoit l'étude du potentiel de désimperméabilisation du patrimoine public et 1 poste d'animation pour l'animation des missions EPU</p>				
Calendrier	<p>2020 à 2025</p> <p>> études, expérimentations et tests dès 2021 / programme global 2022</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget estimatif :</p> <p>240 000 € d'études et premiers travaux.</p> <p>75 000 €/an d'animation et de mise en œuvre.</p> <p>Programme de travaux à définir par la suite.</p> <p>Financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand Annecy, Ville d'Annecy - Contrat de bassin Fier et Lac (AERMC, CD 74) 				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appels à projet de l'Agence de l'eau: https://www.eaurmc.fr/jcms/gbr_5503/fr/les-aides-financieres-primes-et-appels-a-projets - Objectif national "zéro artificialisation nette": https://www.strategie.gouv.fr/publications/objectif-zero-artificialisation-nette-leviers-protger-sols <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	+	++	++	+

	Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2025)
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	m ² de surfaces imperméabilisées sur le territoire/ an	Grand Annecy	à définir	divisé par 2 (référence année 2000)
	m ² de surfaces dés-imperméabilisées sur le territoire / an	Grand Annecy	à définir	Objectif à définir
	Phase test: avancement	Grand Annecy	0%	100%
	Programme de désimperméabilisation : élaboration	Grand Annecy Sce Aménagement	0%	100%
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Ateliers climat citoyens Alby N°11, Fillière N° 2 et Annecy N° 6 ; Partenaires N° 6 et N°7 Projet de territoire Objectifs N°25, 28, 29 et 30 Lien avec la stratégie d'aménagement du territoire (PLUi HM Bioclimatique), pour le développement économique, des compensations et pour tester l'ORIENTATION gouvernementale du "Zéro Artificialisation Nette" (ZAN).			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	/			
Indicateurs de suivi environnemental	/			

Pilotage

Objectifs	<p align="center">Utiliser l'eau de pluie comme ressource du territoire Meilleure gestion des usages de l'eau</p>
Public cible	Grand Anancy, Aménageurs et opérateurs
Pilote	Grand Anancy Direction de l'Action Environnementale et Direction de l'eau potable
Partenaires	SILA, Grand Anancy, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, CD 74

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Les enjeux de gestion de l'eau pluviale sont importants sur le Grand Anancy :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Risques de sécheresses ➤ risques d'inondation et de ruissellement ➤ risque de saturation des réseaux au regard des volumes à gérer, plus fortement encore dans un contexte de changement climatique avec une plus grande variabilité interannuelle des précipitations et une recrudescence des épisodes météorologiques marqués attendue à court et moyen terme ; ➤ risques de contamination des eaux pluviales par lessivage de l'atmosphère puis des surfaces imperméabilisées <p>- par ailleurs, la ressource en eau est sous pression et fragile, notamment dans le contexte du changement climatique. La restitution de l'eau pluviale au milieu naturel est nécessaire pour réalimenter les nappes et les milieux aquatiques. Rappel : épisode spectaculaire de baisse du lac d'Anancy au deuxième semestre 2018 et surtout de ses affluents.</p> <p>La stratégie « Eaux pluviales urbaines » du Grand Anancy développe donc une politique pour limiter le risque inondation, favoriser le retour au milieu naturel, avoir une meilleure gestion de la ressource. Cette politique passe par 3 types d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restituer l'eau au milieu naturel en développant l'infiltration, en limitant l'imperméabilisation - Gérer l'eau pluviale dès qu'elle tombe, lorsqu'elle n'est pas infiltrée, via des toitures et noues végétalisées, et/ou en valorisant et développant les réservoirs et retenues d'eau - Considérer l'eau de pluie comme une ressource en incitant les acteurs du territoire à la réutilisation de l'eau de pluie <p>Le Grand Anancy a approuvé son intégration aux annexes sanitaires des PLU par arrêté de la Présidente</p> <p>Actions déjà engagées:</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'étude en cours pilotée par le SILA/Grand Anancy et confiée au cabinet SEPIA a défini une Stratégie de gestion des eaux pluviales sur le territoire. Elle prend en compte, dans son diagnostic, l'enjeu du changement climatique. Son contenu : > Diagnostic réalisé > Principes de gestion des eaux pluviales validés et stratégie de mise en œuvre en cours > zonage de gestion des eaux pluviales validé (zonage et règlement délibéré en 2019) > règlement de gestion des eaux pluviales > Programme d'action
---	---

Contenu de l'action	<p>Les pistes d'action suivantes pourront être poursuivies et/ou explorées:</p> <p>1/ élaborer des prescriptions contribuant à la qualité des aménagements (action N°23 du PCAET) sur le volet eaux pluviales avec le règlement du service eaux pluviales urbaines se donner des objectifs quantitatifs de réalisation de toitures et de noues végétalisées</p> <p>2/ inciter les acteurs du territoire à la réutilisation de l'eau de pluie en tant que substitut à l'eau potable (voir action N°25 du projet de territoire): développer des actions d'animation de terrain pour accompagner au changement de comportement et promouvoir des systèmes incitatifs (de bacs de récupération des eaux pluviales, dispositifs incitatifs).</p> <p>3/ intégrer les principes de gestion des eaux pluviales, le zonage et le nouveau règlement aux documents d'urbanisme locaux existants et au PLUIHD : Arrêté de la Présidente pour intégration aux annexes sanitaires des PLU.</p> <p><i>Le SILA : mentionne une action importante en la matière prévue et inscrite au Contrat de bassin sous maîtrise d'ouvrage GA Etude technique et travaux visant à la réutilisation des Eaux Pluviales Urbaines 2020 - 2022</i></p>				
Calendrier	<p>Alimentation du PLU: 2020-2023</p> <p>Prescriptions pour la qualité des aménagements: 2020</p> <p>Sensibilisation des acteurs du territoire : 2021</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget estimatif :</p> <p>35 000 €/an</p> <p>Financements :</p> <p>Grand Annecy</p> <p>Contrat de Bassin Fier et Lac (AERMC, CD 74)</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>- Grand Annecy, Notre nouveau zonage « eaux pluviales » - 30/09/ 2019</p> <p>- Grand Annecy, Comment gérer les eaux pluviales sur notre territoire : proposition d'une stratégie d'action, 20 septembre 2019</p> <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	0	0	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Alimentation de la charte de qualité des aménagements		Grand Annecy-service GEMAPI	0%	100%

	Nombre d'habitants sensibilisés à la réutilisation de l'eau	Grand Anecy - Scie action environnementale	2019 = état zéro	objectif à définir
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Ateliers climat : Partenaires n° 6, Citoyens Thorens n°2 et Alby n°7 Projet de territoire N°25 – PCAET N°59			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	<p><i>Gestion de l'eau</i> : les structures d'exploitations de la ressource en eau peuvent avoir des impacts sur le milieu, et notamment les sols. Il faudra être vigilant sur ce point lors de la réalisation d'éventuels travaux.</p> <p><i>Utilisation de l'eau</i> : il est préférable d'évaluer spécifiquement l'impact que peuvent avoir certaines installations sur les milieux environnants. La valorisation de l'eau doit s'accompagner du maintien de la faune et de la flore environnante et dépendante de la ressource.</p>			
Indicateurs de suivi environnemental	<p>Suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines</p> <p>Suivi de l'Etat quantitatif des masses d'eau du territoire</p>			

Pilotage

<p>Objectifs</p>	<p>Un territoire 'Eau responsable' adapté au changement climatique : préserver nos ressources en eau en quantité, qualité, privilégier la réduction des consommations</p> <p>Questionner les usages de l'eau potable et non potable</p>
<p>Public cible</p>	<p>Grand Anancy, grand public, Communes</p>
<p>Pilote</p>	<p>Grand Anancy : Direction de l'eau potable</p>
<p>Partenaires</p>	<p>Grand Anancy : Direction de l'Action Environnementale et de l'Aménagement ville d'Anancy ; SILA</p> <p>Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse</p> <p>Conseil départemental de la Haute Savoie ; Région AURA</p> <p>Fédération des promoteurs immobiliers ; Terractem</p> <p>SMIAC ; Chambre d'agriculture et PNR des Bauges</p>
<p>Descriptif de mise en œuvre</p>	
<p>Contexte de l'action et actions en cours</p>	<p>Dans un contexte de changement climatique et à court terme d'épisodes météorologiques plus marqués (canicule, sécheresse, pluviométrie plus clivée...), les questions de la valeur de l'eau, du partage des usages, du maintien de sa qualité et de sa place dans le territoire du Grand Anancy sont posées pour les prochaines années. La baisse du niveau du Lac d'Anancy en 2018 et les assècs de nombreux cours d'eau ont questionné les habitants sur leurs rapports à l'eau et sur l'avenir de cette ressource. Le Grand Anancy veut donc devenir un territoire « eau-responsable » adapté au changement climatique, c'est-à-dire défenseur d'une gestion raisonnée de l'eau dans un territoire résilient et agréable à vivre.</p> <p>Les orientations de l'objectif sont déjà prises en compte dans les politiques publiques du Grand Anancy avec la signature en avril 2018 de la charte de l'International Water Association (IWA) pour une ville eau-responsable. La finalisation du schéma directeur eau potable envisagée pour 2020 peut être retenue comme l'échéance marquante pour le démarrage de cet objectif.</p> <p><i>SILA : Rappel de l'engagement du Grand Anancy dans le Contrat Fier&Lac</i></p>
<p>Contenu de l'action</p>	<p>Tout d'abord, il faut identifier les actions déjà mises en œuvre sur le territoire concourant à ces grandes thématiques, les promouvoir, les renforcer et en décliner de nouvelles. Les actions suivantes sont celles prévues dans le cadre de l'objectif N°25 du projet de territoire.</p> <p>1- Préserver les ressources en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir ou diminuer, quand c'est possible, les prélèvements d'eau sur le milieu naturel (plan de lutte contre les fuites et d'amélioration du rendement du réseau d'eau - objectif 80% en 2023 - taux actuel 73.6%) FA N° 15 du plan climat - Maintenir ou améliorer la qualité des ressources en eau du territoire : mise en place d'une procédure de surveillance des périmètres de protection des ressources - objectif évolution de l'indice de protection ARS DE 80% à 100% d'ici 2021) - Vérifier le potentiel du Lac d'Anancy comme ressource principale du territoire à l'horizon 2050 au regard des évolutions démographiques et du changement climatique - Etude - Substituer les ressources les plus sensibles suivant les conclusions du schéma directeur eau potable

	<p>-Évaluer et limiter l'impact des eaux de ruissellement avant leur rejet dans le milieu naturel, particulièrement dans le lac et rivières (état des lieux, priorisation suivant impact, travaux ...)</p> <p>2- Sensibiliser les acteurs du territoire (entreprises, habitants, agriculteurs, aménageurs) aux enjeux de la gestion de la ressource en eau</p> <p>- Créer un temps événementiel bisannuel sur la thématique de la gestion raisonnée de l'eau à destination des acteurs du territoire</p> <p>- Inciter les acteurs du territoire à réduire leur consommation d'eau potable et à réutiliser les eaux de pluie (développer les actions d'animation de terrain pour accompagner au changement de comportement et promouvoir des systèmes incitatifs (fourniture de mousseurs, de bacs de récupération d'eau de pluie, dispositif financier ...). On pourra s'appuyer pour cela sur la mise en place du centre de ressources citoyen (action N°2 du PCAET)</p> <p><i>SILA : observatoire de la qualité des cours d'eau, opération collective soyons Fier ...</i></p>				
Calendrier	<p>2020 --> 2025</p> <p>2020- 2023 : Schéma directeur eau potable ; 2020-2021: étude potentiel du lac, cartographie des pratiques existantes d'utilisation des ressources ; 2021 : procédure surveillance des périmètres de protection des ressources, conférence sur gestion raisonnée de l'eau, animations de terrain pour accompagner au changement de comportement</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget : A définir, dans le cadre de la maison de la transition écologique pour l'animation et la sensibilisation.</p> <p>Financements : Grand Annecy, Région, Département, Agence de l'eau</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires : - Guide pratique ADEME: lien</p> <p>Ressources techniques : - Aides Agence de l'Eau pour la réduction des prélèvements d'eau: lien - Appel à projets Agence de l'Eau : lien</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	+	0	+	+
Indicateurs de suivi et	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2018)	Valeur cible (2027)

d'évaluation des actions	- Volume annuel d'eau prélevé à périmètre constant + volume annuel d'eau consommé ramené à l'habitant à périmètre constant	Grand Annecy - dir eau potable	17 664 968 m3 en 2018 soit 83,3 m3/hab	à définir
	- Nb d'habitants sensibilisés à la préservation de l'eau		0	à définir
	- Nb de dispositifs de réduction de consommation mis à disposition		0	à définir
	- Montant des aides incitatives versées		0	à définir
	- Avancement et réalisation des études		10%	100%
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Ateliers climat Alby N°3, N°7; Thorens N°2; Cit'ergie 3.4.1 et 3.4.2 ; Projet de territoire Objectif N° 25			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	/			
Indicateurs de suivi environnemental	Qualité des eaux superficielles et souterraines (%) Etat quantitatif des masses d'eau du territoire (%) Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m3)			

Pilotage

Objectifs	Mieux s'adapter aux niveaux extrêmes du lac (crue ou étiage), pour anticiper et minimiser les impacts sur les usages
Public cible	Grand Anancy, communes riveraines du lac, gestionnaires de réseaux
Pilote	SILA, DDT 74, ville d'Anancy
Partenaires	Ensemble des acteurs de la Commission Lac et Prospective: Grand Anancy, Communes

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Le niveau du lac d'Anancy est régulé à la « cote 0,80 m » au travers de l'ajustement des débits sortants des exutoires du lac d'Anancy. Depuis les années 2010-2011, une réflexion était déjà conduite sur la question du niveau du lac, afin d'étudier et de concerter la mise en œuvre d'un calendrier de gestion du niveau plus favorable aux espaces naturels du tour du lac (dont les roselières), avec un peu plus d'amplitude.</p> <p>La sécheresse de 2018 a donné un coup d'accélérateur au dossier, et les décideurs ont souhaité aller plus loin, et d'intégrer d'autres actions. L'année 2018 a montré comment, en période de fortes précipitations comme en période de sécheresse marquée, la régulation du lac trouve ses limites. A l'automne 2018, une diminution majeure du niveau lac d'Anancy et des débits cours d'eau a été observée, imputable aux conditions météorologiques exceptionnelles enregistrées durant l'été sur la Haute-Savoie. Il faut remonter à 1921 pour connaître un niveau plus bas. Ces événements météorologiques, dont on peut s'attendre à ce qu'ils se reproduisent plus souvent dans le contexte du changement climatique, ont eu plusieurs impacts : la baisse du niveau lac interroge les installations de pompage telles qu'elles sont aujourd'hui (hauteur de la prise d'eau d'une des stations à la limite de la cote la plus basse des eaux atteinte); impacts négatifs sur la navigation et sur la pêche en rivière, vigilance quant aux impacts des hausses de température et de hauteur du lac sur la biodiversité du lac, impact négatif sur le bon fonctionnement des installations hydroélectriques du Thiou.</p> <p>Pour répondre à ce nouvel enjeu, la commission « Lac et prospective » qui a été initiée par le SILA en 2008 et à laquelle collaborent les services de l'Etat, notamment la DDT 74, a abouti à la proposition de 7 mesures d'adaptation portées par différents maîtres d'ouvrage, concernant l'amélioration des dispositifs de gestion du niveau du lac et d'adaptation des usages aux niveaux extrêmes du lac (fin 2018).</p>
---	--

Contenu de l'action	<p>Sept mesures d'adaptation sont déjà programmées et budgétées, pour la plupart déjà engagées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Modernisation des vannes de régulation du lac ; démarrage des travaux en 2021 2/ Etude pour la définition précise du débit minimal à conserver dans le Thiou ; étude engagée et en cours 3/ Etude pour l'optimisation du potentiel hydroélectrique du Thiou (réalisation 2019, pilotage ville) ; étude terminée 4/ Etude de faisabilité de déplacement de la conduite d'eau potable qui traverse le Thiou ; étude terminée 5/ Recensement des impacts rencontrés au cours de l'été 2018 - Dans le cas où ces impacts seraient avérés, une étude d'adaptation spécifique sera lancée ; recensement terminé 6/ Etude de vulnérabilité des bâtiments publics par rapport aux crues du lac ; terminée
----------------------------	---

	<p>7/ Faire évoluer les consignes de gestion du niveau du lac (expérimentation des nouvelles côtes du lac courant 2019) réflexion sur le marnage expérimentation réalisée en 2019 et 2020 évaluation à venir par les services de l'Etat.</p> <p>NB: Le niveau du lac est contrôlé artificiellement, mais il reste bien un lac naturel : ce contrôle du niveau a ses limites, les crues et les étiages peuvent toujours survenir, qui plus est dans un contexte de réchauffement climatique. Les actions précitées faciliteront la gestion du niveau, mais ne pourront garantir un contrôle total dans toutes les circonstances.</p>				
Calendrier	<p>Suivi scientifique écologique tous les 6 ans par le SILA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude débit minimal du Thiou (2019-2020); - Modernisation des vannes de régulation du lac (2019-2020); - Etude potentiel hydroélectrique du Thiou (2019) ; - Etude de faisabilité de déplacement de la conduite d'eau potable qui traverse le Thiou (2019) ; - Recensement des impacts été 2018 (réalisé) ; - Etude de vulnérabilité bâtiments (2019); - Expérimentation des nouvelles côtes du lac (2019-2020) 				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget : Ressources internes SILA, DDT 74 et ville d'Annecy Modernisation des vannes 1 M d'euros</p> <p>Financements : Etat, SILA, Grand Annecy, Communes</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SILA, Commission Lac & Prospective Collège Usagers – Jeudi 16 mai 2019 - Compte-rendu - SILA, Gestion du niveau du lac : une expérimentation en 2019, Conférence de presse 11 mars 2019 <p>Ressources techniques :</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	+	0	+	+
Indicateurs de suivi et	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)

d'évaluation des actions	Réalisation des études et des travaux programmés	SILA	50%	100%
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Projet de Territoire N°25 Commission lac et Prospective - Actions d'adaptation aux niveaux extrêmes du lac			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	/			
Indicateurs de suivi environnemental	Etat quantitatif des masses d'eau du territoire (%)			

Pilotage

Objectifs	Pérenniser l'activité agricole en alpages en adéquation avec le milieu Accompagner les agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques de gestion de l'eau face aux conséquences du changement climatique
Public cible	Agriculteurs
Pilote	Grand Anancy - Directions de l'Eau potable de l'Aménagement et de l'Action Environnementale
Partenaires	Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc; Société d'Economie Alpestre, CD 74, communes, AFP du territoire PNR du Massif des Bauges – Agate

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>La sécheresse de 2018 a été l'occasion d'une prise de conscience collective des pressions sur la ressource en eau dans le Grand Anancy. S'il n'y a pas eu de difficulté majeure en termes de production d'eau potable, quelques agriculteurs ont dû se rapatrier sur le réseau d'eau du fait de l'assèchement de leurs sources. Des conflits sont également apparus entre usagers, et notamment entre gestionnaires de stations de ski et alpagistes, concernant l'utilisation de la ressource des réserves d'eau en alpage. Plus globalement, l'augmentation moyenne des températures, la plus grande variabilité interannuelle des précipitations et des températures, la plus forte fréquence et intensité des sécheresses et canicules occasionnés par le changement climatique interrogent les pratiques agricoles et les modalités de gestion des espaces naturels et agricoles que sont les alpages. La culture fourragère au Semnoz sert à l'alimentation fourragère des troupeaux en hiver et aussi en été par la production des prairies d'alpage. Ces productions sont fragilisées par la hausse des températures estivales et le manque de précipitation en été.</p> <p>Ce nouvel enjeu est pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le Schéma Départemental des Espaces Naturels sensibles (SDENS 2016-2022) élaboré par le département et le Contrat de Territoire des Espaces Naturels Sensibles CTENS du Grand Anancy approuvé fin 2020 par le GA et début 2021 par le Département, qui déploient chacun un certain nombre d'actions traitant de l'adaptation au changement climatique et des alpages. - La politique agricole du Grand Anancy s'efforcera de bien prendre en compte la problématique du changement climatique notamment dans la stratégie pastorale en lien avec l'action 46 du PCAET.
Contenu de l'action	<p>Les actions suivantes pourront être explorées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Établir en partenariat avec la chambre d'agriculture un état des lieux et une cartographie des pratiques existantes d'utilisation des ressources ; (2020-21) 2/ Vérifier la capacité hydrique du territoire / aux projections des besoins en eau liés à l'exploitation agricole, identifier d'éventuels conflits d'usage au regard notamment des prévisions en termes de changement climatique ; 3/ Mettre en place un accompagnement des agriculteurs dans l'adaptation de leurs pratiques au changement climatique 4/ Anticiper les éventuels conflits d'usages (agriculteurs et station de ski, VTT, randonneurs, traileurs...) : Projet Artaclim avec l'Agence Alpine des Territoires et le PNR du Massif des Bauges. Plan de gestion Semnoz
Calendrier	<p>2020 à 2022 - études (état des lieux, cartographie, capacité hydrique, conflits...)</p> <p>2020 à 2025 - accompagnement des agriculteurs</p>

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget : 120 000€ environ Actions correctives à chiffrer par la suite.</p> <p>Financements : Grand Annecy, Agence de l'eau, FEADER, CD 74</p>
------------------------------	--

Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires : - Agence de l'eau: aides financières pour les agriculteurs: lien - Bilan de l'appel à projets "Innovation et expérimentation en agriculture": lien</p> <p>Ressources techniques : - Documentation et retours d'expérience, document produit par le Réseau Action Climat: lien - Observatoire Savoyard du changement climatique: lien</p>
---	--

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	0	0	+	+

Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur cible (2027)
	Avancement des études	Grand Annecy-Dir Eau potable	0%	100%
	Nombre d'agriculteurs accompagnés	Grand Annecy-Dir Eau potable	0%	10% des agriculteurs (soit environ 27)
	Nombre d'exploitations agricoles ayant changé leur mode de gestion de l'eau pour s'adapter au changement climatique	Grand Annecy-Dir Eau potable	0%	10% 27 / 270 exploitations

Lien avec d'autres actions

Actions complémentaires	Projet de territoire n°25
--------------------------------	---------------------------

Limitation et suivi des incidences environnementales

Préconisations	/
-----------------------	---

Indicateurs de suivi environnemental	Qualité des eaux superficielles et souterraines (%)
	Etat quantitatif des masses d'eau du territoire (%)
	Volume d'eau prélevé dans les captages alimentant le territoire (m3)
	Part des surface agricole et naturelle (%)
	Nombre de jour de gel à Thônes (nb/an)



64 – Développer et faire connaître les lieux de nature et de fraîcheur en ville (orientation 4.2)

Pilotage


Objectifs	Faire connaître les emplacements des lieux de fraîcheur et de nature Sensibiliser sur l'intérêt de ces espaces de fraîcheur
Public cible	Citoyens
Pilote	Grand Anancy et ville d'Anancy
Partenaires	Les communes - CAUE 74

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>Les derniers épisodes caniculaires et de fortes chaleurs ont mis en avant, dans un contexte pourtant relativement protégé comme celui du Grand Anancy et des bords du lac, la nécessité de disposer de lieux de fraîcheur de proximité pour se ressourcer lors des épisodes de canicule.</p> <p>Aujourd'hui, la notion de réseau d'espace frais est abordée au travers du Schéma Agglo Nature et du Projet de territoire, qui vise comme objectif le fait de disposer d'un espace naturel ou un parc à moins de 15mn à pied de chaque logement (objectif 26 du Projet de Territoire). Le Plan Climat vient compléter cet objectif par le développement d'une trame de fraîcheur en ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - via la végétalisation de la ville (plantations d'arbres / action N°54, développement des espaces verts / action N°55, végétalisation des toitures/action N°56) - via la désimperméabilisation des sols et le développement de la présence paysagée de l'eau en ville (actions N°59 et N° 60) <p>Il s'agit maintenant de compléter ces dispositifs en développant d'autres lieux de fraîcheur intra-urbains : présence de l'eau en ville, et surtout en les donnant à connaître aux habitants et aux usagers , pour qu'ils puissent facilement service de "refuges climatiques" l'été.</p>
Contenu de l'action	<p>1/ Structurer l'action : approfondir les objectifs de l'action, sa méthode et définir les pistes de travail</p> <p>2/ Renforcer la trame de fraîcheur par des réalisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retrouver un réseau de fontaines à boire en ville (eau potable) - dans le cadre du plan de rénovation en cours à la ville d'Anancy (Directions propreté urbaine / paysage biodiversité) - Planifier et élaborer le volet « eau » de la trame fraîcheur en ville constituant le pendant du cadastre vert. - Rendre l'eau visible en ville afin de participer à son rafraîchissement par sa présence sous toutes ses formes : récréatives (ex : brumisation...) et d'agrément ; ruissellement ; infiltration ; entretien et aménagement des cours d'eau...) puis déclinaison opérationnelle. - Valoriser l'eau comme composante naturelle de notre environnement à préserver. <p>3/ Faire connaître les lieux de fraîcheur</p>

	<p>L'ouverture de la réflexion aux habitants via les ateliers climat, des balades urbaines de découverte ou des cartes interactives co construites avec eux (solutions numériques) peut également être imaginée.</p> <p>- Créer une carte interactive (avec les habitants) pour recenser tous les lieux de nature : alignements, espaces verts, présence d'eau ou de lieu frais... <i>Le SIG de la ville d'Annecy répertorie à ce stade les bornes fontaines.</i></p> <p><i>SILA : Dans le cadre du plan lac, coordonné par le SILA, une étude est prévue et budgétée 2021 MO SILA pour recenser les « zones de fraîcheur » sur les affluents du lac et en aval. L'objectif est d'offrir une alternative estivale aux rives du lac pour contribuer à diminuer la fréquentation et les problèmes associés.</i></p>				
Calendrier	<p>Calendrier indicatif:</p> <p>2021 : montage d'un groupe projet Ville d'Annecy / Grand Annecy</p> <p>2021-2025: Mise en œuvre des actions</p>				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>> 70 000 € environ d'amorçage</p> <p>A compléter selon les actions à venir.</p> <p>Financements :</p> <p>Grand Annecy, Agence de l'eau, via le contrat de bassin, Ville d'Annecy</p>				
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>- Lyon: cartographie des lieux frais : lien ici</p> <p>- Paris: cartographie des lieux frais: lien ici</p>				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	0	0	0	+/-
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2027)
	Elaboration d'une feuille de route en matière de communication sur les emplacements des lieux de fraîcheur et de nature		Ville d'Annecy / Grand Annecy	0%	100%
	Diagnostic des lieux de fraîcheur en ville (sous forme de carte participative et interactive, ou autre)		Ville d'Annecy / Grand Annecy	SILA 10%	100%
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Ateliers climat; Alby n°11 ; Partenaires n°9				

	Projet de Territoire objectif n°26
Limitation et suivi des incidences environnementales	
Préconisations	Les mesures liées à la présence de l'eau en ville ne doivent pas se faire au détriment de la ressource, et être pleinement intégrées dans le plan de gestion de celle-ci. La sensibilisation autour de ces espaces devrait, en plus de signaler leur existence, informer des enjeux qui leur sont liés.
Indicateurs de suivi environnemental	/

	65 – Approfondir la connaissance de la vulnérabilité du territoire (orientation 4.3)
Pilotage	
Objectifs	Cibler les risques principaux du territoire afin de réduire sa vulnérabilité au changement climatique
Public cible	Citoyens, Entreprises
Pilote	Grand Anecy Direction de l'Action Environnementale – Agate
Partenaires	ONF, CRPF, PNR des Bauges, COFOR, Communes ARS, ATMO AURA, EDF, CH Anecy Genevois (CHANGE), CCAS, CIAS, CCI
Descriptif de mise en œuvre	
Contexte de l'action et actions en cours	<p>Une étude de vulnérabilité du territoire du Grand Anecy aux effets du changement climatique a été réalisée dans le cadre du diagnostic territorial du PCAET, par l'AMO PCAET. Ce diagnostic a permis de faire avancer l'état des connaissances en matière de bilan des impacts déjà observés du changement climatique, de partage des tendances climatiques à venir et de leurs impacts attendus, d'identification de la vulnérabilité spécifique des écosystèmes, des populations et des activités économiques du territoire.</p> <p>Toutefois, cette étude a montré des besoins d'approfondissement :</p> <p>1/ Des incertitudes demeurent quant au risque inondation à moyen et long terme, en prenant en compte les différents scénarii de changement climatique ;</p> <p>2/ L'impact du changement climatique sur les risques géotechniques mériterait également d'être approfondi ;</p>

	<p>3/ Le bilan hydrique du territoire est à réaliser (étude des ressources/ prélèvements, et identification des possibles conflits dans un contexte de changement climatique);</p> <p>4/ L'état de santé des forêts est encore mal connu par les forestiers (ONF notamment); FA N° 67 du PCAET</p> <p>5/ Les impacts du changement climatique sur la biodiversité du territoire sont encore mal connus (des études très ponctuelles, relevant de la recherche fondamentale essentiellement, plus adaptées au climat de haute-montagne qu'à celui de moyenne montagne) FA N° 67 du PCAET</p> <p>6/ La nature des risques sanitaires liés au changement climatique (moustiques et allergènes notamment) mériterait d'être approfondie, pour identifier si le risque est réel ou négligeable</p> <p>7/ Les impacts du changement climatique sur le secteur économique (canicules, impacts d'éventuelles inondations, ...) sont à explorer.</p> <p>8/ la vulnérabilité de la station du Semnoz au changement climatique</p> <p>Le Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement du Semnoz a été créé en 1969 par le maire d'Annecy. Dissous en 2018, ses activités ont été reprises fin 2018 par le Grand Annecy. 2005 : année de la création de la 1^{ère} retenue d'eau pour sécuriser l'approvisionnement en eau des troupeaux. Sa capacité devrait être doublée à court terme afin d'alimenter la production de neige de culture.</p> <p>Le Semnoz bénéficie du projet européen ARTACLIM , projet de recherche –action piloté par l'Agence Alpine des territoires. Le constat : la baisse du niveau de l'enneigement et le raccourcissement de la période d'enneigement. La baisse du chiffre d'affaire des remontées mécaniques. Ce constat pose le questionnement de l'avenir du stade de neige du Semnoz à moyen et long terme et suscite le débat quant à la rentabilité des investissements.</p> <p>9/ Les données devront être davantage territorialisées, pour permettre aux acteurs locaux de se retrouver plus directement dans le diagnostic.</p> <p>10/ L'enjeu des incendies de forêt fait partie des 10 cibles prioritaires par la deuxième édition du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2) et la vulnérabilité du territoire à cet enjeu devra être approfondie.</p> <p>Seuls les points 2, 6 , 7 et 8 sont traités dans cette fiche action, les autres étant traités dans les actions 61, 65 et 67.</p>
<p>Contenu de l'action</p>	<p>2/ Risque géotechnique : échange avec le BRGM afin de définir une méthodologie adéquate pour affiner géographiquement les secteurs vulnérables du Grand Annecy à ce risque.</p> <p>6/ Mieux connaître l'impact du changement climatique sur les risques sanitaires</p> <p>Il s'agit de mieux connaître et se préparer face aux risques sanitaires liés aux moustiques et aux allergènes. Un groupe de travail pourra par exemple être monté pour identifier le risque de manière prospective / identifier les pistes d'action / mettre en place des actions de sensibilisation, associant les experts du sujet (Agence Régionale de Santé, CH Annecy Genevois ...)</p> <p>7/ Mieux connaître l'impact du changement climatique sur le secteur économique</p> <p>Lancer une étude des impacts (audit auprès des entreprises) - À appuyer sur le centre de ressources de Saint-Jorioz. Accompagnement nécessaire.</p> <p>8/ La vulnérabilité de la station du Semnoz : il s'agira</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ D'établir un bilan de l'enneigement et du fonctionnement de la station sur les 15 dernières années ➤ De travailler en lien avec le projet Artaclim et de veiller à la mise en œuvre du plan d'actions

Calendrier	Calendrier indicatif : - 2020 - 21: montage des différents groupes de travail - 2021: lancement des éventuelles études validées (besoins 7) - 2022-2025: mise en service des observatoires et des actions				
Moyens alloués à l'action					
Budget et financement	Budget : 60 k€ d'études de vulnérabilité 10 k€ de suivi. Financements : Grand Anancy, CD 74, ONF, ONEMA, PNR des Bauges, Agence de l'Eau, LPO ?				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires : - Grand Anancy, PCAET, Diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique, 2019 - Communauté de l'agglomération d'Anancy, Stratégie locale de gestion des risques d'inondation, 2016 Ressources techniques : - Observatoires locaux de la biodiversité: lien				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	+	+	+	++	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Montage des groupes de travail		Grand Anancy - Sce de l'Action Environnementale	0%	100%
	Réalisation des études complémentaires		Grand Anancy - Sce de l'Action Environnementale	0%	100%
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Cit'ergie 1.1.4 Actions n° 61, 66 et 67 du PCAET Objectif n° 25 du projet de territoire				
Limitation et suivi des incidences environnementales					

Préconisations	/
Indicateurs de suivi environnemental	

Pilotage

Objectifs	Préparer les citoyens et le territoire face aux risques naturels et aux risques sanitaires Analyser l'impact du changement climatique sur les risques naturels et sanitaires
Public cible	Citoyens, Entreprises, Professionnels de l'aménagement et de la construction
Pilote	Grand Annecy – direction de l'Action environnementale
Partenaires	Direction de l'Aménagement service urbanisme , communes, Météo France , SDIS, Préfet de département, DDT 74, ONF, PNR des Bauges, SILA

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l'action et actions en cours	<p>A ce jour, les politiques publiques de gestion du risque sur le Grand Annecy prennent en compte de manière partielle les risques associés aux effets du changement climatique:</p> <p>A ce jour, 18 PPRn couvrent 11 communes</p> <p>- Risques naturels</p> <p>Le plan de prévention des risques naturels (PPRn) est un document qui régleme l'utilisation des sols en fonction des risques naturels auxquels ils sont soumis, de l'interdiction de construire à la possibilité de construire sous certaines conditions. Il permet de prendre en compte l'ensemble des risques, dont les inondations qui représentent le risque naturel le plus courant en France, mais aussi les séismes, les mouvements de terrain, les avalanches... Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est réalisé pour certaine commune du territoire. On retrouve un PPRN à Annecy, Annecy-Le-Vieux, Cran-Gevrier, Meythet, Pringy, Seynod. Cependant, ces PPRN ne prennent pas en compte l'évolution de ces risques en lien avec le changement climatique, il n'y a pas d'action d'adaptation à ces risques qui en découle. De même, le risque de feux de forêt n'est pas identifié dans les documents de prévention et de gestion du risque locaux alors qu'il fait partie des 10 cibles prioritaires par la deuxième édition du Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC2).</p> <p>- Risque inondation</p> <p>Une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) pour le Territoire à Risque Important d'Inondation d'Annecy a été réalisée en 2016. Dans le programme d'actions de cette stratégie, on retrouve une prise en compte de l'adaptation au changement climatique, surtout vis-à-vis de l'augmentation de ce type de risque, avec par exemple (études hydrauliques prenant en compte les impacts potentiels du changement climatique; réflexion sur l'adaptation du territoire en cas de crise, sur la vulnérabilité des réseaux au risque inondation...). Toutefois, cette stratégie ne couvre qu'une partie du territoire du Grand Annecy.</p> <p>Par ailleurs, Le SILA et le Grand Annecy se partagent la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). A ce jour, il n'y a pas de prise en compte directe du changement climatique dans les actions mise en œuvre, seulement une protection des biens, des personnes et des écosystèmes naturels face aux inondations.</p> <p>- Canicules</p> <p>Le dispositif canicule est aujourd'hui relativement efficace. Le Plan National Canicule est décliné dans les départements sous la forme d'un Plan de Gestion d'une Canicule Départemental (PGCD), qui se décline localement au Grand Annecy (intercommunalité, CIAS et CCAS).</p>
---	--

	Les pistes de progrès portent donc essentiellement sur l'enjeu de meilleure prise en compte du risque inondation, des risques géotechniques, des risques sanitaires liés aux moustiques et allergènes, et du risque incendie, dans un contexte de changement climatique (voir action PCAET N°65).
Contenu de l'action	<p>Trois actions pourront être engagées pour intégrer l'impact du changement climatique sur les risques naturels du territoire dans les documents politiques de gestion du risque:</p> <p>1/ Renforcer les PPR (PPRn, PPRi) sur le volet prospectif (géotechnique, risque inondation)</p> <p>Initier le dialogue avec les services de l'Etat, qui sont en charge de la révision des PPR, sur la base de l'étude de vulnérabilité réalisée dans le cadre du diagnostic du PCAET: peut-on renforcer les plans de prévention des risques naturels existants, pour qu'ils prennent mieux en compte le changement climatique, et soient plus prospectifs? Le contexte de l'élaboration du PLUi (2019-2023) est une bonne opportunité pour aborder ce sujet, car ces documents seront annexés au futur PLUiHM Bioclimatique.</p> <p>2/ Engager une réflexion sur une politique de gestion du risque incendie</p> <p>Initier le dialogue avec le SDIS. Actuellement, la Haute-Savoie ne fait pas partie de la liste de départements ciblés par le financement du dispositif DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) au niveau national, permettant de financer la réalisation de pistes de défense. Peut-on développer une prise en charge du risque plus prospective? Y a-t-il d'autres exemples similaires dans des départements voisins? L'objectif serait l'intégration de ce risque dans les PPRn, dans le plan intercommunal de Sauvegarde, en lien avec la réflexion en cours dans le CTENS sur l'encadrement de l'accès aux espaces de nature (voir action PCAET N°69).</p>
Calendrier	Engagement des réflexions dès 2020 (groupes de travail dédiés) Suite du calendrier à définir courant 2020
Moyens alloués à l'action	
Budget et financement	<p>Budget : 350 000 € minimum pour la mise à jour des Plan de prévention des risques et plans de gestion de crise.</p> <p>Financements : Grand Annecy, DDT 74, CD 74</p>
Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grand Annecy, PCAET, Diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique, 2019 - Communauté de l'agglomération d'Annecy, Stratégie locale de gestion des risques d'inondation, 2016 - Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles communaux - Cartographies réalisée par l'ARS pour les espèces exotiques invasives, pour les espèces allergènes... <p>Ressources techniques : DDT 74; SILA</p>
Suivi - évaluation	

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	0	0	++	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	Valeur cible (2027)
	Montage d'un groupe de travail "risques naturels" (services de l'Etat, SDIS, Grand Annecy, SILA)		Grand Annecy, Scie Action Environnementale	0%	100%
	Mise à jour des PPR intégrant un volet prospectif		Grand Annecy, Scie Action Environnementale	0%	100%
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Cit'ergie 1.1.4 PCAET N°65				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	<i>Gestion de l'eau</i> : la mise en place de structures de protection contre les risques naturels et sanitaires, peut avoir des impacts sur le milieu, et notamment les sols. Il faudra être vigilant sur ce point lors de la réalisation d'éventuels travaux.				
Indicateurs de suivi environnemental	Evolution de la part du territoire (en nombre d'habitants) soumis à des PPRN				

Pilotage

Objectifs	<p>Mieux cerner le niveau d'attente possible sur les services rendus par les écosystèmes pour les préserver</p> <p>(séquestration du carbone, production de bois d'œuvre/énergie, rétention d'eau, biodiversité...).</p> <p>Faciliter la résilience des écosystèmes face au changement climatique</p>
Public cible	<p>Forestiers, Citoyens</p>
Pilote	<p>GRAND ANNECY</p>
Partenaires	<p>Agate - Office National des Forêts, Centre Régional de la Propriété Forestière, Association des Communes Forestière de la Haute Savoie, Communes, propriétaires forestiers privés ; PNR des Bauges ; Associations environnementales</p>
<p align="center">Descriptif de mise en œuvre</p>	
Contexte de l'action et actions en cours	<p>Depuis plusieurs décennies, les écosystèmes subissent les aléas climatiques : tempêtes de 1999, sécheresses répétées depuis 2003 etc... Leur fréquentation comme espace récréatif est de plus en plus forte. La forêt est sollicitée pour remplir différentes fonctions comme la production de bois d'œuvre, de bois énergie, de réserve de biodiversité, de séquestration du carbone. En même temps, on observe des dépérissements de peuplements, des signes de faiblesse. Les épisodes de canicule et les jours de fortes chaleur impactent également les milieux humides.</p> <p>L'enjeu de la fiche action est de mieux connaître pour mieux agir et d'évaluer l'impact du changement climatique sur le vivant par le vivant.</p>
Contenu de l'action	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ réaliser l'atlas de la biodiversité du Grand Anancy (compilation des données existantes et acquisition des éventuelles données manquantes) avec le suivi bio-indicateurs ➤ développer la connaissance des pressions exercées sur les écosystèmes et connaître leur état de santé. Etudier la possibilité de monter un observatoire de la biodiversité du territoire qui soit participatif, appuyé sur les associations environnementalistes locales, sur les dispositifs existants (Laboratoire CARTEL, CREA Mont Blanc, PARN, IRSTEA). Possibilité de faire participer les habitants à cet observatoire. S'appuyer sur la ville d'Annecy qui va développer un observatoire de la biodiversité sur son périmètre. ➤ évaluer l'impact du changement climatique sur les écosystèmes. Monter un observatoire de l'état des forêts sur le territoire, en partenariat avec ONF/CRPF/COFOR /PNR des Bauges. ➤ élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion et de protection des sites naturels sensibles ainsi que des espaces de 'nature ordinaire' (Contrat Territorial des Espaces Naturels Sensibles) ➤ en lien avec le projet européen Artaclim, prévoir la gestion des boisements en conséquence.
Calendrier	<p>2022 : Définition de la méthodologie et des actions prioritaires</p> <p>2022 - 2025 : réalisation des actions à entreprendre</p>
<p align="center">Moyens alloués à l'action</p>	

Budget et financement	Budget : 300 000 €				
	Financements : CTENS (CD74)				
Ressources documentaires et techniques	Ressources documentaires :				
	Ressources techniques :				
Suivi - évaluation					
Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	+	0	+	+
Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2020)	Valeur cible (2027)
	Atlas réalisé		Grand Annecy		
	préconisations de gestion rédigées et plan d'adaptation réalisé sur le territoire				
Lien avec d'autres actions					
Actions complémentaires	Objectifs N° 20 et 23 du Projet de territoire				
Limitation et suivi des incidences environnementales					
Préconisations	/				
Indicateurs de suivi environnemental					

Pilotage

Objectifs	Quantifier et évaluer la séquestration du carbone (forêts, surfaces agricoles, lac, espaces verts) Favoriser les initiatives de stockage du carbone
Public cible	Citoyens, Grand Anancy
Pilote	Grand Anancy – Direction de l’Action environnementale – Agate
Partenaires	Agate - ONF, CRPF, PNR des Bauges, Association des COFOR, CASMB, AURAE DDT - CD74

Descriptif de mise en œuvre

Contexte de l’action et actions en cours	<p>La séquestration carbone (carbone stocké annuellement dans la biomasse) ne représente actuellement que 12% des émissions des gaz à effet de serre du territoire. Pour atteindre la neutralité carbone, le scénario de transition du Grand Anancy table sur une augmentation de 20% de la séquestration carbone à horizon 2050 en parallèle de la réduction des émissions de GES. Il est donc nécessaire de planifier cette augmentation de la séquestration et de mettre en place les outils permettent de mesurer son évolution.</p> <p>L’évaluation précise de la séquestration carbone et de son potentiel de développement nécessite des données fines sur l’occupation des sols, l’état des forêts, les pratiques agricoles... qui ne sont pas toujours disponibles. Il convient donc, à l’instar du Schéma Directeur des Energies, d’établir un Schéma Directeur de séquestration du Carbone reposant sur une analyse fine de la séquestration carbone et des différentes voies de développement.</p>
---	--

Contenu de l’action	<p>Elaborer le schéma directeur de séquestration du carbone</p> <p>L’élaboration du Schéma Directeur de Stockage du Carbone (SDSC) nécessitera plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire un diagnostic des acteurs de la séquestration carbone sur le territoire 2. Mettre en place une gouvernance pour l’élaboration du SDSC, en définissant notamment un Comité Technique qui pourra valider la méthodologie et les données employées. Le Grand Anancy devra être en mesure de mettre à jour le diagnostic annuellement. 3. Faire un diagnostic du stock et de la séquestration (flux) carbone du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - préciser la séquestration carbone en forêt (notamment en lien avec l’action 67 d’analyse de l’état de santé des forêts) et dans les produits bois. - mieux connaître le stock et la séquestration carbone dans les sols, notamment à travers les pratiques agricoles. La mise en place d’un diagnostic Climagri (en lien avec l’action 46) pourra être étudiée. <p>L’outil ALDO, développé par l’ADEME, pourra être utilisé en remplaçant les valeurs par défaut de l’outil par des valeurs plus précises issues du diagnostic.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Évaluer le potentiel de développement de chaque puits carbone (forêts, sols, toits végétalisés et végétation urbaine, produits bois...). Ce potentiel devra être mis en regard des effets du changement climatique sur les écosystèmes. 6. Préciser la stratégie de développement de la séquestration carbone à partir du diagnostic et de l’évaluation des potentiels ; 7. Définition d’un programme d’actions partagé et cohérent avec le PCAET (exemple : plan canopée) <p>En lien avec le plan d’action du PCAET, la mise en place d’outils favorisant la séquestration carbone (Sylv’actes, Surface+, Label Bas Carbone, agrégateur de carbone...) sera étudiée.</p>
----------------------------	---

	<p>Soutenir les initiatives économiques et de recherche en faveur du stockage carbone</p> <p>Il s'agira de soutenir le développement des connaissances et le savoir-faire local en matière de stockage du carbone pour en faire une filière d'excellence , d'accompagner les initiatives en recherche et développement des universités et des entreprises locales en matière de stockage du carbone.</p>
Calendrier	<p>Début de l'étude : 2021-2022</p> <p>Plan directeur avec plan d'action pour 6 ans</p>

Moyens alloués à l'action

Budget et financement	<p>Budget :</p> <p>100 000 € à minima</p> <p>Financements :</p> <p>Grand Annecy, ONF</p>
------------------------------	--

Ressources documentaires et techniques	<p>Ressources documentaires :</p> <p>Exemple : Plan Canopée de Lyon 2017</p> <p>Documents de référence du site Territoires&Climat : https://www.territoires-climat.ademe.fr/ressource/212-76</p> <p>Agrégateur de carbone de l'Agglomération de La Rochelle : https://www.agglo-larochelle.fr/grands-projets/territoire-zero-carbone?article=l-agregateur-carbone</p> <p>Ressources techniques :</p> <p>Outil ALDO : https://www.territoires-climat.ademe.fr/actualite/loutil-aldo-pour-une-premiere-estimation-de-la-sequestration-carbone-dans-les-sols-et-la-biomasse</p> <p>L'Union Régionale des COFOR a développé un outil permettant de calculer la séquestration carbone dans les produits bois</p> <p>Des données sont disponibles auprès de l'IGN : https://inventaire-forestier.ign.fr/</p>
---	--

Suivi - évaluation

Impacts attendus	Impact énergétique conso. / prod. ENR	Impact GES émissions / stockage carbone	Impact sur la qualité de l'air	Impact sur l'adaptation au changement climatique	Autres impacts environnementaux
	0	++	0	++	+
Indicateurs de suivi et	Indicateur de suivi		Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2021)	7

d'évaluation des actions	Réalisation du plan directeur du stockage carbone	Grand Annecy	Non réalisé	Réalisé
Lien avec d'autres actions				
Actions complémentaires	Atelier climat Annecy N° 27 Objectif N° 46 du Projet de territoire			
Limitation et suivi des incidences environnementales				
Préconisations	/			
Indicateurs de suivi environnemental				

TABLEAU DE BORD DE SUIVI DU PCAET

AXE	ORIENTATION	Numéro	Nom de l'action	Indicateurs de suivi	Producteur de l'indicateur	Valeur initiale (2019)	Valeur objectif (2025)
			Actions soeles en violet	Indicateurs Cit'ergie en rouge			
AXE 1 - MOBILISER L'ENSEMBLE DES ACTEURS ET LES CITOYENS AUTOUR DU PLAN CLIMAT	ORIENTATION 1.1 - Un plan climat citoyen : les ateliers permanents du climat	1	Engager un grand débat participatif et soutenir financièrement les initiatives du territoire	Nombre de réunions des ateliers suivi du programme (12 par an) et nombre de participants	AMO ateliers climat	14	86
				Nombre d'actions citoyennes mises en place	AMO ateliers climat	0	
		2	Créer la Maison de la transition écologique	Réalisation de la Maison de la transition écologique	Grand Ancecy	0	Réalisée
				Indicateur Cit'ergie 54 - Nombre de manifestations/actions par an sur le climat l'air et l'énergie	Directeur de la Maison de la transition écologique	1 défi déchets	18
				Nombre de personnes sensibilisées	Directeur de la Maison de la transition écologique	196 participants au défi déchets	7% de la population du territoire
		3	Favoriser l'émergence de "centrales citoyennes" de production d'énergies renouvelables	Mise en place du cautionnement	Grand Ancecy	Non réalisé	Réalisé
				Mise en place de la convention	Grand Ancecy	Non réalisé	Réalisé
				Nombre de citoyens et d'entreprises impliqués			
		4	Mise en place d'actions de science participative sur le territoire : observation de l'évolution du vivant	Mise en place effective des actions de Sciences participatives	Service CAE	Non réalisée	Réalisée
				Bilan annuel réalisé	porteurs des actions	0	
		5	Apprendre à nos enfants à vivre et respecter la montagne et le paysage et à s'impliquer dans la transition énergétique	Nombre d'animations réalisées	PNR du Massif des Bauges	0	
		6	Accompagner l'évolution des pratiques des manifestations sur le territoire en faveur de la transition énergétique	Nombre d'événements labellisés	Grand Ancecy - Service Gestion des déchets	228	
		ORIENTATION 1.2 - Les collectivités, moteurs de la transition énergétique	7	Les communes parties prenantes du Plan Climat	Nombre de communes signataires du plan climat	Grand Ancecy	0
	Nombre de commune dans la démarche Citergie						
	Nombre de communes adhérant au CEP				SYANE - SIESS	0	
	8		Formaliser une politique d'achat et développer les achats durables	Recrutement d'un acheteur public	Grand Ancecy	Non réalisé	Réalisé
				Indicateur Cit'ergie 51 - Part des marchés intégrant des clauses environnementales (%)	Acheteur public	A déterminer	A déterminer
	9		Gestion du patrimoine bâti du Grand Ancecy et retours d'expérience	Nombre d'actions de sensibilisation aux économies d'énergie et nombre de participants	Grand Ancecy et ville centre		
				Indicateur Cit'ergie 13a - Dépenses énergétiques de la collectivité (euros)	Grand Ancecy	0%	100%
		Indicateur Cit'ergie 12 - Part de bâtiments publics ayant fait l'objet d'un diagnostic énergétique		Grand Ancecy	0%	100%	
Indicateurs Cit'ergie 14a - Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (MWh) Indicateur Cit'ergie 14c - Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m²)		Grand Ancecy		état zéro = 2015 valeur à renseigner pour 2019	- 48 % à horizon 2030		
		Evolution des émissions de GES totales	Grand Ancecy	état zéro = 2015 valeur à renseigner pour 2019	-6% par an		

			Indicateur Ci'ergie 17a - Production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité (MWh)	Grand Ancey	état zéro = 2015 valeur à renseigner pour 2019	x2
	10	Etablir la facture énergétique du territoire	Édition annuelle de la facture et suivi des emplois	service CAE	Non réalisé	Réalisé
	11	Mettre en oeuvre les plans mobilité interne de la ville centre et du Grand Ancey	Avancement global du PDM d'Ancey	Ville d'Ancey	0%	100%
			Indicateur Ci'ergie 40a - Consommation annuelle d'énergie des véhicules (VP) de la collectivité (kWh/an.employé)	Grand Ancey		
			Avancement global du PDM du Grand Ancey	Grand Ancey	0%	100%
	12	Atteindre les objectifs de la stratégie lumière pour l'éclairage public	Adoption de la stratégie lumière en conseil communautaire	Grand Ancey	Non réalisée	Réalisée
			Indicateur Ci'ergie 20 - Consommation de l'éclairage public (kWh/hab.an)	Grand Ancey et Syndicats d'Energie		
			Mise en oeuvre de l'action de la trame noire avec le CTENS			
	13	Rendre les Restaurations collectives climato compatible	nombre d'établissements ayant mis en place des actions de réduction de l'impact carbone de leur restauration			
	14	Renforcer la problématique air énergie climat dans l'instruction des permis de construire.	Evolution des critères d'instruction des PC réalisée	GA direction de l'urbanisme		
			Nombre d'instructeurs formés	GA Direction de l'urbanisme		
			% de PC intégrant des clauses environnementales fortes			
	15	Réseaux d'eau potable et mesures de la bonne utilisation de l'eau par les usagers	Evolution du rendement du réseau	Direction de l'eau potable		
			Indicateur Ci'ergie 28a - Consommation énergétique du système d'alimentation en eau potable (captage/traitement/distribution) en kWh/hab	Direction de l'eau potable		
			Nombre d'usagers sensibilisés	Direction de l'eau potable		
	16	Mettre en œuvre les actions du PLPDMA et du CODEC	Indicateur Ci'ergie 7 - Recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (%)	Grand Ancey	?	99%
			Taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes	Grand Ancey	41%	55%
			Taux de réduction des tonnages de DMA enfouis	Grand Ancey	N.A.	-2%
	17	Communication - sensibilisation	Site web du Grand Ancey mis à jour et tenue de l'atelier d'écriture	Grand Ancey Direction de la communication		
			Phase 2 : Action démarrée- panneaux posés et information suivie	Grand Ancey service climat air énergie		
	18	Mettre en place le centre de ressources entreprises à Saint-Jorioz	Nombre d'animations proposées	Centre de ressource	0	
			Nombre d'entreprises accompagnées	Centre de ressource	0	
			Nombre de partenariats engagés	Centre de ressource	0	
			Nombre d'actions engagées par les entreprises	Centre de ressource	0	
	19	A Faire du campus universitaire un prototype et une vitrine de notre savoir faire en matière de Développement Durable B Contribuer au développement d'une chaire d'économie environnementale	A définir suite à la mise au point de la méthode qui sera mise en place.	A définir	A définir	A définir

	20	Ratifier la charte 'Qualité de l'air' avec le BTP 74 et les donneurs d'ordre public	Nombre de signataires et nombre de chantiers appliquant la charte "Climat Air Energie" du Grand Ancey	BTP 74 et partenaires		
	21	Intégrer la thématique CAE dans le PLU-HMB et dans l'instruction des permis de construire	Nombre de séances de travail du PLU-HMB dédiées aux thématiques climat/air/énergie	Grand Ancey, Chef de projet PLU-HMB	0	à définir

ORIENTATION 2.1 - Contribuer à la transition par l'aménagement du territoire		Rapport de présentation et PADD intégrant les enjeux climat air énergie	Grand Anancy, Chef de projet PLUiHMB	0%	100%	
		Zonage et règlement intégrant les enjeux climat air énergie	Grand Anancy, Chef de projet PLUiHMB	0%	100%	
		Intégration d'une OAP climat-air-énergie au PLUiHD et/ou d'une OAP végétalisation au PLUiHD	Grand Anancy, Chef de projet PLUiHMB	0 %	100%	
	22	Penser autrement les services du quotidien sur tout le territoire et en milieu rural	Nombres d'équipements et services créés dans les pôles de vie			
			Taux de fréquentation sur les nouveaux horaires (dans le cadre des expérimentations).			
			Taux de fréquentation sur les services en ligne recensés.			
	23	Aménager de nouveaux quartiers avec des prescription environnementales fortes pour un urbanisme favorable à la santé.	Nombre d'éco-quartiers initiés par la puissance publique	Grand Anancy		
			Nombre de logements produits dans ces opérations	Grand Anancy	A déterminer	3200
			Pourcentage d'adhésion des participants et signataires de la charte	Grand Anancy		
			Nombre d'opérations répondant à plus de ¼ des préconisations			
			Nombre de préconisations traduites dans le PLUi-HD			
	24	A l'horizon 2030, diviser par deux le nombre d'Ha nouvellement urbanisés par rapport au début des années 2000	Indicateur Ci'ergie 11 - Surface annuelle artificialisée (ha/an)	Grand Anancy		
	25	Redéfinir et aménager un espace public apaisé et de qualité et garantir la cohérence entre mobilité et politique d'aménagement du territoire	Evolution du parc de véhicules de marchandises faiblement émissifs sur le territoire.	Grand Anancy		
			Avancement général de l'orientation dans le PDU ?	Grand Anancy		
	ORIENTATION 2.2 - Planifier une mobilité durable	26	Développer un réseau de transports collectifs attractif et performant pour tous	Indicateur Ci'ergie 37 - Part modale TC	Enquête mobilité	6,5% (valeur 2017)
			Indicateur Ci'ergie 46 - Fréquentation des TC (voyages/hab)			
26 bis			Réalisation des projets structurants (P+R, tramway, RER cadencé)	Grand Anancy	Non réalisés	Réalisés ou en cours de réalisation
27		Favoriser les modes actifs	Indicateur Ci'ergie 44 - Part de voiries aménagées pour les cycles (% Ou à défaut km/1000hab)	Grand Anancy		
			Indicateur Ci'ergie 45 - Nombre de places de stationnement vélo, hors pince-roues (nb / 100 habitants)	Grand Anancy		
			Indicateur Ci'ergie 35 - Part modale piéton	Grand Anancy		
			Indicateur Ci'ergie 36 - Part modale vélo	Grand Anancy	2% (valeur 2017)	A déterminer (valeur obj. 2030 : 10%)
28		Soutenir le développement des plans de mobilité des entreprises	Nombre de démarches engagées	Grand Anancy	39	103
			Nombre de démarches validées	Grand Anancy	39	103
			Indicateur Ci'ergie 39 - Part de la population active couverte par un PDE/PDA (%)	Grand Anancy	A déterminer	A déterminer
29		Organiser les livraisons et les flux de marchandises	action comprise dans l'action 25.			
30		Passer d'une logique de propriété à une logique d'usage dans la mobilité et prendre en compte de la mobilité inetrterritoriale	Lancement de la réflexion et du déploiement d'une solution de mobilité partagée renforcée	Grand Anancy	Non réalisé	Réalisé
	Lancement de la démarche de Pôle Métropolitain		Grand Anancy	Non réalisé	Réalisé	
	Validation et planification de projets		Grand Anancy	Non réalisées	Réalisées	
31	Mobilité des professionnels (artisans entreprises...)	Nombre de véhicules d'entreprises remplacés par des véhicules propres dans le cadre du dispositif de soutien mis en place par le Grand Anancy, et montant des soutiens attribués	Grand Anancy et structure en charge de l'instruction et de l'animation			
32	Réduire les déplacements	Nombre de tiers-lieux sur le territoire	Grand Anancy	A déterminer	A déterminer	

AXE 2 : MAITRISE NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE			Bilan de l'occupation des tiers-lieux sur le territoire	Grand Ancecy	A déterminer	A déterminer			
			Nombre de jour.hommes télétravaillés dans les entreprises accompagnées	Grand Ancecy	A déterminer	A déterminer			
			33	Faire du Grand Ancecy un lieu d'expérimentation des nouvelles mobilités basées sur les énergies renouvelables et les technologies numériques : véhicule autonome, électrique, à hydrogène, etc	Nombre d'expérimentations engagées en matière d'innovations et de nouvelles mobilités.	Grand Ancecy	A déterminer	A déterminer	
					Nombre et type de véhicules en circulation en lien avec les expérimentations développées.	Grand Ancecy	A déterminer	A déterminer	
			34	Accompagner l'évolution des comportements et des pratiques de mobilité en s'appuyant sur la santé	Engagement de la démarche DAPAP	Grand Ancecy	Non initiée	Engagée	
					Nombre d'inscrits/utilisateurs du dispositif DAPAP	Grand Ancecy	0	A déterminer	
					Suivi et évaluation du projet MELINDA	Grand Ancecy			
			35	Mettre en place une Zone à faible émission	Lancement et validation de l'étude	Grand Ancecy	Non réalisé	Réalisé	
					Réalisation des travaux dans les échéances projetées.	Grand Ancecy	Non réalisé	Réalisé	
					Evolution des indicateurs de la qualité de l'air dans le périmètre	Grand Ancecy	A définir	A définir	
			ORIENTATION 2.3 - Accélérer la transition vers des logements sobres en énergie	36	Massifier la rénovation des logements	Indicateur Cit'ergie 8 - Nombre de logements rénovés énergétiquement (nb logements rénovés/100 logements existants)	Grand Ancecy ou prestataire	1902 rénovés de 2013 à 2018	4600 par an en 2030
						Indicateur Cit'ergie 56 - Nombre de dossiers « Habiter mieux » déposés à l'Anah sur le territoire	Soliha		
						Degré d'intégration des critères d'écoconditionnalité des aides liés au confort d'été	Grand Ancecy ou prestataire	0%	100%
						Degré d'intégration du dispositif de production d'ENR fonctionnant sur le même modèle et favorisant le tiers investissement des habitants	Grand Ancecy ou prestataire	0%	100%
						Mise en place d'un dispositif de suivi des l'éco-rénovation.	Grand Ancecy ou prestataire	0%	100%
37	Aide pour le renouvellement des appareils de chauffage non performants et suppression du fioul pour des chauffages individuels performants et ENR	Nombre total d'appareils de chauffage remplacés		Grand Ancecy et ASDER	à préciser	4250			
		Montant total des primes attribuées		Grand Ancecy et ASDER	à préciser	4.2M€			
38	Pour les nouvelles constructions, faire respecter la nouvelle réglementation environnementale 2020	Part des constructions neuves respectant la RE 2020 et étant donc à énergie positive			N.C.	100%			
		Suivi des consommations et de la production des bâtiments neufs							
		Satisfaction des usagers des bâtiments neufs							
39	Repenser l'éclairage des copropriétés pour le rénover énergétiquement et l'inscrire dans la protection de la biodiversité nocturne.	nombre de copropriétés aidées / nombre de dossiers déposés							
		nombre de points lumineux rénovés et de points lumineux supprimés							
		Impact des travaux sur la trame noire (horaire d'extinction ...)							

		40	Massifier la rénovation du tertiaire public (hors collectivités) et privé	Réalisation de l'étude phase 1	Grand Ancecy et CCU/CMA	0%	100%
				m2 de tertiaire rénovés	Grand Ancecy et CCU/CMA	0	230 000m2/ an 1.1 M de m2 en 2025
		41	Accompagner les entreprises dans les économies d'énergie et la production d'ENR en lien avec l'économie circulaire	Nombre de pré-diagnostic et audits énergétiques réalisés	Centre de ressources de Saint-Jorioz	A renseigner par les consulaires	A définir
				Nombre d'entreprises ayant désigné et formé un référent énergie	Centre de ressources de Saint-Jorioz	A renseigner par les consulaires	A définir
				Nombre d'entreprises certifiées ISO 50001	Centre de ressources de Saint-Jorioz	A renseigner par les consulaires	A définir
				Nombre de diagnostics de flux réalisés	Centre de ressources de Saint-Jorioz	A renseigner par les consulaires	A définir
				Nombre d'entreprises du territoire ayant bénéficié du fonds air industrie et montant total des aides attribuées	Grand Ancecy	0	A définir
		42	Elaborer une charte d'accueil touristique écoresponsable en commençant avec les acteurs du tourisme d'affaire	Nombre de prestataires signataires de la charte	OTLA		
				Nombre de labellisations	OTLA		

				Enquêtes de satisfaction	OTLA			
		43	Accompagner les campings et les commerces dans la transition	Indicateur Ci'ergie 57 - Taux d'hébergements labellisés Ecolabel européen (ou équivalent)	OTLA	A déterminer	A déterminer	
				Nombre de commerces labellisés				
AXE 3 : VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE	ORIENTATION 3.1 - Mettre à profit la richesse sylvicole du territoire	44	Développer et structurer la filière bois (bois énergie et bois d'oeuvre)	Evolution de la consommation de bois énergie sur le territoire (GWh/an)	ORCAE	251	283	
				production locale de bois énergie (périmètre à définir)	Pôle Excellence Bois	A définir	A définir	
		45	Gérer durablement les forêts	Indicateur Ci'ergie 62 - Part de surface forestière certifiée (%)	Grand Ancey (agrégation des données)			
	ORIENTATION 3.2 - Développer les circuits courts et l'économie circulaire		46	Mettre en œuvre la convention agricole avec la chambre d'agriculture et intégrer la thématique Climat à la convention	Inscription d'actions CAE dans la convention agricole	Grand Ancey	Non réalisée	Réalisée
					% d'agriculteurs ayant suivi une formation pour améliorer la durabilité des pratiques agricoles (rapporté au nombre total d'agriculteurs) : gestion des intrants, de l'eau, énergies renouvelables, qualité des sols, rotation des cultures, biodiversité... exploitations agricoles sur le territoire	CASMB	0%	
					Pourcentage de surfaces échangées et requalifiées en surfaces agricoles	Grand Ancey	0	A définir
					Nombre d'acteurs (producteurs et consommateurs) prenant part à la plateforme logistique	Grand Ancey	A définir	A définir
					Evolution des nouvelles productions (maraîchage)	Grand Ancey	A définir	A définir
		47	Produire et distribuer localement des produits alimentaires de qualité.	Indicateur Ci'ergie 59 - Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion et haute valeur environnementale (%)	CASMB	A définir	A définir	
	Indicateur Ci'ergie 60 - Part de produits biologiques dans la restauration collective publique (%)			Grand Ancey	20-25% (Ancey)	A définir		
		48	Ecologie industrielle et économie circulaire	Nombre de zones d'activité intégrant une réflexion sur l'économie circulaire et l'écologie industrielle	Grand Ancey			
	ORIENTATION 3.3 - Renforcer la production locale d'énergies renouvelables		49	Réaliser le schéma directeur des énergies	Réalisation du SDE	Grand Ancey	Non réalisé	Réalisé
					Indicateur Ci'ergie 26 - Puissance photovoltaïque installée sur le territoire (Wc/hab)	Enedis	3,75 (valeur 2015)	75
Evolution de nombre de m² de panneaux thermiques								
nombre de m² de panneaux PV dans la rénovation								
nombre de m² de panneaux thermiques dans la rénovation								
	51	Dynamiser la production de biogaz sur le territoire	Nombre de projets de production de biogaz en fonctionnement sur le territoire	Grand Ancey	2	4		
Indicateur Ci'ergie 33 - Energie produite par la valorisation des biodéchets en kWh/an (à défaut kg/hab.an de biodéchets collectés de manière séparative -méthanisation et/ou compostage-)			Grand Ancey	14,8	30			
	52	Développement des réseaux d'échange de chaleur et de froid	Indicateur Ci'ergie 22 - Taux d'énergie renouvelable et de récupération (ENR&R) des réseaux de chaleur sur le territoire (en %)	Grand Ancey	104 GWh/an	150 GWh/an		
Indicateur Ci'ergie 23 - Taux de couverture des besoins de chaleur du territoire (résidentiel et tertiaire) par les réseaux de chaleur ENR&R (en %)			Grand Ancey	> 85%	> 85%			
		53	Hydroélectricité	Productible hydroélectrique annuel	Enedis	18 GWh/an	18 GWh/an	
	ORIENTATION 4.1 - Préserver durablement la santé en adaptant l'habitat, l'environnement urbain et les activités humaines	54	Végétaliser : plantation d'arbres	Le nombre d'arbres plantés et la catégorie d'usage	Grand Ancey, Sce Action Environnementale	0	41600	
				Nombre d'arbres plantés en site urbain/ en site périurbain/ en site rural	Grand Ancey, Sce Action Environnementale	0	répartition à définir	
		55	Végétaliser : accessibilité des habitants à un espace de verdure	Suivi du linéaire du réseau "aggo nature" réalisé par an	Ville d'Ancey	0	A définir	

	au changement climatique			Suivi de la superficie d'espaces verts aménagés par an	Ville d'Annecy	0	A définir		
				Fréquentation des espaces verts (observer une éventuelle évolution suite à la mise en réseau de ceux-ci)	Ville d'Annecy	0%	50%		
				56	Végétaliser : cadastre vert et végétalisation des toitures	m2 de toitures végétalisés	Grand Annecy	non connu	100 000
						m2 de toitures végétalisés par type de végétalisation (extensif, intensif, intensif arboré)	Grand Annecy	non connu	à définir
				57	promouvoir l'éco conception tout azimut dans l'aménagement du territoire et la construction.				
				58	Prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les projets d'aménagement	Réalisation de la grille	Grand Annecy	Non réalisée	Réalisée
						Nombre d'opérations d'aménagement ayant fait l'objet d'une lecture via la grille	Communes	0	
				59	Désimperméabiliser les sols	m² de surfaces imperméabilisées sur le territoire/ an	Grand Annecy	à définir Sce Aménagement	divisé par 2 (référence année 2000)
						m² de surfaces dés-imperméabilisées sur le territoire / an	Grand Annecy	à définir Sce Aménagement	objectif à définir
Phase test: avancement	Grand Annecy Sce Aménagement	0%	100%						
Programme de désimperméabilisation: élaboration	Grand Annecy Sce Aménagement	0%	100%						

AXE 4 : METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	ORIENTATION 4.2 - Protéger et partager équitablement la ressource en eau	60	Valoriser l'eau de pluie	Alimentation de la charte de qualité des aménagements	Grand Annecy- service GEMAPI	0%	100%
				Nombre d'habitants sensibilisés à la réutilisation de l'eau	Grand Annecy -Sce action environnementale	2019 = état zéro	objectif à définir
		61	Questionner les usages de l'eau, potable et non potable	Nb d'habitants sensibilisés à la préservation de l'eau	Grand Annecy - dir eau potable	0	à définir
				Nb de dispositifs de réduction de consommation mis à disposition	Grand Annecy - dir eau potable	0	à définir
				Montant des aides incitatives versées	Grand Annecy - dir eau potable	0	à définir
				Avancement et réalisation des études	Grand Annecy - dir eau potable	10%	100%
		62	Améliorer les dispositifs de gestion du niveau du lac et d'adaptation des usages aux niveaux extrêmes du lac	Réalisation des études et des travaux programmés	SILA	50%	100%
		63	Adapter la gestion de l'eau pour l'agriculture et les alpages	Avancement des études	Grand Annecy- Dir Eau potable	0%	100%
				Nombre d'agriculteurs accompagnés	Grand Annecy- Dir Eau potable	0%	10% des chefs d'exploitation (soit environ 27)
	Nombre d'exploitations agricoles ayant changé leur mode de gestion de l'eau pour s'adapter au changement climatique			Grand Annecy- Dir Eau potable	0%	10% 27 / 270 exploitations	
	64	Développer et faire connaître les lieux de nature et de fraîcheur en ville	Elaboration d'une feuille de route en matière de communication sur les emplacements des lieux de fraîcheur et de nature	Grand Annecy/ Ville d'Annecy	0%	100%	
			Diagnostic des lieux de fraîcheur en ville (sous forme de carte participative et interactive, ou autre)	Grand Annecy/ Ville d'Annecy	0%	100%	
	65	Approfondir la connaissance de la vulnérabilité du territoire	Montage des groupes de travail	Grand Annecy - Sce de l'Action Environnementale	0%	100%	
			Réalisation des études complémentaires	Grand Annecy - Sce de l'Action Environnementale	0%	100%	
	66	Mettre à jour les politiques publiques de gestion du risque en intégrant le changement climatique	Montage d'un groupe de travail "risques naturels" (services de l'Etat, SDIS, Grand Annecy, SILA)	Grand Annecy, Sce Action Environnementale	0%	100%	
			Mise à jour des PPR intégrant un volet prospectif	Grand Annecy, Sce Action Environnementale	0%	100%	
	67	Connaître l'état de santé de nos forêts	Etat de santé réalisé	Grand Annecy			
			préconisations de gestion rédigées et plan d'adaptation réalisé sur le territoire	Grand Annecy			
	ORIENTATION 4.4 - Protéger les écosystèmes fragilisés par les pressions humaines et le changement climatique pour favoriser la						

	séquestration carbone	68	Etablir en parallèle un plan directeur de stockage du carbone sur le territoire et soutenir les initiatives économiques et de recherche en faveur du stockage carbone	Réalisation du plan directeur du stockage carbone	Grand Annecy	Non réalisé	Réalisé
				Nombre d'initiatives en faveur du stockage carbone	Grand Annecy	A définir	A définir